

BIBLIOTHÈQUE DÉMOCRATIQUE

---

VICTOR POUPIN

---

LE

# DROIT DIVIN

---

PARIS

LIBRAIRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉMOCRATIQUE

9, place des Victoires, 9

---

1874

Tous droits réservés

# LE DROIT DIVIN

# LE DROIT DIVIN

---

## I

### LA DOCTRINE LÉGITIMISTE

#### § 1<sup>er</sup>

##### DÉFINITION DU DROIT DIVIN

Qu'est-cé que le Droit divin ?

C'est un principe en vertu duquel, suivant le parti clérical et légimiste, certaines familles d'essence supérieure à l'humanité possèdent, par la grâce de Dieu, à titre héréditaire et à perpétuité, malgré toutes les vicissitudes historiques, la tutelle et la propriété de nations réputées de la sorte mineures à jamais.

Exemple : les Bourbons en France.

Droit divin est nécessairement synonyme de monarchie absolue. « Il y a des États, écrivait Montesquieu à propos de cette forme de gouvernement, où les lois ne sont rien ou ne sont qu'une volonté capricieuse et transitoire du souverain. » En effet, le règne du bon plaisir devient la conséquence immédiate d'une autorité infaillible.

L'histoire nous a conservé certaines paroles qui caractérisent bien ce prétendu principe.

« La France est un état monarchique, disait la régente Marie de Médicis, et le roi ne doit compte de ses actions qu'à Dieu! »

« L'État, c'est moi! » s'écriait Louis XIV tout jeune; et Louis XIV vieilli écrivait, dans ses instructions au Dauphin : « Vous devez être bien persuadé que les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition, pleine et entière, des biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers. »

« Voyez, mon maître, voyez ce peuple ! » disait le maréchal de Villeroy à l'enfant qui devait être Louis XV, « eh bien, tout cela est à vous, tout vous appartient, vous en êtes le maître ! »

« Souverain maître et seigneur, dit M. de Bonald, le roi ne doit compte de ses raisons à personne. Quand il parle seul, tout doit obéir avec joie, dans un profond et respectueux silence. Quand il dit à ses sujets : Je veux ! la loi même a parlé. »

En vérité, rien de plus simple. Le roi est tout, le peuple n'est rien ! Dieu le veut ainsi.

## § 2

### LA DOCTRINE DU DROIT DIVIN

« C'est Dieu qui fait les rois et qui établit les maisons régnantes.

» De toutes les monarchies, la meilleure est l'héréditaire, surtout quand elle va de mâle en mâle, et d'ainé en aîné.

» On doit obéir au prince par prin-

cipe de religion et de conscience. Il n'y a point de force coactive contre lui. On doit au prince les mêmes services qu'à sa patrie.

» Le prince doit être aimé comme un bien public. Un homme de bien préfère la vie du prince à la sienne. Les gens de bien regardent la mort du prince comme un châtimeut de Dieu sur tout le peuple. Le respect, la fidélité, l'obéissance qu'on doit aux rois ne doivent être altérés par aucun prétexte.

» Le prince doit employer son autorité pour détruire dans son État les fausses religions. Les rois de France ont une obligation particulière à aimer l'Église et à s'attacher au Saint-Siège. Les rois ne doivent rien entreprendre sur les droits et l'autorité du sacerdoce. On voit toujours auprès des anciens rois un conseil de religion.

» Dieu forme les princes guerriers. Avec les conditions requises, la guerre n'est pas seulement légitime, mais encore pieuse et sainte. Les rois doivent rester toujours armés... »

Ainsi parle Bossuet, enseignant à son royal élève ses futurs droits souverains, et tel est encore, après quatre révolutions, le catéchisme des légitimistes.

De son côté, Châteaubriand, le plus sincère, le plus éclairé, le plus loyal royaliste de la Restauration, a écrit ces lignes consacrées à la glorification de Louis XVIII et de la Charte de 1814 :

« Le roi ne doit compte de sa volonté et de ses actions qu'à Dieu.

» Il est le chef ou l'évêque extérieur de l'Église gallicane.

» Il est le père de toutes les familles particulières, en les rattachant à lui par l'instruction publique.

» Seul il rejette ou sanctionne la loi; toute loi émane donc de lui; il est donc souverain législateur.

» Il s'élève même au-dessus de la loi, car lui seul peut faire grâce et parler plus haut que la loi. Seul, il nomme et déplace les ministres à vo-

lonté, sans opposition, sans contrôle : toute l'administration découle donc de lui ; il en est donc le chef suprême.

» L'armée ne marche que par ses ordres, et seul il fait la paix ou la guerre.

» Ainsi, le premier dans l'ordre religieux, moral et politique, il tient dans sa main les mœurs, les lois, l'administration, l'armée, la paix et la guerre.

» S'il retire cette main royale, tout s'arrête ; s'il l'étend, tout marche.

» Il est si bien tout par lui-même, qu'ôté le roi, il n'y a plus rien ! »

### § 3

#### LES ORIGINES DU DROIT DIVIN

Le droit divin, disent ses partisans, a tout ensemble sa source dans les saintes Ecritures, dans la tradition historique et dans le fondement de la loi morale.

En voulant accaparer Dieu, les légi-

timistes sont peut-être bien ambitieux?

Moïse, prophétisant un roi aux Israélites, indique que cette institution émanera de la volonté du peuple.

« Lorsque tu diras : « Je constituerai » sur moi un roi, à l'exemple des nations voisines, » tu constitueras celui que Dieu choisira parmi tes frères. »

Saül et David, quoique désignés par le grand-prêtre, qui disait parler au nom du Seigneur, n'eurent pas moins besoin du consentement du peuple pour prendre possession de leur royaume.

A propos de l'usurpation d'Abimélech, la Bible proteste, par la bouche de Joatham haranguant les Hébreux :

« Les arbres, un jour, avisèrent de se donner un roi et dirent à l'olivier : « Règne sur nous. » L'olivier leur répondit : « Ai-je donc perdu ma sève, » quand Dieu et les hommes se glorifient de moi ? Et j'irais prendre soin » des arbres ? »

» Les arbres s'adressèrent successi-

vement au figuier et à la vigne, qui leur firent une réponse analogue.

» Alors ils eurent recours au chardon, lui disant : « Règne sur nous. » Le chardon accepta, et voici ses paroles : « Si en effet vous voulez me conférer la royauté, venez chercher un abri à mon ombre ; sinon, que le chardon prenne feu et dévore les cèdres du Liban. »

Le gouvernement, selon la Bible, c'est la République fédérale : le pays divisé en douze provinces ou tribus, ayant leur centre à Jérusalem. Mais il y a plus, et le Deutéronome nous a conservé la formule de la loi, on pourrait dire de la Constitution, qui fut soumise à l'approbation du peuple au moment d'entrer dans la Terre promise.

Après avoir pris les ordres du Seigneur, Samuel parle ainsi aux Hébreux du roi qu'ils veulent se donner :

« Il prendra vos fils pour en faire des laquais, des cavaliers courant devant ses équipages.

» Il en fera des chefs de mille et de cinquante pour labourer ses terres,

pour moissonner ses moissons, pour fabriquer ses instruments de guerre et d'attelage. Et il prendra vos filles pour en faire des parfumeuses, des cuisinières et des pâtissières.

» Vos champs, vos vignes, vos meilleurs oliviers, il les prendra pour les donner à ses favoris.

» Il dimera vos produits, vos vignobles, et en fera jouir ses courtisans.

» Vos domestiques, mâles et femelles, vos ânes, il les prendra pour son service; il décimera vos troupeaux, et vous serez ses très-humbles esclaves.

» Alors vous ferez entendre vos plaintes de l'exaction du roi que vous aurez choisi, mais Dieu ne vous répondra pas. »

Quant à trouver, dans les Evangiles et les Epîtres, quelque passage favorable au droit divin, c'est impossible.

Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, un savant dominicain réfuta Jacques Stuart, champion déclaré du droit divin.

« Les rois n'ont pas leur pouvoir

temporel conféré immédiatement par Dieu ; ce pouvoir vient du peuple et de la multitude qui a transféré au roi le pouvoir qu'il avait eu lui-même, comme c'est exprimé dans le Droit romain. Les docteurs enseignent cela communément : Cajetan (*Apol. du pape*, p. 2, c. 10), Soto (liv. 4. *de Justitia*, q. 2, art. 2, et q. 4, art. 1), etc. Cette doctrine découle de plusieurs passages de Saint-Thomas-d'Aquin (1, 2, qu. 90, art. 3 ; et qu. 97, art. 6 ; et 2, 2, qu. 10, art. 10). Les rois reçoivent leur pouvoir immédiatement du peuple. »

L'illustre barnabite, Paul Fabulotti, enseigna formellement que le prince reçoit du peuple sa délégation.

Dans son livre : *De Jurisprudencia sacra*, réimprimé à Rome sous Innocent XII, Paulutius soutint la même thèse.

« Dans la société séculière et humaine, tout le pouvoir de gouverner appartient primitivement au peuple, et c'est du peuple que l'autorité est transférée au roi ou aux magistrats. En effet, le pouvoir civil ou séculier est naturellement dans la république

tout entière ; par cela même que les hommes établissent la vie commune, ce pouvoir surgit naturellement, comme une conséquence nécessaire pour la fin que les hommes ont en vue en se mettant en société. Ce pouvoir est naturel, la nature le confère comme une chose commune à tous les membres de la société ; il surgit d'abord dans la communauté, dans la république, pour être ensuite conféré par le peuple à d'autres. Le pouvoir séculier dérive de la république au chef. »

André Duval, docteur en Sorbonne, qui voulut réfuter Marc-Antoine de Dominis, est lui-même obligé de reconnaître que le pouvoir remonte jusqu'au peuple, puisque, pour établir le contraire, il dit que l'élection populaire ni la succession héréditaire, « dont la source première remonte au peuple, » n'empêche de dire que le pouvoir séculier des rois et des princes vient immédiatement de Dieu.

Au siècle dernier, les ultramontains se prononçaient communément pour la souveraineté de la multitude, tandis

que les gallicans penchaient visiblement pour le droit divin. N'est-ce pas un fait bien curieux? Aussi de Haller, dans la *Restauration de la science d'Etat*, ouvrage publié en 1825, verse-t-il des larmes sur les malheureux théologiens catholiques assez imprudents pour avoir emprunté au droit romain la funeste doctrine de la souveraineté populaire.

« Dieu a donné immédiatement la juridiction politique et civile à la communauté, à chaque peuple et nation. Le droit ne détermine pas la sphère de chaque nation et de chaque province; c'est la volonté des hommes qui a constitué ces limites. Il en est de même, dit Bellarmin, des formes politiques des gouvernements; ce n'est pas le droit naturel qui les a établies; il a pu encore moins constituer le droit héréditaire en faveur de certaines familles; tout cela dépend de la volonté des hommes. Supposé que le pouvoir royal soit en lui-même et formellement de droit divin, la collation de ce pouvoir est soumise à des conditions qui

dépendent de la volonté des hommes et des constitutions qu'ils établissent. »

Les rois ne portent pas de signe particulier au front, comme emblème d'une mission providentielle. La Sainte-Ampoule a-t-elle été apportée par une colombe céleste pour Clovis? Mais les Bourbons ne descendent pas de Clovis! Et d'ailleurs, la fiole qui contenait la Sainte-Ampoule fut brisée par ordre de la Convention. La cérémonie du couronnement ne prouve rien non plus, car Louis XVIII, roi légitime, ne fut pas sacré, tandis que Napoléon, l'usurpateur corse, reçut à Notre-Dame la bénédiction du Souverain-Pontife.

L'audace de nos adversaires n'est pas moindre, quand ils tentent d'en appeler à l'histoire.

Les Capétiens inaugurèrent-ils le trône de France?

Cette famille n'est que la troisième race royale en date.

Antérieurement, et même dans les premières années de la dynastie capé-

tienne, l'élection seule donnait le droit, tandis que l'hérédité restait un fait secondaire.

Le premier capétien est Robert-le-Fort, comblé par le Charles-le-Chauve des plus hautes faveurs. Il meurt avant d'avoir pu mettre ses ambitieux projets à exécution. Mais ses deux fils, Eudes et Robert, se font successivement couronner rois, celui-ci en 887, celui-là en 922, au détriment de Charles-le-Simple, légitime héritier de Charles-le-Chauve, sans souci du droit divin ni du droit héréditaire.

Hugues, plus tard Hugues-le-Grand, succède à Robert, sous la tutelle de son oncle Raoul, qui s'empare bientôt de la couronne. Charles-le-Simple, le véritable roi, succombe prisonnier de cette orgueilleuse famille, de cette famille ingrate. Cependant, à la mort de Raoul, Hugues, saisi de remords, rappelle lui-même et rétablit sur le trône Louis-d'Outre-Mer, fils de Charles-le-Simple, restauration qui condamne étrangement la conduite de ses aïeux.

Louis-d'Outre-Mer succombe à un

accident de chasse, et laisse deux fils, Lothaire et Charles. Cette fois encore, Hugues reconnaît Lothaire comme roi, puis meurt en 956. Alors se trouvent en présence Hugues Capet, fils de Hugues-le-Grand, et le roi Lothaire.

Quand Lothaire meurt, Hugues Capet accepte la tutelle de son jeune fils Louis V. Il reconnaissait donc toujours la légitimité de la race carlovingienne? Mais Louis V périt à la chasse, comme son grand père, et la lutte suprême s'engage alors entre Hugues Capet et Charles de Lorraine, deuxième fils de Louis-d'Outre-Mer.

L'œuvre des Capétiens était mûre : Les quatre premiers chefs de cette race avaient si bien ruiné le pouvoir royal à leur profit, que Hugues Capet, presque sans effort, arrache le sceptre du dernier descendant de Charlemagne.

L'assemblée de Senlis, dans laquelle Adalbéron, archevêque de Reims, prononça un discours d'une irrévérence absolue pour le droit héréditaire, mit fin au différend, et mérite une citation.

« Nous n'ignorons pas que Charles a des partisans qui *prétendent que le trône lui appartient par droit de naissance*. Mais si l'on pose ainsi la question, nous dirons que *la royauté ne s'acquiert pas par droit héréditaire*, et qu'on doit y élever celui qui se distingue non-seulement par la noblesse de sa naissance, mais encore par la sagesse de son esprit, et qui trouve un appui naturel dans sa loyauté, sa force et sa grandeur d'âme. »

C'était opposer formellement l'élection à la tradition de l'hérédité. Quelle différence, en effet, sinon de forme, entre le pavois, le champ de mai et l'urne du scrutin ? Il n'y a qu'un principe vrai, éternel, indiscutable : le choix du peuple.

Quelles contradictions dans la conduite de la plupart de nos rois de droit divin ! Philippe-le-Bel fait souffleter le pape Agnani sur son trône pontifical, par Guillaume de Nogaret et Sciarra Colonna. Dans un accès de dévotion sanguinaire, Louis XI, le très-chrétien, nomme comtesse la Vierge Marie à laquelle il fait don du Boulon-

nais. Henri IV trouve que Paris vaut bien une messe, mais il tombe sous le poignard d'un fanatique pour avoir rêvé une alliance avec l'Allemagne luthérienne. Dans son incommensurable orgueil, Louis XIV exige de la cour de Rome et du Saint-Père les excuses les plus humbles auprès de Créqui son ambassadeur. Louis XV, enfin, laisse à la Pompadour le règlement de toutes les affaires litigieuses du royaume. Tous monarques, d'ailleurs, qui prétendaient représenter la religion, Dieu, le pape !

On a parlé de l'ordre, de la paix, de la prospérité garantis par la royauté.

L'ordre ? Est-ce alors que chaque règne débutait par un crime. La paix ? Ce n'était pas, certes, pendant les luttes des Bourguignons et des Armagnacs ; ni quand la France était réduite au royaume de Bourges ; ni quand Louis XI tenait la campagne contre ses vassaux, et se faisait prendre à Péronne ; ni au temps des guerres d'Italie avec Charles VIII ; ni lors des guerres de religion sous Charles IX,

Henri II et Henri III; ni au temps de la Fronde. La prospérité? La monarchie compte à son actif treize banqueroutes.

Reste la grandeur militaire de la France? Triste gloire, tout d'abord, la gloire des armes. Mais il est facile de démontrer que toutes les prétendues victoires royales n'aboutirent qu'à des défaites plus sanglantes, à des rançons énormes, à des démembrements pleins de douleurs et d'humiliations!

Les batailles de Crécy, d'Azincourt, de Poitiers, de Pavie, de Malplaquet, mirent la France au bord du gouffre.

Deux de nos rois, réputés illustres, Louis XII et François I<sup>er</sup>, consentirent à épouser sous menace de guerre, l'un une princesse anglaise, et l'autre une infante espagnole, sans compter les millions d'écus d'or payés à l'Angleterre et à l'Espagne.

En 1360, par le traité de Brétigny, un Capétien cédait le duché d'Aquitaine, le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, l'Agenois, le Périgord, le Limousin, le Quercy, le Bigorre, la vallée de Gaure,

l'Angoumois et le Rouergue, le comté de Ponthieu et de Guignes et le vicomté de Montreuil.

En 1493, par les traités de Senlis et de Narbonne, un Capétien cédait, sans avoir livré une seule bataille, l'Artois et la Franche-Comté, le Charolais, le Roussillon et la Cerdagne.

En 1526, par le traité de Madrid, un Capétien cédait le duché de Bourgogne, une partie de la Franche-Comté, la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois, la possession d'Arras, de Lille et de cinq autres villes.

En 1763, par le traité de Paris, un Capétien cédait le Canada, le cap Breton, la Louisiane, l'île de France, l'île de Minorque, le Sénégal et toute l'Inde française, à l'exception de Pondichéry et de Chandernagor.

Et l'on pose, après cela, la question de reconnaissance ! L'impudence des royalistes a toujours été la même. Mais la lumière historique n'est-elle pas complète aujourd'hui, le peuple sachant enfin que si la France s'est

faite, c'est non à cause de la monarchie, mais malgré la monarchie?

Dira-t-on enfin que la France est monarchique par tradition, parce qu'elle compte quatorze siècles de monarchie à son passif?

Autant prétendre qu'un centenaire ne doit plus mourir, ou peut ressusciter.

Ce n'est pas sous cette forme de gouvernement que sont nées les générations aujourd'hui vivantes. La royauté a longtemps vécu, mais mal vécu : voilà précisément pourquoi elle est morte, définitivement morte. Un homme, un peuple, l'humanité ne peuvent assurer l'avenir qu'en se transformant, en se perfectionnant !

La monarchie en 1792 a cessé d'exister. Qui donc de nous a vu un roi, un roi selon la tradition ? Une restauration ne pourrait plus être en France qu'un accident, une monstruosité, une curiosité.

Les pouvoirs qui se sont succédé depuis près d'un siècle ne furent pas même viagers, et, fantômes couronnés,

leur royale apparition compte à peine quelques années. Il ne reste aujourd'hui du naufrage que des personnalités errantes, qui s'appellent elles-mêmes des prétendants, et qui commencent sans doute à comprendre qu'il ne suffit pas d'aspirer à la toute-puissance pour la posséder.

Il n'y a plus de royauté possible en France, ni monarchie viagère, ni césarisme, ni surtout régime de droit divin.

Après le premier Bonaparte, mort en exil, Napoléon III et l'empire se sont effondrés à Sedan. Après Louis-Philippe, mort en exil, le comte de Paris et l'orléanisme se sont suicidés à Frohsdorff. Après Charles X, mort en exil, on peut dire que Henri V et le droit divin sont morts à Salzbouurg !

En ce qui concerne la thèse morale, les légitimistes ne sont assurément pas plus heureux dans leurs prétentions.

La multitude est devenue peuple.

Combien nous sommes loin, moralement, des jours de servitude ! Au souffle de 1789, de 1830, de 1848, de 1870, le vieil échafaudage monarchique s'est écroulé tout entier et définitivement.

Est-ce sérieusement qu'on parle aujourd'hui de disposer d'hommes comme d'un troupeau ? Est-ce sérieusement qu'on projette de donner la France à cheptel comme on ferait pour une métairie ? Est-ce sérieusement qu'on pense que des citoyens peuvent redevenir des manants ?

Le pouvoir personnel a donné la mesure de ses abus. Axiome royal : Tout oser, ne rien craindre ; précepte à l'usage des peuples : Tout craindre, ne rien oser.

Sous un jeune prince, une courtisane règne et gouverne ; sous un monarque caduc, ce sera le médecin, plus encore, le confesseur de Sa Majesté.

Un sceptre invite à toutes les jouissances, mais une couronne n'est pas un préservatif contre le ramollissement du cerveau.

Une nation ne doit pas être condam-

née à souffrir de la maladie d'un homme, à vieillir de la vieillesse de son chef, à mourir, elle multitude, de la mort d'une unité.

La fiction d'un pouvoir héréditaire n'est pas moins condamnée aujourd'hui par l'histoire, par la morale, par la science.

Un fils a-t-il nécessairement les goûts, les aptitudes, la santé même de son père, et lequel de nos princes a suivi la politique de son prédécesseur ?

Il ne reste plus rien du prestige monarchique, rien qui puisse désormais alimenter la vieille convention de l'hérédité royale.

Quelles sincères garanties avec un roi, qui souffre impatiemment tout contrôle sérieux ?

Sans responsabilité immédiate qui l'avertisse de ses fautes, un souverain est rarement mis en demeure de se corriger. Il s'abuse maintes fois ; plus souvent encore il est trompé. Et quand par hasard l'homme s'aperçoit de ses erreurs, il est presque toujours trop

tard pour que le souverain les répare.

La prospérité d'un peuple s'accroît avec sa liberté. Les affaires publiques ne doivent pas être gérées autrement que nos affaires privées : mêmes droits pour le mandant et mêmes devoirs pour le mandataire. Il n'y a pas deux morales, deux raisons, ni deux justices.

L'histoire ne nous montre pas un seul roi qui, ayant décrété un impôt injuste, se soit retranché quelque jouissance à titre de compensation. L'extrême despotisme engendre l'extrême misère. L'histoire nous apprend aussi que le faste du roi est fait des privations de la nation, et que les gaspillages financiers sont toujours contemporains des sinécures aux courtisans et des dotations aux princes.

Ce n'est pas tout, et presque constamment les intérêts du roi sont opposés à ceux du peuple. Le pays a besoin d'économie! mais le souverain ne peut se passer de fonds secrets. Le pays réclame certaines réformes! mais

le souverain ne règne, précisément, que grâce à la plupart des abus incriminés. Le pays souhaite la paix ! mais le souverain est affolé de gloire militaire, et le sang doit couler, et le sang coulera ! Tel est le prix auquel un roi daigne s'occuper du bonheur de son peuple.

Quels souverains règnent aujourd'hui ? L'empereur de Russie : un hérétique ; l'empereur d'Allemagne : un luthérien ; la reine d'Angleterre : une protestante ; le roi d'Italie : un excommunié. N'est-ce pas un rapprochement instructif ?

Le droit divin de don Carlos d'Espagne et le droit divin de Henri V de France se trouvent là singulièrement dépaysés.

Et combien de temps dureront ces monarchies ? Les conspirations se succèdent en Russie. Bientôt en possession du suffrage universel, l'Angleterre sera république. Victor-Emmanuel avoue lui-même que ses fils ne régneront pas. Reste l'empire d'Allemagne ; violente et victorieuse création

qui peut éblouir un spectateur superficiel, mais qui porte en soi le germe de mort, car l'injustice en est la base, si bien qu'à son avenir ne croient pas même ceux qui le donnent en exemple. Qui donc peut affirmer qu'il y aura dans vingt ans des empereurs allemands ?

C'est qu'il souffle enfin sur le monde, l'esprit d'affranchissement, avec plus de force et de persistance que jamais. Quelles sont ces paillettes d'or qui jonchent les chemins comme des feuilles mortes ? C'est la couronne de Christine, la couronne d'Isabelle, la couronne de Napoléon III, la couronne d'Amédée ! Les princes tremblent ; la révolution est partout ; le genre humain, courbé depuis tant de siècles sous le talon d'une dizaine de familles, redresse ses millions de têtes : et tous ces yeux sont fixés sur l'horizon qui s'illumine, toutes ces oreilles sont attentives au fracas des écroulements prochains, car la vieille Europe sent fermenter et sourdre le germe d'une révolution sociale et de la République universelle.

La liberté d'un peuple n'est pas plus aliénable que l'autonomie individuelle dont elle émane. L'aliénation, en ce cas, devient un aveu d'incapacité, et nécessairement frappe de nullité tous les actes de l'incapable, y compris le contrat par lequel il abdiquait ses droits. Aussi le Code ne permet-il d'engager ses services qu'à temps et pour une entreprise déterminée, et déclare-t-il le mandat toujours révocable.

Et on vient parler d'engagements pris en 992 par l'assemblée de Senlis !

Si, d'après les règles admises par toutes les nations civilisées, un individu n'a pas le droit de disposer absolument de lui-même, à plus forte raison la majorité d'un peuple ne saurait disposer à tout jamais de la minorité, sous peine de violer le sens commun autant que l'évidence morale. Lors même qu'une défaillance ou un crime livrerait la France à la domination d'un homme ou d'une caste, lors même que cet attentat contre la souveraineté nationale, inaliénable et imprescriptible, serait sanctionné par un plébis-

cité, ce contrat ne pourrait engager que la génération qui l'aurait souscrit; les générations futures ne doivent pas être liées par des engagements pris en dehors d'elles; et d'ailleurs ces conventions seraient nulles, il faut le répéter, comme contraires à la dignité humaine, et, si vous le voulez, contraires par conséquent à la volonté divine.

En résumé, qu'est-ce que le principe monarchique, dont les féaux du droit divin parlent si pompeusement?

« Les tribus de chasse et de guerre choisissaient un chef pour chaque expédition. C'est, dit Voltaire, la première origine des rois. Des cultivateurs n'auraient jamais voulu un maître; on n'en a pas besoin pour semer du blé, le battre et le vendre. »

Lorsque Clovis envahit la Gaule avec ses Francs, lorsque Hugues Capet détrône son prédécesseur, lorsque Napoléon I<sup>er</sup> conquiert l'Europe, lorsque Guillaume de Prusse nous arrache

l'Alsace et la Lorraine, on voit bien des hommes qui, par force ou par ruse, arrivent à gouverner les autres ; mais de principe, il n'en existe point.

Admettra-t-on comme principe le gouvernement de tous par un seul ? Mais alors il ne peut y avoir de représentant spécial de ce principe ; et tout individu ayant une prétention à ce commandement représente le principe tout aussi bien que tel ou tel prince. Comment reconnaître que si le bandit qui, le premier, s'empare d'un trône est un usurpateur, son arrière-petit-fils n'en peut pas moins passer à l'état de principe ?

Il s'est trouvé quelque part, au commencement, un colosse qui, s'armant d'une massue ou d'une épée, a dit à ses voisins : « Vous m'obéirez, ou je vous tue ! » Cela s'est appelé sans doute un principe ; et, sur ce principe, un diplomate s'est appuyé pour déclarer que la moitié de l'humanité était faite pour opprimer l'autre moitié ; alors prêtres et nobles surgirent : la

monarchie étendit sa lèpre sur la face de l'univers !

« Il y a toujours à parier qu'un roi sera un homme médiocre ; car, sur cent hommes, dit encore Voltaire, quatre-vingt-dix sots. ; sur vingt millions, un roi. Donc, dix-huit millions à parier contre deux qu'un roi sera un pauvre homme. »

Un principe doit être à la fois en dehors et au-dessus des hommes. Voilà pourquoi le soi-disant principe monarchique est un anachronisme, une infamie, bien plus, une mystification.

---

## II

## LA TRADITION ROYALE

§ 1<sup>er</sup>

## COUP D'OEIL RÉTROSPECTIF

Voici quelques pages consacrées au passé de la monarchie.

« Père Corbin, disait le Dauphin, père de Louis XVI, après une semblable lecture, et dans l'honnêteté du premier âge, père Corbin, dans tous ces rois, je n'en vois aucun de bon ! »

Sans remonter plus haut que les Bourbons, on va juger de l'admiration que doivent inspirer les hauts faits des rois de France.

Henri III, ce prince faible, frivole et corrompu, tombe en 1589, à Saint-Cloud, sous le couteau du moine fanatique Jacques Clément. L'assassinat de ce dernier des Valois, qui meurt sans enfants, fait passer le trône de France à

la branche dite des Bourbons, en la personne d'Henri de Navarre, premier prince du sang.

§ 2

HENRI IV (1)

(1589-1610)

Henri IV. vit beaucoup sur la légende. La prétendue « poule-au-pot » et l'inepte « diable-à-quatze » ont fait la moitié de sa popularité. L'histoire a le droit d'être plus sévère.

(1) En 1709, le pouvoir monarchique et l'état républicain furent représentés à Londres par une danse tout à fait neuve.

« On voyait d'abord un roi qui, après un entrechat, donnait un grand coup de pied dans le derrière de son premier ministre; celui-ci le rendait à un second, le second à un troisième, et enfin celui qui recevait le dernier coup figurait, par son gros derrière, la nation, qui ne se vengeait sur personne.

» Le gouvernement républicain était figuré par une danse ronde, où chacun donnait et recevait également.

» Dans une matière si grave, ce n'est point l'Opéra de Londres, ni des dissertations pour ou contre des philosophes, qui doivent décider; ce

Sorte de condottière, le Béarnais commence ses exploits par ravager la Normandie, la Picardie et l'Île-de-France, pour nourrir sa bande d'aventuriers. Puis il assiège Paris. Autrefois, on conquérait ainsi l'amour de ses sujets ! Mais Paris, quoique décimé par la famine et les épidémies, résiste héroïquement. Le fils de Jeanne d'Albret, la fervente calviniste, n'hésite plus : « Paris vaut bien une messe, » un trône vaut bien une palinodie. En effet, le nouveau catéchumène, qui di-

---

sont les faits. Il y a telle suite de faits contre laquelle il est impossible de disputer. La chaîne des événements sera aussi forte ici qu'une démonstration géométrique. »

C'est l'*Histoire de France* à la main que M. de Mirabeau confond, par des faits incontestables, les vains discours de ceux qui soutiennent que le gouvernement monarchique est non-seulement le plus excellent de tous, mais le seul bon pour des Français ; qu'ils ont le privilège d'être gouvernés par une famille unique, incomparable, dont pas un, pendant une si longue suite de siècles, qui n'ait été doux, modéré, et point tyran, point despote. Comme je n'aspire pas à faire un livre ni à dire des choses neuves, mais à redire des vérités utiles à mes concitoyens, et à ne point laisser

sait si souvent : « Si je n'étais huguenot, je me ferais turc, » abjure ; mais la foi catholique n'est pour rien dans cette apostasie, car la veille il écrit à la belle Gabrielle : « C'est demain que je fais le saut périlleux, » et il ajoute en parlant des évêques qui l'initient : « Ces gens-là m'ennuient bien ! »

Pour faire sa paix avec le Saint-Père, on sait qu'Henri IV consentit à être fouetté, par procuration, il est vrai, sur la personne d'un de ses cha-

---

éteindre le feu sacré du patriotisme, si heureusement rallumé par le flambeau de la philosophie, je ne puis mieux faire que de copier les portraits fidèles de nos rois d'après les faits. Il nous sera impossible de sortir de cette galerie sans proférer tous ces mots que les enfants savaient dire à Sparte : *Je ne serai point esclave.*

Il ne faut qu'ouvrir nos annales, bien qu'écrites par des moines ou des historiographes, pour voir, malgré ces panégyristes, qu'aucune histoire ne présente une plus longue suite de mauvais rois. L'énumération en serait trop fatigante. Ne remontons qu'à Philippe-le-Bel.

#### **Philippe-le-Bel**

Faussaire, faux monnayeur, insatiable d'argent et de pouvoir, tyran.

pelains, des mains augustes du légat pontifical.

En faveur d'une telle soumission, le pape permit au roi de France de répudier Marguerite de Valois, qui, du reste, avait à se reprocher deux accouchements secrets. Henri IV épousa Marie de Médicis. Mais les vraies reines de France s'appelèrent Gabrielle d'Estrées, Henriette d'Entragues, et peuplèrent la cour de bâtards. A cinquante ans, le Vert-Galant, éperdûment amoureux de Charlotte de

---

Il embastille, malgré la foi donnée, le comte de Flandres et ses fils. Il altère la fabrication de la monnaie; il s'arroge de la battre exclusivement.

Le premier, il ose créer des pairs. Il récompense ceux des Templiers qui s'avouent dignes de mille morts, et il fait périr dans les flammes ceux qui persistent à se dire innocents et qui lui demandent la preuve de leurs crimes. Il n'y eut jamais un auto-da-fé plus abominable.

Son avarice déshonore la noblesse, en la rendant vénale. Il vexe les banquiers et les marchands en mille manières. Point de milieu pour les riches : ou il leur vend la noblesse, ou il les livre à la justice ; ils seront nobles ou scélérats. Il ne cesse de pressurer son peuple, et élève à quatre mille mares les revenus du fisc, qui n'allaient, sous Philippe-Auguste, qu'à trois mille six cents.

Montmorency, risqua de mettre l'Europe en feu pour posséder cette femme; mariée par lui au prince de Condé; un de ses amis et de ses premiers gentilshommes.

On parle de l'édit de Nantes, qui n'était qu'un acte de justice indispensable. Il ne faut pas oublier l'édit confirmant les annates, inutile et inique concession à l'ultramontanisme. Sully économisait, il est vrai; mais le roi se montrait prodigué pour ses courtisans et surtout pour ses maîtresses: témoin

**Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long,  
Charles-le-Bel,**

ses trois fils, se succèdent sur son trône et se montrent héritiers de sa cupidité.

Ils continuent de vendre la noblesse et la magistrature, achèvent d'enlever à tous les seigneurs le droit de battre monnaie, s'efforcent de mettre des impôts de leur seule autorité, et cimentent de leur mieux le despotisme.

Il est difficile de dire, de ces trois princes indignes des regards de la postérité, lequel fut le plus intéressé, le plus médiocre, et fit le moins de bien à la France. Leur cocuage célèbre ne vengea pas la nation, qu'il fit rire, et la mort de la femme de Louis-le-Hutin, étranglée avec un linceul; le supplice horrible de Philippe et Gauthier de Launoi; le pro-

la foule des arrêts bursaux de cette époque. Enfin, le *Code des chasses* restera comme un monument de barbarie.

Hâbleur, astucieux, sans respect de sa parole, le roi répondait volontiers à ces reproches par quelque gasconnade. Et ce fut pourtant le moins mauvais prince que nous ayons eu ! « Ah ! ventre-saint-gris, disait souvent Henri IV en riant, il faut convenir qu'il y a des rois qui sont de grands fripons. »

Sully fut un grand ministre. Il remit

cès de Mahaut d'Artois, prouvent que l'injustice et la cruauté, chez ces despotes, allaient de pair avec l'avarice.

Un trait dépeint ces règnes. Dans les instructions aux commissaires envoyés dans les provinces, pas un mot pour le bien public. On n'y parle que de la manière dont ils doivent s'y prendre pour attrâper de l'argent.

### **Philippè de Valois**

Sans forme de procès, il fait assassiner, par le bourreau, quatorze gentilshommes bretons. Il les avait priés à la noce de son fils. Voilà le tyran ; et voici le faux monnayeur :

« Faites, dit-il aux officiers de la Monnaie, en *son ordonnance* de 1350, alloyer, par les marchands et changeurs, le bidon à deux deniers six grains de

un peu d'ordre dans les finances, développa l'industrie et l'agriculture, s'occupa de la marine et des colonies, embellit Paris et agrandit la France. Combien de fois fut-il menacé de disgrâce? Plus de quinze fois. En revanche, quelle longanimité envers le traître Biron! Henri IV n'est rien sans Sully, pas plus que Louis XIII sans Richelieu, pas plus que Louis XIV, lui-même, sans Mazarin, Colbert et Louvois. Heureux princes, auxquels la légèreté, l'ignorance, la servilité d'un

loi, afin qu'ils ne s'aperçoivent de l'aloi, et défense aux tailleurs de révéler ce fait. Faites-le tenir secret et jurer sur le saint Évangile. »

Un particulier, pour tel méfait, irait à la Grève, ayant écriteau sur le dos, avec ce mot : *Escaoc*. Mais on ne peut déshonorer les lys et le manteau royal d'une pareille épigraphe. Nos historiens se contentent de dire que Philippe VI fut ingrat, violent et publicain insatiable.

### **Jean**

Tout le monde connaît le mot du roi Jean :

« Si la foi était exilée de la terre, elle devrait se retrouver dans la bouche d'un roi de France. »

Admirez cette foi. Jamais on ne vit pareille mutation dans les monnaies.

peuple font honneur des grands hommes nés à leur époque!

Ce fut, non pas en allant chez son premier ministre, à la veille d'une guerre formidable, mais bien chez une maîtresse, qu'il fut frappé du poignard de Ravailac, fanatisé et béni par les Jésuites.

### LOUIS XIII

(1610-1643)

Pendant la minorité de Louis XIII, Marie de Médicis gouverne de concert

---

« Faites ouvrir les royaux, disait-il, ès-coins de fer précédens. Afin qu'on ne s'aperçoive de l'abaissement, dites-leur bien qu'ils auront soixante-deux desdits écus au marc. »

Telle est cette foi si vantée ! Et voilà ce prince vu du côté favorable.

### Charles V, Charles VI

Travaillée de mille maux sous tous ces règnes, et conduite à deux doigts de sa perte par l'inexpérience et la témérité du roi Jean, la France reçoit quelque soulagement de Charles V.

C'est un malade qui reprend un peu ses forces. Convalescence de courte durée !

Le règne de Charles VI, un des plus désastreux, n'est pour la France qu'une longue agonie. Ce n'est

avec le florentin Concini, son amant, qu'elle crée maréchal d'Ancre.

Les partis s'agitent, mais la régente est inflexible. « La France est un état monarchique, dit-elle superbement, et le roi ne doit compte de ses actions qu'à Dieu ! » De sorte que la guerre dite des Mécontents éclate aussitôt.

Quelle différence entre un prince faible et un tyran ? Concini assassiné, l'imberbe duc de Luynes gouverne ; le duc de Luynes mort, Richelieu prend en main le gouvernement.

point Charles le Bien-Aimé qui pourrait faire désirer la monarchie. A ses côtés, Isabelle de Bavière, mère dénaturée, s'applique à rendre le trône odieux.

### Charles VII

Les plaies que cette étrangère avait faites à l'Etat, deux Françaises, Agnès et la Pucelle, aident à les fermer.

Mais les plaies faites à la liberté ne cessent de s'agrandir.

Charles VII se sert des besoins du royaume pour mettre des impositions sans le consentement des États Généraux. « Et à ceci, dit Commines, consentirent, moyennant certaines pensions, ces seigneurs qui s'obstinent aujourd'hui à demander le *veto*, sous prétexte qu'ils sont incorruptibles. C'est

Louis XIII fait acte royal une fois dans sa vie, le jour où il envoie sa mère en exil.

Cinq-Mars et de Thou montent sur l'échafaud. Louis XIII s'intitule le Juste ! Les religieuses de Loudun sont déclarées possédées du démon, et le malheureux Grandier, les os brisés par la torture, est contraint de baiser sur son échafaud un crucifix de fer brûlant. Louis XIII s'intitule le Juste ! Et il ne s'agit ici que d'assassinats publics ; le sang qui a coulé dans la

Charles VII qui porta le coup mortel à la liberté, en créant des troupes réglées et perpétuelles, et la France, épuisée alors par les guerres et l'anarchie, ne put lui échapper qu'en tombant sous le sceptre de fer du despotisme.

### **Louis XI**

#### LE COMPÈRE DU BOURREAU

Comme on montrait les Ilotes aux Spartiates, pour les détourner de la boisson, il ne faut que regarder ce prince pour avoir la monarchie en horreur.

« On ne voyait, dit son apologiste Buclès, que des gibets autour de son château. A ces affreuses marques, on reconnaissait les lieux habités par le roi. Il se plaisait à construire des cages de fer, et on appelait les « fillettes du roi, » comme l'objet de

boucherie souterraine de Ruel n'a pas encore ses historiens.

« Votre pauvre peuple, qui n'a plus que la peau et les os, disent les États-Généraux tenus en 1614, votre pauvre peuple se présente devant vous tout abattu, sans force, ayant plutôt l'image de morts que d'hommes. »

Guerre permanente. Famines, épidémies chroniques. Après le siège de la Rochelle, sur trente mille habitants, la malheureuse ville n'en compte plus que cinq mille à peine. Mais le luxe

---

ses plus tendres affections, d'énormes chaînes qu'il fit fabriquer.

» En faisant donner la torture aux accusés, il était caché derrière une jalousie, se défilant de la pitié des juges, et même de Tristan. Il fit périr plus de quatre mille personnes par les supplices, grand nombre sous ses yeux, savourant leur martyre, et presque tous sans forme de procès. Il fit juger, sans assistance des pairs, son cousin germain, le duc de Nemours, blâma l'indulgence des juges, qui l'avaient fait sortir de sa cage pour l'interroger, voulut qu'on lui donnât la question, et, lorsqu'il fut décapité, qu'on plaçât ses deux fils sous l'échafaud, afin qu'ils fussent arrosés du sang de leur père. »

Qu'on cherche dans les fastes des Busiris un pareil raffinement de cruauté ! Ce roi exécration fit

de la cour ne cesse d'augmenter; on y porte des habits de dix et de quinze mille écus; on y a de plus des prétentions au bel-esprit.

Le roi a des goûts solitaires; Anne d'Autriche s'en console avec le cardinal de Richelieu, dont le manteau rouge sert de couvre-pieds au lit royal. Pendant ce temps la reine-mère meurt de misère à Cologne.

Le Père Cotton, témoin de toutes ces turpitudes, s'en indigna, tenta de s'y opposer? Un Jésuite ne s'arrête guère

---

ensuite enfermer les jeunes princes dans des cachots pointus par le fond, afin qu'ils n'eussent pas de repos. On les en tirait deux fois par semaine pour être fustigés, et de trois mois en trois mois pour leur arracher une ou deux dents. L'aîné devint fou; le cadet fut assez heureux pour être délivré par la mort du tyran, et c'est de sa requête présentée en 1483 qu'on apprend le détail de tous ces faits, qu'on ne pourrait croire ni même imaginer, sans une preuve si constante.

Exerçons au moins envers nos rois la justice posthume des Égyptiens. Desrués, l'empoisonneur, voué à l'exécration publique, qu'est-il, mis en comparaison de Louis XI? L'intérêt en fit un scélérat; quel intérêt avait ce Tibère à se souiller de tant de barbaries? Comme la vertu la plus pure consiste à être bon gratuitement, ainsi le monstre le plus

à de semblables vétilles. Ce que le Père Cotton voulait, comme tous les confesseurs de nos rois, c'était l'influence politique, et dès lors pas un crime qui ne fût absous en échange d'un secret d'Etat !

#### LOUIS XIV

(1643-1715)

A l'âge de quatre ans et demi, Louis XIV est proclamé roi, sous la régence de sa mère Anne d'Autriche,

détestable est celui qui est gratuitement méchant, comme tant de rois.

#### Charles VIII

Sans vices et sans vertus. (Voyez le portrait qu'en fait M. de Mirabeau, *Lettres de cachet*, chap. XI, où je puise la plupart de ces traits) (1).

(1) Voici ce portrait par Mirabeau :

« Charles VIII, sans talents et sans vertus, immole ses sujets, avec toute la présomption, la précipitation et la légèreté de l'ignorance, aux prétentions que la Maison d'Anjou lui avait données sur le royaume de Naples.

» Sous son règne commencent ces funestes guerres d'Italie qui ont porté les coups les plus terribles à la liberté française, et même à celle de presque toute l'Europe, en nécessitant l'usage des troupes réglées, les expédients de finance et l'augmentation illégale et sans bornes des revenus royaux. »

maîtresse de l'Italien Mazarin, homme d'expédients, cardinal et premier ministre.

A quelques remontrances du Parlement, elle répond furieuse : « Je ne souffrirai pas que la canaille attaque l'autorité de mon fils ; » et de gaieté de cœur elle jette ainsi la France dans la guerre de la Fronde.

Des causes organiques ne peuvent-elles expliquer le caractère despotique du jeune prince ? Il était né couvert de gales, il tarit le sein de toutes ses

### **Louis XII**

Dit « le Père du peuple ». J'aurai occasion de parler de ce bon roi dans le paragraphe suivant.

### **François I<sup>er</sup>**

Il use de la France comme d'une terre qu'il aurait en propre.

Prince inique, il fait perdre indignement le procès au connétable de Bourbon. Simoniaque, il trafique du sacerdoce avec Léon X. Hypocrite et barbare, il commande le supplice de six luthériens. Despote, il enchaîne la liberté de la presse ; il détruit les libertés de l'Eglise gallicane. Insolent et hautain, il menace les pontifes de la loi, qui résistent à ses innovations, de leur faire porter la hotte, à Landrecy.

nourrices, et les médecins ne parvinrent pas à détruire le principe d'éruptions cutanées qu'il portait en lui. Là dut être également le foyer de ses incessantes convoitises amoureuses !

Louis XIV est bien l'incarnation la plus complète de l'absolutisme monarchique. Au retour d'une partie de chasse, il entre le fouet à la main dans le Parlement. Ses adultères ? droit divin. Ses prodigalités, ses bâtards ? droit divin. L'incendie du Palatinat, les persécutions contre Port-Royal,

---

Il érige en loi la vénalité de la magistrature ; ce qui est comme si, dans un navire, on faisait quel-  
qu'un pilote ou matelot pour son argent. Il insulte à la nation en lui donnant pour juge le dernier enchérisseur ; et, comme Caligula, il fait un cheval consul, avec cette différence qu'il n'était que consul honoraire, au lieu que nos magistrats jugent.

Il accorde la mort de Semblençay, innocent, à la demande de Louise de Savoie, et la vie de Saint-Vallier, coupable, à la prostitution de sa fille. Il met la France au bord du précipice par son impé-  
ritie, il la ruine par ses prodigalités, il la corrompt par ses scandales.

Je serais savant en chronologie, si des poètes  
avaient gravé dans ma mémoire toutes les époques

l'odieuse, l'impolitique, la sanglante révocation de l'édit de Nantes? Droit divin. Après la défaite de Ramillies, Louis XIV dit au duc de Brancas : « Est-ce que Dieu aurait oublié ce que j'ai fait pour lui ! » Hystérie de l'orgueil chez le roi, et folie de la platitude à la cour.

Il y a dans ce règne deux époques dont le contraste met à nu le prétendu grand roi, et dont l'étude, en l'isolant de l'origine des splendeurs de la première et en lui laissant toute la res-

---

aussi laconiquement que sa mort par cette épitaphe :

Le roi François est mort à Rambouillet  
De la v..... qu'il avait  
L'an mil cinq cent quarante-sept.

### Henri II

veut asservir ses sujets à ses opinions religieuses, et qu'on rampe à ses pieds, comme lui-même aux pieds d'une maîtresse surannée.

Avec des mœurs aussi corrompues, il est hypocrite, despote, persécuteur comme son père. Il envoie à l'échafaud Anne du Bourg, et fait rendre au Parlement ce bel arrêt qui ordonne de tuer tous les huguenots partout où on les trouvera.

ponsabilité des iniquités comme des revers de la seconde période, le classe tout simplement parmi ces illustres incapables que la fortune n'élève si haut que pour bien démontrer leur nullité personnelle.

Au début, rien ne contrarie ses caprices amoureux, ni ses fantaisies despotiques. Un jour, il traverse le Rhin en carrosse, avec ses maîtresses, alors que, le combat fini, sa grandeur ne l'attache plus au rivage. Bref, il ne s'éveille pas encore de ses fastueuses

---

### **François II**

Dans un règne de dix-huit mois, François II fait banqueroute, et défend à ses créanciers, sous peine de mort, de demander leur paiement.

Il s'efforce de planter l'inquisition en France, donne les édits les plus atroces contre les protestants, fait périr des milliers de citoyens et s'acharne contre son propre sang.

Mais, me crie-t-on, c'est le cardinal de Lorraine qui fit tout le mal. Eh ! qu'importe au peuple ? Les ministres sont le crime des princes, et c'est au pasteur à ne pas confier le troupeau à un chien enragé.

### **Charles IX**

Quel monstre lui succède ! Il extermine en une nuit cent mille de ses sujets. Il arquebuse de son

débauches pour contre-carrer la fortune qui vient au-devant de ses moindres désirs.

Mais la royale moëlle épinière ne tarde pas à subir un honteux ramollissement. Le soleil est à son déclin; l'incapable présomptueux commence à prendre peur de la vie, de la mort et de l'enfer. La France va désormais, sous le nom de Louis XIV, avoir deux maîtres : une voluptueuse dévote, née dans une prison, élève et amie de Ninon de Lenclos, la veuve Scarron,

palais son peuple; et l'on viendra s'extasier sur la douceur, la bonté, les vertus héréditaires de cette famille incomparable, unique. Mais Néron, Vitellius, Caracalla, Commode, n'étaient pas de la même famille. Oh! oui, c'est une famille unique.

### Henri III

prouve qu'un prince faible est le pire des rois. La mollesse d'un Sardanapale et l'imbécile superstition d'un talapoin semblent le fond de son caractère.

Des trois fils de Henri II, on ne sait lequel fit le plus de mal à la France, année commune.

Ils ne furent surpassés que par leur mère, cette Catherine de Médicis, qu'on ne peut nommer sans horreur, qui bâtit sa domination sur nos calamités.

devenue madame de Maintenon ; puis un Jésuite, le père Letellier, confesseur du roi, et complice de la favorite.

Colbert, Louvois sont remplacés par Chamillard et Desmarets ; Turenne et Condé par des Marsin et des Villeroy. Malgré la fausse monnaie qu'il fabrique, Louis XIV est obligé de faire une banqueroute de cent trente-cinq millions. Les traités de Westphalie et de Nimègue sont déchirés ; ceux de Ryswick et de Bade, de Rastadt et

---

tés ; qui, en élevant ses fils dans l'astuce italienne, en ne leur apprenant qu'à s'envelopper de ruses méprisables et d'intrigues dangereuses, montra si bien, par les maux infinis de ce règne, que savoir être roi, ce n'est point savoir dissimuler et trahir...

« Après avoir fait le procès à la mémoire de nos rois, Mirabeau ajoutait cette réflexion alors si courageuse : « Toute l'Europe a applaudi au sublime manifeste des États-Unis d'Amérique. Je demande si les puissances qui ont contracté des alliances avec eux ont osé lire ce manifeste, ou interroger leur conscience après l'avoir lu. Je demande si, sur les trente-deux princes de la troisième race, il n'y en a pas eu au-delà des deux tiers qui se sont rendus beaucoup plus coupables envers leurs sujets que les rois de la Grande-Bretagne envers les colonies. »

d'Utrecht deviennent autant d'humiliations.

Reste la légende de Louis XIV protecteur des arts et des lettres. Il ne comprenait pas La Fontaine, il laissa mourir de faim le vieux Corneille, et ne sut pas faire enterrer Molière. Les artistes qu'il protège, lui, le danseur de ballets, c'est qu'il les jalouse; il n'a qu'une supériorité sur eux, l'argent, et il en abuse; il ne récompense pas tel ou tel homme de génie; il l'écrase avec une pension. Ce fut un acte

---

» Pour se renfermer dans les cinq siècles que nous venons de parcourir, que répondre à une expérience de cinq cents ans? La chose parle de soi. Les faits ne crient-ils pas que la monarchie est une chose détestable? Dans une si longue période de temps, trois rois seulement ne sont pas indignes du trône; et qu'on ne fasse pas honneur de ces trois princes à la royauté. Ils durent à leurs premières années, si différentes de celles des dauphins, de n'être pas comme le vulgaire des rois.

» Quand nous sommes malades, nous devenons bons. Charles V, prince valétudinaire, s'instruisit encore à l'école du malheur. Les règnes désastreux de Jean et de Henri III donnèrent l'expérience à Charles V et à Henri IV, leurs successeurs; et si Louis XII fut le père du peuple, remercions la grosse tour de Bourges.

de honteuse courtisanerie de donner à l'admirable réunion de grands hommes de plume, de science, d'épée et d'Etat qui illustrèrent la France à cette époque, le titre de siècle de Louis XIV.

Ce règne, que nous lègue-t-il, en somme ? Rien que la ruine, un amoindrissement territorial, un abaissement du caractère national. Si fait, il a bâti Versailles, ce monument de la démenche royale !

« Malheur à qui n'a pas versé des

» Tant que les enfants des rois seront élevés sur les degrés du trône, livrés à des instituteurs courtisans, nourris de ces leçons qui font les rois par la grâce de Dieu, et non par la grâce du peuple ; complimentés dès le berceau par les robes rouges et les soutanes violettes, qui s'empressent d'aduler bassement l'auguste marmot ; tant qu'on ne dira pas du prince héréditaire comme Henri IV de son fils : *Cet enfant est à tout le monde* ; que la nation n'aura pas le droit de diriger exclusivement son éducation, de l'arracher de la cour et du sein empesté de la flatterie, dont il suce les maximes avec le lait, il sera impossible aux rois de n'être pas ce qu'ils ont toujours été.

» Eh ! pourquoi vouloir que le bonheur d'un empire dépende d'un précepteur, que la destinée d'un peuple soit dans la main d'un seul homme ?

larmes amères; dit Loustalot, la première fois qu'il a vu Versailles; ce gouffre d'or; car il ne sera jamais un bon citoyen. »

Lorsque vint la mort, pour cet homme qui avait fait tant de bruit et voulu tant d'hommages, elle fut silencieuse et solitaire. Ses bâtards, presque tous morts par le poison, n'étaient plus là. Depuis trois jours, la vieille favorite se cachait à Saint-Cyr. Les courtisans se précipitaient pour saluer l'astre levant. Cependant, Louis XIV, indomp-

Ce mot de Cicéron à Atticus m'a toujours frappé : *César voudrait-il ressembler à Phalaris ou à Pisistrate? Je n'en sais rien, mais il en est le maître.* Comment les peuples ont-ils pu placer leurs espérances dans un seul homme? Elevés loin de la cour et par les plus sages instituteurs, la plupart ne seront encore que de méchants rois. Les Césars, nés presque tous loin du trône, en furent-ils moins de mauvais princés? La royauté, la puissance se corrompt d'elle-même. Que sert de préparer le vase? C'est la liqueur qui ne vaut rien. Pourquoi juger les rois plus favorablement qu'ils n'ont fait eux-mêmes? Écoutons un empereur rendre ce témoignage aux monarques : « Il ne faut que quatre ou cinq courtisans déterminés à tromper le prince pour y réussir; ils ne lui montrent des choses que le côté qu'ils veulent. Comme ils l'obsèdent

table dans son orgueil, se demandait quelle était la puissance de ce roi du ciel qui pouvait ainsi frapper les rois de la terre.

Le peuple, lui, pour qui c'était enfin un jour de fête, après plus de soixante ans d'une impitoyable oppression, se porta sur le passage du funèbre cortège et salua ces dépouilles royales d'un cri de délivrance, de sifflets et de chansons vengeresses.

---

ils interceptent tout ce qui leur déplaît, et il arrive, par la conspiration d'un petit nombre de méchants, que le meilleur prince est vendu, malgré sa vigilance, malgré même sa défiance et ses soupçons. »

« C'est Dioclétien qui fait cet aveu. Il suppose le meilleur roi. Que dire d'un prince faible, d'un prince médiocre, d'un prince comme il y en a tant ? Point de bête plus féroce, dit Plutarque, que l'homme, quand à des passions, il réunit le pouvoir.

» Telle est l'idée qu'on a eue des rois dans tous les temps. Je parle de ceux qui ont été vraiment rois ; car il est ridicule de donner le même nom à Agis et à Xerxès, au premier magistrat de Lacédémone et au grand roi. Beaucoup de peuples ont chassé les rois ; si on excepte les Juifs, à qui Dieu prédit en vain qu'ils s'en repentiraient, je ne con-

LOUIS XV  
(1715-1774)

« La France, ton café fout le camp ! »  
C'est ainsi qu'une fille parle au roi,  
qui s'en amuse, prend la tasse offerte  
par la Dubarry, et murmure avec un  
sourire hébété :

« Après moi, la fin du monde... »

La nation devient une grande prostituée,  
et la cour un immense lupanar.  
Des ministres? Non. Des compagnons

---

nais aucune nation qui se soit donné des rois proprement dits, ce qui est la meilleure preuve que ce gouvernement a été rejeté avec horreur par tous les peuples qui ont eu la liberté de choisir et de se constituer.

» Chers concitoyens, il faut que ce soit un grand bien que la liberté, puisque Caton se déchire les entrailles plutôt que d'avoir un roi ; et de quel roi peut-on comparer la bonté et les qualités héroïques à celles de ce César dont Caton ne put supporter la dictature ? Mais c'est ce que nous ne pouvons comprendre. Abâtardis par la servitude, nous ne concevons pas la douceur et le prix de la liberté ; nous sommes comme ce satrape qui vantait à Brasidas les délices de Persépolis, et à qui ce Lacédémonien répondit : « Je connais les plaisirs de ton pays, mais tu ne peux connaître ceux du mien. » Ce qui

de débauche. Le Parc aux Cerfs est, pour les familles nobles, l'antichambre de toutes les faveurs, et le marquis de Mailly, qui signe : premier gentilhomme de France, y conduit lui-même ses quatre filles. Le caprice d'une prostituée change les ministres, disgracie les généraux, et cette épouvantable parodie dure plus d'un demi-siècle.

Le traité de Paris aggrave les pertes territoriales que Louis XIV a déjà fait subir à la France. Sous le ministère

---

fait saisir à J.-J. Bousseau ce rapprochement admirable : « Il en est de la liberté comme de l'innocence et de la vertu, dont on ne sent le prix que lorsqu'on en jouit soi-même, et dont le goût s'éteint sitôt qu'on les a perdues. »

« Il est pourtant, chez les peuples les plus asservis, des âmes républicaines. Il reste encore des hommes en qui l'amour de la liberté triomphe de toutes les institutions politiques. En vain, elles ont conspiré à étouffer ce sentiment généreux; il vit caché au fond de leurs cœurs, prêt à en sortir à la première étincelle, pour éclater et enflammer tous les esprits. J'éprouve au-dedans de moi un sentiment impérieux qui m'entraîne vers la liberté avec une force irrésistible; et il faut bien que ce sentiment soit inné, puisque malgré les préjugés de l'éducation, les mensonges des orateurs et des

de l'abbé Terray, l'Etat fait une nouvelle banqueroute. Puis Louis XV trouve dans la famine, toujours croissante, une occasion d'agiotage, et il prend pour dix millions d'actions dans la société du « *Pacte de famine* » dont l'objet est d'accaparer tous les grains et de les revendre plus cher à ses sujets affamés.

C'est alors que les paysans font du pain de fougère, et que le peuple des villes déterre les cadavres, dont il ronge les os. Ce sont deux impôts auxquels Louis XV n'a pas pensé ! En est-il moins béni par les princes de l'Eglise ? Le roi très-chrétien accepte la bulle *Unigenitus*, cela suffit aux successeurs de Dubois, qui, sans s'inquiéter des cent mille lettres de cachet en circulation, lui donnent le titre de « bien-aimé ».

---

poètes, les éloges éternels de la monarchie dans la bouche des prêtres, des publicistes, et dans tous nos livres, ils ne m'ont jamais appris qu'à la détester. » — (*La France libre*, par Camille Desmoulins.)

Cependant l'amour des Français finit, à la longue, par se lasser. En 1744, on paie six mille messes pour la guérison du roi souffrant; deuxième maladie, en 1757, six cents messes seulement sont commandées; en 1774, à la troisième épreuve, trois fidèles seulement demandent au ciel le rétablissement de Louis XV.

« Est-il besoin d'autre preuve de l'existence d'une Providence, s'écriait le pape Benoît XIV, que de voir le royaume de France survivre au règne de Louis XV? »

#### LOUIS XVI

(1774-1792)

Mauvais roi, mais honnête homme; non, malhonnête homme et mauvais français.

Le serrurier qui construit avec lui l'armoire de fer meurt empoisonné le lendemain. Par qui? Le roi seul connaissait l'existence de cette cachette.

Que dit le journal du roi, à la date du 14 juillet 1789? « Chassé. Rien de

nouveau. » Presque rien : le 14 juillet 1789, le peuple prenait la Bastille !

Le baron de Breteuil lui conseille de brûler Paris, et le roi ne répond pas par un cri d'horreur. On apprend à Louis XVI la mort du gouverneur de Launay : « Ah ! murmure-t-il, il a bien mérité son sort ! » Car Louis XVI trouve que le peuple n'a pas été mitraillé assez énergiquement. Dès que le roi ne se sent plus assez fort, il lui semble tout naturel d'appeler l'étranger à son aide.

La royauté favorable aux réformes ? Toutes les conquêtes de 1789 ont été arrachées par le peuple, et non pas consenties par le monarque, qui, moins de deux mois après l'abolition de la torture, regrettait amèrement cette philanthropique mesure et pensait à rétablir la question, comme il avait déjà rétabli les corvées et les maîtrises. Jusqu'au dernier moment, Louis XVI avait refusé de convoquer les États-généraux !

Mais la Maison du Roi coûtait à elle seule trente-six millions par an, outre

dix-huit millions de pensions, et il fallait combler un arriéré de quatre milliards de livres. On espéra faire payer cher au peuple la satisfaction illusoire de quelques vœux, comme autrefois on avait vendu leurs franchises aux communes. Par bonheur, la nation exigea ce qu'elle consentait à payer, et prit les droits que la royauté espérait une fois encore confisquer.

Tant qu'il se croit fort, Louis XVI insulté l'Assemblée nationale; le jour du danger, il vient se réfugier dans ses rangs, lui demandant asile et protection. Pendant son jugement, Louis XVI nie sa signature; répudie ses lettres; mément à ses juges:

Cet homme était coupable du crime de lèse-patrie. Il fut jugé, condamné, exécuté; ce fut justice. Les monarchistes ont fait de ce fauteur d'invasion leur Roi-Martyr.

Un mot sur la reine. Marie-Antoinette ne fut pas seulement le mauvais génie de la nation, elle fut le véritable

bourreau des siens. Cette Autrichienne haïssait la France.

« Si le peuple n'a pas de pain, qu'il mange de la brioche ! »

Dans sa correspondance, elle dit toujours « cette nation » et jamais « notre nation » ; les mots « peuple ingrat » reviennent sans cesse sous sa plume ; une seule fois, dans une lettre du 6 décembre 1791, il lui échappe de dire « nous » en parlant des Français, mais c'est pour y joindre la plus sanglante et la plus imméritée des injures : « Nous sommes trop lâches ! »

Il faut à tout prix satisfaire les caprices les plus insensés de cette femme. L'établissement de la loterie ne suffit pas. Louis XIV, pour se procurer huit millions, fut un jour obligé de remettre à un traitant trente-deux millions de billets, et Louis XV, pour avoir dix mille écus, en avait été réduit à ouvrir une souscription sous le prétexte mensonger de remplacer l'Hôtel-Dieu par quatre hôpitaux situés à l'extérieur de Paris. Afin de conserver les bonnes grâces de la reine, Calonne, à son tour,

est contraint un soir à enlever la recette de l'Opéra. C'est que les Ordonnances du Comptant, dans les huit dernières années, s'étaient élevées à la somme de huit cent soixante-et-un-millions!

Voilà pourquoi la date du 16 octobre 1793 ne doit pas être plus pesante à la conscience révolutionnaire que la date du 21 janvier.

#### LOUIS XVIII

(1814-1824)

Le comte de Provence détestait Louis XVI et ne cessa de poursuivre son frère aîné des plus cruelles injures.

Lors du baptême de Madame, le grand aumônier, s'adressant au prince, qui servait de parrain, lui demanda de quel nom il avait fait choix. « Monsieur, répondit celui-ci d'un ton sardonique, ne devez-vous pas d'abord vous enquérir des père et mère? » Etonné, confus, le prélat fit observer que personne n'ignorait que Madame était née du roi et de la reine. « Est-ce

« votre avis, monsieur le curé ? » dit le comte de Provence en se tournant vers le curé de Notre-Dame, et comme pour prolonger le scandale de cette scène.

A l'heure du danger, le comte de Provence et le comte d'Artois, son frère cadet, furent des premiers à émigrer.

La cour de Vienne, à la mort de Louis XVI, avait déclaré que la régence revenait de droit à Marie-Antoinette. Le comte de Provence en conçut une vive irritation. Aussi l'exécution de la reine ne lui arracha-t-elle que ces mots : « Nous verrons maintenant si on me refusera encore la régence. »

La France n'avait pas, dans toute la coalition, d'ennemi plus implacable. Avec une ardeur qui n'avait d'égale que sa prudence personnelle, il semait la trahison à Lyon, à Toulon, la guerre civile en Bretagne et en Vendée, la guerre étrangère sur toutes nos frontières. C'est à Vérone

qu'il s'était fait proclamer roi, et c'est de Coblentz qu'il travaillait de la sorte à conquérir son royaume. On lui attribue la machiavélique idée des émissions de faux assignats, qui portèrent un coup si rude à notre crédit national. C'était le sort des Bourbons d'affamer, de ruiner, de massacrer une partie de leurs futurs sujets, pour mieux faire apprécier à l'autre moitié de la nation leur humanité, leurs largesses, leur clémence, tous les bienfaits d'un paternel gouvernement.

A la veille d'entrer à Paris, Louis XVIII ne voulait plus signer la déclaration de Saint-Ouen, et ce fut l'empereur Alexandre qui, le rappelant durement à la parole donnée, dut exiger cette signature sous menace de faire rétrograder les troupes.

La Sainte-Alliance combattait au nom du principe monarchique, mais les souverains étrangers n'étaient pas très-sympathiques à la personne de Louis XVIII.

« Je ne sais pas, disait l'empereur Alexandre, en 1815, si je ne me repen-

tirai point un jour d'avoir mis les Bourbons sur le trône. Ce ne sont pas de bonnes gens. Nous les avons eus en Russie et je sais à quoi m'en tenir sur leur compte. »

Le 18 juin 1815 est une date heureuse pour la monarchie. La France est écrasée à Walerloo ! Ce jour-là, Louis XVIII prend définitivement possession de son trône.

Notre vainqueur s'appelait Wellington. Le roi lui devait une reconnaissance toute particulière. Lord Wellington fut aussitôt créé marquis de Brunoy.

En même temps les représailles commencent. Le maréchal Brune est égorgé à Avignon, et le général Ramel à Toulouse. Justice ! le roi s'occupe à soigner les plaies de ses jambes. Le colonel Labedoyère, Ney et le général Mouton-Duvernet sont condamnés à mort. Grâce ! Le roi n'y peut rien, et, tout en prenant son tabac sur le sein de quelque femme de cour, il daigne seulement promettre des messes pour les suppli-

ciés. La conjuration de Didier à Grenoble et celle des Patriotes à Paris se dénouent au milieu d'horribles massacres : la Terreur blanche, mille fois plus terrible que la justice révolutionnaire, ensanglante le pays et n'épargne ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfants.

Les premiers actes du roi sont de rétablir la censure, d'attribuer exclusivement à la noblesse les honneurs dans les écoles militaires, de faire procéder à la restitution des biens confisqués et non vendus, mesure à l'occasion de laquelle le ministre Ferrand déclara que seuls les émigrés avaient suivi le droit chemin, et laissa entendre que les nobles exilés, restés légitimes propriétaires des biens illégalement vendus, seraient un jour réintégrés dans leurs droits.

La Charte disait : « Chacun obtient pour son culte la même protection ; » mais un mois après sa proclamation, une ordonnance prohibait, sous des peines sévères, toute espèce de travail les dimanches et jours de fêtes reli-

gieusés; défendâit là circulation des voitures, défendâit le colportage, tandis qu'une seconde ordonnance, relative aux deux dimanches de la Fête-Dieu, enjoignâit d'orner de tentures et de feuillages le devant des maisons dans les rues que devaient parcourir les processions. On sait quelles pressantes démarches il fallut faire auprès du roi pour qu'il approuvât l'élection académique de M. Lemontéy, « coupable d'avoir médité de Louis XIV. »

La nature ajoute ses rigueurs aux provocations ultra-royalistes; et des inondations, la disette, de violentes épidémies achèvent d'aigrir le peuple. La dissolution de la Chambre et l'évacuation du territoire apportent une heure d'apaisement. Puis, en même temps que se groupe une opposition parlementaire redoutable, les conspirations s'organisent de nouveau.

Plus que jamais Louis XVIII se montre impitoyable. La conjuration de Bèfort est suivie d'une terrible expiation. Cè n'est pas trop! Les quatre sergents de La Rochelle montent sur

l'échafaud. Ce n'est pas assez ! Le général Berton et le lieutenant-colonel Caron sont exécutés à leur tour, sans que le roi, si près lui-même de la tombe, hésite à rougir son linceul du sang de ces braves.

Il était temps que la mort fit son œuvre. Le legs suprême du monarque fut l'impopulaire expédition d'Espagne. Louis XVIII devait être le dernier de sa race inhumé à Saint-Denis. Il y reposait, le traître et l'hypocrite, se croyant oublié, peut-être même pardonné, quand le châtement vint, tardif mais terrible. Lorsque Paris dut capituler, en 1871, un général prussien, qui sans doute se souvenait de 1814, alla déposer une couronne sur le royal cercueil.

#### CHARLES X

(1824-1830)

La haine que portait le comte de Provence à Louis XVI, le comte d'Artois la portait à Marie-Antoinette.

Était-ce dépit de n'avoir pas vu ses

hommages agréés, ou colère d'un abandon ? Personne ne fit plus de tort à la réputation de la reine par des indiscretions perfidement calculées. On sait l'intimité qui existait entre Marie-Antoinette et la comtesse de Polignac ; une porte entr'ouverte livra, paraît-il, le secret de cette tendresse réciproque au comte d'Artois, qui s'en alla raconter partout qu'il « avait dérangé deux amies », accompagnant ces paroles d'un méchant sourire.

Si le comte de Provence faisait des vers latins, le comte d'Artois était un équilibriste remarquable sur la corde raide.

On sait le mot de Charette à Louis XVIII : « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu. » Or, les lâches sont féroces. Aussi attribue-t-on au comte d'Artois la rédaction du manifeste de Brunswick.

« Les alliés venaient faire cesser l'anarchie et arrêter les attaques portées au trône et à l'autel...

« Les habitants des villes, bourgs et

campagnes qui oseraient se *défendre* contre les troupes de Leurs Majestés impériale et royale et tirer sur elles, soit en rase campagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons seraient punis *sur le champ, suivant la rigueur des droits de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées.*

« La ville de Paris et tous ses habitants seraient tenus de se soumettre sans délai au roi. Leurs Majestés impériale et royale rendaient personnellement responsables de tous les événements, *sur leur tête*, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, les juges de paix et tous autres qu'il appartiendrait; déclarant en outre lesdites Majestés, sur leur foi et parole d'empereur et roi, que, si le château des Tuileries était forcé ou insulté, s'il était fait la moindre violence, le moindre outrage à Leurs Majestés le Roi, la Reine et la Famille royale, s'il n'était pas pourvu immé-

diatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en tireraient une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale. »

Le comte d'Artois a soixante-huit ans lorsqu'il devient Charles X. Le libertin s'est fait plus que dévot, *perinde ac cadaver*, dans la main des Jésuites. La nation en sera bientôt réduite à regretter Louis XVIII.

On sait qu'il avait envoyé, en 1819, son secrétaire, M. de Vitrolles, « pour se plaindre du roi trop libéral » auprès des souverains réunis à Aix-la-Chapelle.

Aussitôt sur le trône, Charles X ne perd pas de temps. L'Institut est mutilé, les procès de tendance se multiplient, le rétablissement des biens de main-morte est décidé, le droit d'aînesse est sur le point d'être rétabli. La Congrégation demande sans cesse et obtient toujours de nouvelles réactions.

Une indemnité d'un milliard, créant trentemillions de rente 3 0/0, est votée en faveur des anciens émigrés.

Puis vient la loi sur le sacrilège, demandant la mort pour toute insulte à la majesté religieuse. « Après tout, dit M. de Bonald, cette sentence ne fait que renvoyer le criminel sacrilège devant Dieu, son juge naturel. » Nier la perpétuité du catholicisme, crime de lèse-religion ! « On regrette, s'écrie M. Chifflet, rapporteur de la loi, que l'esprit de l'homme ne puisse pas inventer des supplices plus cruels que la mort. »

A cette époque parut aussi le fameux mandement de M. le prince de Croi, archevêque de Rouen, enjoignant à ses curés « de dénoncer à leur évêque ceux de leurs paroissiens qui, sans cause légitime, manqueraient à la messe; ils tiendraient un registre exact de ceux qui ne feraient pas leurs pâques, afin que l'évêque pût les faire afficher aux portes de leurs églises paroissiales et à celles de la cathédrale; les noms des concubinaires

qui n'avaient contracté d'autre mariage que le mariage civil devaient être aussi inscrits sur un registre particulier. »

En vain l'opposition essayait-elle de lutter : Thiers, le général Foy, Guizot, Villemain étaient impuissants. « Ce n'est pas la démocratie qui est à craindre en ce moment, disait Casimir Périer, ce n'est pas elle qui menace de tout envahir ; ce qui nous menace, c'est le jésuitisme qui coule à pleins bords et qui finira par nous engloutir. » Mais que faire contre les Piet, les de Marcellus, les de Vaublanc, les Delalot, les de Courtavel, les de Villèle ? Les congréganistes occupaient toutes les positions.

L'instruction est livrée à l'ordre, légalement expulsé, des Jésuites. Les legs faits au clergé, et se montant sous Louis XVIII à douze millions, s'élèvent sous Charles X à trente millions. Ce ne sont partout que missionnaires, couvents rebâtiés et pèlerinages. Le roi donne l'exemple en rétablissant la procession « du vœu de Louis XIII »,

qu'il suit un clerc à la main; entouré des princes de sa famille. Des certificats de religion sont imposés aux officiers; l'avancement est une question de sacristie; les billets de confession deviennent obligatoires dans les administrations de l'État; et « l'exclusion, dit M. de Vitrolles, était prononcée contre tous ceux qui ne faisaient pas profession publique de dévotion, ou qui n'en voulaient pas prendre le masque. » En un mot, c'est l'époque des fanfarons de dévotion.

Un temps d'arrêt se produit dans cette folie cléricale, avec le ministère Martignac; mais bientôt Charles X, poussé par ses confesseurs, et croyant du reste que l'expédition d'Alger constituait une diversion suffisante pour les aspirations du pays, Charles X, repentant d'une concession même momentanée à l'esprit « de désordre et d'athéisme »; forme le ministère Polignac et signe les Ordonnances; oubliant qu'on peut tout persuader au peuple français, une seule chose exceptée, la honte de subir doucement

et tranquillement la domination des prêtres.

Le roi ne doutait pas du succès de son coup d'État. « Pendant la nuit, lui avait confié M. de Polignac, la Vierge était apparue au premier ministre et lui avait enjoint de persévérer, en lui promettant son assistance. » On comprend dès lors avec quelle sérénité Charles X faisait mitrailler son peuple.

L'heure était venue, cependant; il suffit alors au peuple des trois journées de Juillet pour briser encore une fois la monarchie. Vaincu, mais non pas convaincu, le vieux roi reprend avec son confesseur et son petit-fils le chemin de l'exil! A quoi donc servent aux princes ces grands enseignements des révolutions précédentes? C'est une singulière révolte contre la Providence, de la part des partisans du droit divin, de vouloir à tout prix relever un trône foudroyé sept fois en moins d'un siècle et que Dieu semble, par conséquent, avoir lui-même abandonné.

## § 3

## LES MILLE ANS DE GLOIRE

Voilà l'héritage des « mille ans de gloire » réclamé avec tant de folie, d'orgueil ou d'impudence par le comte de Chambord.

« La France, dit Boisguilbert en 1689, a aujourd'hui la gangrène. Considérant la manière dont la taille se départit, s'impose et se paye, il faut demeurer d'accord qu'elle est également la ruine des biens, des corps et des âmes. Il s'est trouvé des années où les droits ont été vingt fois plus forts dans le détail que le prix en gros de la denrée. La consommation a cessé, parce qu'elle est devenue absolument défendue et absolument impossible. Les peuples s'estimeraient heureux s'ils pouvaient avoir du pain et de l'eau à peu près leur nécessaire, ce qu'on ne voit presque jamais. »

« Il est certain que le mal des impôts est poussé à l'excès, écrit Vauban

dans la *Dîme royale*, et que, si l'on n'y remédie, le menu peuple tombera dans une extrémité dont il ne se relèvera jamais, les grands chemins de la campagne et les rues des villes et des bourgs étant pleins de mendiants que la faim et la nudité chassent de chez eux.

» La dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement; des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de chose près, à cette malheureuse condition; des quatre autres parties qui restent, trois sont fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès... Il n'y a pas dix mille familles, petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise... »

« La taille est devenue arbitraire, corruptible, et en toute manière accablante à un point qui ne se peut exprimer. Elle est exigée avec une extrême rigueur. Il est même assez ordinaire de pousser les exécutions

jusqu'à défendre les portes des maisons après avoir vendu ce qui était dedans, et on en a vu démolir pour en tirer les poutres, les solives et les planches qui ont été vendues cinq ou six fois moins qu'elles ne valaient, en déduction de la taille. »

« Votre peuple, sire, est malheureux, dit le Parlement de Rouen, le 5 août 1763, en s'adressant au roi, tout annonce cette affligeante vérité. Vos cours de Parlement, seuls organes de la nation, ne cessent de le dire. Un déluge d'impôts et de servitudes ravage impitoyablement nos villes et nos campagnes. Les biens, l'industrie, la personne des citoyens, tout est en proie à la bursalité; la pauvreté même et la pitié qui l'assiste sont devenus ses tributaires et ses victimes. La ferme des aides, dont les règlements attaquent toutes les conditions, et le commerce en général, pèse sur le pauvre en particulier de la manière la plus inhumaine. La ferme des gabelles ne présente pas un spectacle moins révoltant. »

« La société, sous Louis XIV, a écrit Châteaubriand; avait quelque chose de puéril comme la société romaine au moment de l'invasion des barbares; au lieu de faire des vers dans un cloître, on en faisait dans les bouddoirs; avec un quatrain on était illustre. L'intrigue élevait et renversait chaque jour les ministres; ces créatures éphémères, qui apportaient dans le gouvernement leur ineptie, y apportaient encore un esprit antipathique à celles qui les avaient précédées; de là, ce changement continu de systèmes, de projets, de vues. Ces nains politiques étaient suivis d'une nuée de commis, de laquais, de flatteurs, de comédiens, de maîtresses. Tous ces êtres d'un moment se hâtaient de sucer le sang du misérable, et s'abîmaient bientôt devant une autre génération d'insectes, aussi fugitive et dévorante que la première. »

A nous de réfléchir. La rougeur ne nous est-elle pas montée au front, et le dégoût au cœur? La France ne peut re-

tomber, non, la France ne retombera pas sous le joug monarchique et clérical.

Thomas Raynal a dit : « Les peuples ne seront enfin heureux que lorsqu'il n'y aura plus ni prêtres ni rois. » Camille Desmoulins ajoutait : « Des prêtres aux rois, la transition est si naturelle qu'elle est presque forcée ; ce sont deux pestes publiques qui se tiennent par la main. » Enfin Grégoire s'écriait : « Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. »

---

## III

## LE COMTE DE CHAMBORD

§ 1<sup>er</sup>

## L'HOMME

La duchesse de Berry, le 29 septembre 1820, mit un fils au monde.

Ce prince reçut les noms de : Henri-Charles-Marie-Ferdinand Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux.

Le peuple l'appela plus simplement « l'enfant du miracle. » En effet, depuis huit mois et demi, le 13 février précédent, le duc de Berry était mort assassiné. Une injurieuse protestation fut publiée par le duc d'Orléans, à propos de cette naissance.

Une première fois, le duc de Berry s'était marié en 1806, en Angleterre, avec M<sup>me</sup> Brown, et, celle-ci vivante, il n'en avait pas moins épousé, en 1816, la prin-

cesse de Naples. Fils de bigame, Henri Dieudonné pouvait-il être légitimé ? On ne légitime pas les enfants adultérins ! Sur ce point, le Parlement avait su résister à Louis XIV, qui voulait appeler à la succession royale les bâtards de la Montespan. En vain dira-t-on que Louis XVIII avait, de sa propre autorité, annulé le premier mariage de son neveu ; car non-seulement ce souverain ne pouvait rien contre un acte passé à l'étranger, mais les rois de France n'ont jamais eu un tel privilège sur les unions contractées même par leurs parents. La preuve en est dans le conflit qui s'éleva entre Louis XIII et le pape Urbain VIII à propos du mariage de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine.

« Cet enfant sera un jour votre père, dit Louis XVIII montrant son petit-neveu aux Parisiens ; il vous aimera comme je vous aime, comme les miens vous ont toujours aimés. » C'était là discours de roi ; voici un mot de courtisan. On allait procéder au baptême, et le temps menaçait : « s'il pleût, s'é-

cria la *Gazette de France* dans un accès de lyrisme, ce sera le ciel lui-même qui baptisera l'enfant ! »

A propos de l'éducation donnée au jeune prince, Châteaubriand raconte dans ses *Mémoires* une anecdote édifiante :

« Sur le sujet de l'éducation du prince, je fus peu compris. La religion a fait de Charles X un solitaire. Ses idées sont cloîtrées. Je glissai quelques mots sur la capacité de M. de Barante et l'incapacité de M. Damas.

« Le roi me dit : « M. de Barante est  
« un homme instruit, mais il a trop de  
« besogne; il avait été choisi pour en-  
« seigner les sciences exactes au duc de  
« Bordeaux, et il enseigne tout, histoire,  
« géographie, latin. J'avais appelé l'abbé  
« Mac-Carthy afin de partager les tra-  
« vaux de M. de Barante; il est mort :  
« j'ai jeté les yeux sur un autre institu-  
« teur qui arrivera bientôt. »

« Ces paroles me firent frémir, car le nouvel instituteur ne pouvait être évidemment qu'un jésuite remplaçant un autre jésuite. Que, dans l'état ac-

tuel de la société, en France, l'idée de mettre un disciple de Loyola auprès de Henri V fût seulement entrée dans la tête de Charles X, il y avait de quoi désespérer de la race... »

Un courtisan fidèle, jadis pensionné de Fouché, ou quelque gentilhomme de Bonaparte, employé à la garde-robe royale, eut l'idée d'apanager Chambord au profit du jeune prince. En pareil cas, c'est toujours le peuple qui paie. Une souscription prétendue nationale et so-disant volontaire permit d'acheter, moyennant un million, le château et les douze mille arpents de terre enclos qui forment ce domaine. En remerciement, le duc de Bordeaux voulut bien s'appeler comte de Chambord.

Sur ces entrefaites, la révolution de 1830 éclata. Il fallut prendre le chemin de l'exil. Puis vint la révolution de 1848, dont les conséquences devaient être encore plus défavorables au représentant du droit divin.

Bienheureux les princes, puisque le ridicule ne les tue pas plus que l'odieux ! Les publications royalistes,

dont la France est inondée aujourd'hui, fourniraient tous les matériaux d'une anthologie de l'imbécillité, de la platitude, du charlatanisme. La *Vie de Henri V, racontée aux ouvriers et aux paysans*; *Henri V peint par ses adversaires*; *Ce que c'est que Henri V, par un enfant du peuple*, sont des chefs-d'œuvre du genre. On ne saurait avoir, sans lire ces brochures de propagande, une idée de l'hystérie monarchique. Est-il possible que le comte de Chambord ignore l'existence de ces publications, dans lesquelles on offre si grotesquement sa personne à l'adoration publique, ou s'il en a connaissance, que devient le souci de sa dignité ?

« L'ensemble de sa figure représente cette harmonie et cette pureté de lignes qu'on ne retrouve que dans les créations de Raphaël et de Phidias... L'expression de ses yeux, les tons de son visage, l'accent de sa voix, la cadence de ses gestes, les mouvements de sa main, décèlent la beauté merveilleuse de son âme... Il a tout en partage : le rayonnement du front, la sua-

vité du sourire, la puissance de fascination... »

Ce n'est rien auprès des qualités morales et intellectuelles. Le prétendant les possède par milliers. Il en regorge, il en est saturé; c'est un phénomène, un prodige, un monstre de perfection, et jamais légitimistes ne parlèrent du bon Dieu et des saints avec une pareille épilepsie d'enthousiasme.

Viennent ensuite d'adorables histoires; bouquets offerts par des jeunes filles en blanc; vives réparties, — à la Henri IV! — cadeaux de levrettes. consécration d'ex - voto, parties de chasse, promenades crépusculaires, — toujours comme Henri IV? — braves ouvriers s'évanouissant à la vue du prince; oui, adorables histoires, qui désarment par le rire bien des adversaires.

Le plus grand génie qu'on accablerait d'éloges d'un tel poids ne s'en relèverait jamais. Mais les princes ont un autre tempérament; les réclames les plus grossières ne les effarouchent point; ils n'ont aucune honte qu'on parle d'eux comme d'une courtisane à

la mode, leurs mercenaires apprenant au monde entier qu'ils ont l'œil limpide, des dents éclatantes, les cheveux abondants et lisses, la peau satinée, la démarche noble et gracieuse, la voix musicale, le sourire irrésistible, l'estomac solide et le ventre libre, tout ce qu'il faut enfin à un prince pour faire le bonheur de ses sujets !

Le comte de Chambord est loin de ressembler à ces portraits fantaisistes. Entré dans sa cinquante-quatrième année, il a beaucoup vieilli depuis deux ans et paraît plus que son âge, malgré certains artifices de toilette. Le front semble haut, parce qu'il est dégarni ; les yeux sont voilés, la bouche est impérieuse sans réelle énergie, le menton est épais, menton de gastronome plus que d'homme d'Etat ; sauf la barbe, physionomie ecclésiastique. Rien qui rappelle la race ! D'ailleurs, la dégradation du type bourbonnien n'est-elle pas constante, de Henri IV à Louis XIV, à Louis XVI, à Louis XVIII ? L'allure générale du comte de Chambord est prétentieuse, mais sans véri-

table noblesse ; la graisse n'est pas de la majesté.

On dit le comte de Chambord excellent pour son entourage, dont il consent à partager certaines faiblesses. La petite cour de Forshdorff, par exemple, a gardé les traditions : Sire, et Votre Majesté, sont les termes usités pour parler au Roy. Petits ridicules en somme inoffensifs, et qui aident à patienter les servilités ambitieuses.

D'une dévotion que ses infirmités peuvent seules expliquer, le prince, assure-t-on, entend parfois jusqu'à trois messes dans une journée, et ces pratiques exagérées, mais qui, chez un particulier, seraient sans conséquences, prennent chez un prétendant une importance capitale.

On ajoute que le comte de Chambord est instruit, et c'est le contraire qui devrait surprendre ; car chez un homme qui aspire à gouverner ses semblables, le savoir n'est plus un mérite, mais un devoir. Au point de vue légitimiste, ses manifestes ne manquent certes pas de talent. Le comte de Chambord a

voyagé, peut-être beaucoup lu, et longuement médité sur les Saintes Écritures; mais les conseils du confesseur ont toujours primé dans son esprit les leçons de la philosophie et les enseignements de l'histoire.

Une chute de cheval, en 1841, faillit lui coûter la vie. Il boite depuis ce jour, et on attribue aussi à ce malheureux accident le manque de postérité du prince. Cependant il épousa, en 1846, Marie-Thérèse d'Este, fille aînée du duc de Modène, encore vivante.

Tel est l'homme que la France demandait à oublier. Il pouvait, loin de nous, bénéficier de ce vague prestige que la distance prête aux ruines. De près, on jugera trop facilement l'œuvre et l'ouvrier. Le voilà donc s'attaquant à notre République, ce prince de croissance allemande, que le peuple français ne connaît pas, et qui se méconnaît lui-même, ignorant de notre pays et de notre époque !

Il y a des choses qu'à Froshdorff personne ne pouvait rappeler. On ne chantaient plus le miracle de sa nais-

sance. Le crime vendéen de la duchesse de Berry, mis au compte de nos rois, ne leur était qu'une honte de plus. Sur l'accouchement à Blaye, ce tragique épisode d'une des galanteries de sa mère, la pudeur publique, par commisération pour la femme, à défaut de sympathie pour la royale prisonnière, avait jeté un voile. Et voilà qu'il force le pays à évoquer d'aussi tristes souvenirs !

En vérité, ayant provoqué la lutte, et après l'avoir envenimée par les sottes forfanteries de ses ducs, par les hallucinations furieuses de ses chapelains, le comte de Chambord est mal venu désormais à parler de « l'amertume dont son âme est pleine en face de l'acharnement des partis. »

## § 2

### LE PRÉTENDANT

Dans son rôle de prétendant, le comte de Chambord a eu deux attitudes bien différentes.

« Ce n'est pas au roi d'aller à la France, c'est à la France de venir au roi. »

Il parut d'abord parler de ses droits d'une manière toute platonique. S'il ne doutait pas de leur validité, sans doute il ne supposait point au début leur réalisation possible. Peut-être avait-il échappé jusque-là par miracle à la folie de l'ambition, et voulait-il que le dernier Bourbon semblât avoir au moins l'aurole du désintéressement. A la vérité, cette fin de la légende monarchique, avec le drapeau blanc pour linceul, ne manquait pas d'une certaine grandeur digne de quelque respect.

Mais tout changea subitement. « Le droit des gens, a écrit le cardinal Gerdil, admet une espèce de prescription entre les rois et les peuples libres par rapport à la souveraineté; il est des conjonctures où l'on peut raisonnablement présumer qu'un prince ou ses héritiers ont renoncé à leurs préten-

tions : par exemple lorsqu'il s'est écoulé un temps considérable sans qu'ils aient voulu ou pu faire effort pour recouvrer la couronne.» Le comte de Chambord venait sans doute de lire ces lignes curieuses.

« Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela. »

A partir de ce moment, lettres, voyages, proclamations, propagande effrénée!

Le 24 mai 1873, le comte de Chambord était à Versailles, et le 12 mai 1874, il sera aux portes de l'Assemblée nationale. On ne s'arrête guère en pareil chemin; il faut presque toujours aller jusqu'à l'abîme.

Si funeste à la France, cette nouvelle attitude ajoutera-t-elle à la considération du comte de Chambord, peut-elle même être profitable au prétendant, condamné désormais à tous

les agissements d'un vulgaire coureur de trônes ?

« Les grandes résolutions tardives, a dit Chateaubriand, qui semblait vouloir répondre à cette question, ne réussissent presque jamais, parce que n'appartenant ni à l'inspiration de la vertu, ni à l'impulsion du caractère, elles ne sont que le résultat d'une position désespérée qui fait un moment surmonter la peur : alors, ou l'on manque du courage suffisant pour soutenir ces résolutions, ou des moyens nécessaires pour les exécuter. »

Ici se place la question du drapeau. « Je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard d'Henri IV, de François I<sup>er</sup> et de Jeanne d'Arc. Je l'ai reçu comme un dépôt sacré du vieux roi, mon aïeul, mourant en exil. Il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe. » Mais le drapeau tricolore ! Comment faire ? La France tient au symbole de ses trois couleurs.

On a pensé à cravater de blanc et à

fleurdelysé le drapeau national. Puis des esprits plus ingénieux encore ont proposé le drapeau blanc pour la Maison de France, et le drapeau tricolore pour la nation. Mais le comble de la fantaisie fut de proposer deux drapeaux pour chaque régiment, l'un blanc, afin de rappeler au soldat ses obligations de sujet, l'autre tricolore, afin de rappeler au citoyen ses devoirs de Français.

Certains conseillers, sur cette question, poussent le comte de Chambord à des compromis; ce sont des orléanistes plus ou moins déguisés, ses pires ennemis, éternels dupeurs de la conscience publique, qui cherchent à persuader qu'un roi peut se déshonorer honorablement.

On a dit aussi que le comte de Chambord, une fois sur le trône, pourrait faire des concessions sur la couleur du drapeau. Et quand même le légitimisme se résignerait aux trois couleurs, en serait-il moins l'ancien régime? Le peuple loyal de France aurait-il une moindre horreur pour ce

roi hypocritement travesti de tricolore què pour le prétendant candide-ment voué au blanc? La vérité, c'est que le pays ne veut pas plus de la monarchie constitutionnelle que de la monarchie traditionnelle.

Un prince ne transige pas, et le droit divin prétend être un principe. Pourquoi des concessions, quand il y a tant à perdre et rien à gagner? La légitimité n'a de raison d'être que dans l'inflexibilité de son programme. « J'entends recouvrer mon patrimoine, je veux rentrer dans tous les droits de mes pères sans sacrifices ni conditions. » Que le comte de Chambord se contente donc de promettre en termes vagues ce qu'un prétendant bien stylé s'engage toujours à donner : la religion, la famille, la propriété seront sauvées ; la France redeviendra riche, heureuse, puissante. Mais que le comte de Chambord se garde d'inutiles capitulations de conscience, car le peuple ne croira jamais à la sincérité de concessions venant du petit-fils de Charles X. On accepte les Chartes d'a-

bord, plus tard on signe les Ordonnances ; après la charte-vérité, la charte-mensonge. En somme, il y a deux raisons capitales pour que le prétendant ne mente pas à toutes ses paroles publiquement jurées depuis trois ans : la première est qu'il se déshonorerait, et la seconde est qu'il se déshonorerait inutilement.

Depuis la mystification napoléonienne de « l'extinction du paupérisme », tous les prétendants et sous-prétendants consacrent leur veilles au soulagement du prolétariat.

Le fils de Jérôme s'efforçait d'attirer au Palais-Royal des ouvriers dupes ou compères. Le comte de Paris a publié un livre de compilation sur les *trades-unions*. Le duc d'Aumale ouvre des enquêtes sur les chambres syndicales.

A son tour, le comte de Chambord n'a pas dédaigné de manier ce miroir à prendre les niais. Tout pour le peuple ! Et voici le petit couplet socialiste, puis la strophe émue sur ces pauvres ravailleurs si malheureux depuis 1789,

depuis que la noblesse, le clergé, la monarchie ont perdu leur prestige; depuis que ceux qui les aimaient et les protégeaient si paternellement ne sont plus au pouvoir. Tout pour le peuple! Le prétendant a pâli sur Saint-Simon, Adam Smith, Fourier, Cabet et Proudhon; il a enfin résolu le problème que lui seul pouvait résoudre, et modestement dans sa « Lettre aux ouvriers », il s'annonce comme le consolateur du prolétariat, comme le Messie social.

Bonaparte méditait « au fond de son cachot ». Chambord médite « au fond de l'exil ». L'imitation est visible. La recette est la même. On enrôle Babœuf au service de Loyola, on fusionne l'Internationale avec la Société du Dix-Décembre ou la Congrégation de Saint-Vincent-de-Paul, on unit le socialisme avec la rue de Jérusalem ou le Sacré-Cœur. Des innocents se laisseront-ils donc prendre toujours aux comédies dynastiques de ces augustes charlatans?

Les rois ont aujourd'hui d'étranges

aspirations démocratiques. Henri V socialiste! O mânes de Louis XIV! Reste, il est vrai, à concilier cette singulière bigarrure de grimaces populaires et ultra-philanthropiques avec la prétention imprescriptible d'hériter d'un peuple comme d'un immeuble ou d'un troupeau, avec l'apologie de l'ancien régime, avec les doctrines d'une hiérarchie de castes et de la suprématie incontestée du clergé.

Des phrases, c'est bien, des actes, ce serait mieux. Pour justifier les espérances royalistes, quels services réels le comte de Chambord a-t-il rendus au pays? « Tout ce qui a moins de quarante ans en France, disait M. de Maistre lors de la première Restauration, ne connaît les Bourbons que comme des Héraclides ou des Ptolémées. » Que dire alors de l'indifférence de la génération actuelle à l'égard de cette famille? Comme ses cousins d'Orléans, le comte de Chambord a eu pendant nos désastres l'occasion de mettre en relief son patrio-

tisme : a-t-il donné son sang, a-t-il seulement donné son argent? Nos soldats mouraient! Le comte lança un manifeste à l'Europe, et l'empereur Guillaume accusa réception de cette pièce diplomatique en faisant respecter les rosiers du parc de Chambord.

Le cas échéant, les procédés du Deux-Décembre ne répugneraient pas aux légitimistes. Ralliés pour la plupart à l'empire, ils ont eu le loisir de les étudier et même de les admirer. D'ailleurs, on a déjà vu les Trestaillons à l'œuvre, et la Terreur blanche ne demande qu'à revivre.

Mais la chose sur laquelle les conspirateurs royalistes comptent avant tout, c'est l'inertie politique de la nation et sa facilité à s'accommoder du fait accompli.

Ils aiment à répéter que le pays n'a pas de volonté, pour ou contre, et que la France pense toujours ce que le gouvernement veut qu'elle exprime.

C'est dans ce sens que les hommes du 24 mai, qui se sont eux-mêmes inſtitu-

lés « ministres de combat », essaient depuis un an de travailler, de convertir, de contraindre l'opinion publique.

Quel résultat obtenu ? Quand il serait vrai que le peuple est en général indifférent et mobile à l'égard des formes politiques, il y a un régime qui ne laisse personne impassible, c'est celui des Bourbons ; il y a un prétendant dont le nom seul exaspère le pays, c'est Henri V ; il y a une domination qu'on ne supportera plus, c'est celle des nobles et des prêtres. La nation exècre le droit divin de toute la haine amassée par mille années de misères et d'opprobres, par le souvenir encore vivace de l'émigration, des quatre invasions et de leurs représailles. Oui, la France méprise, oui, la France maudit les conspirateurs d'aujourd'hui, parce qu'elle les sait aussi lâches qu'incapables, et qu'elle peut juger déjà par leur insolence prématurée du sort qu'ils lui réservent en cas de victoire !

On cherche le « pourquoi » et le

« comment » de la monarchie de Henri V, et on ne peut les trouver.

Les Bourbons ne furent pas impossibles, en 1815, parce que la France était épuisée par dix ans de guerres continuelles ; parce qu'à un immense besoin de repos, le césarisme avait ajouté un invincible besoin de liberté ; parce qu'une lutte nouvelle lui aurait donné à soulever le poids énorme de douze cent mille envahisseurs ; parce que la chute de Napoléon I<sup>er</sup> était dans les lois du développement de la bourgeoisie ; parce que Louis XVIII arrivait la bouche pleine de promesses, et parce qu'on avait oublié ce que vaut la parole d'un roi.

A son tour, Napoléon III devint possible, en 1851, parce que, par la faute du parti libéral, le paysan était tout entier revenu à la légende napoléonienne ; parce que Louis Bonaparte passait sérieusement pour socialiste dans beaucoup d'ateliers ; parce que le pays en était encore à la théorie dictatoriale, et que l'ancien prisonnier de Ham n'avait

comme concurrent sérieux qu'un général souillé du sang des journées de juin ; parce que l'Assemblée qu'il renversa s'était rendue odieuse au peuple en lui enlevant le suffrage universel ; enfin, parce, sous ce règne, si la souveraineté nationale n'exista pas en fait, elle fut du moins reconnue en principe.

C'est dire pourquoi un Deux-Décembre fusionniste et un 24 mai franchement légitimiste et clérical sont invraisemblables, la dictature monarchique inspirant l'horreur à toute la France, et la dictature ultramontaine excitant le mépris de toute l'Europe.

Quoi qu'il en soit, voici les principaux passages du programme publié tout récemment par le journal *Le Châtiment*, de Nîmes, un des organes les plus accrédités du légitimisme pur.

« La France, lasse de déceptions gouvernementales, accablée par les épreuves émanées de pouvoirs sans bases nationales, et reconnaissant la nécessité inéluctable de rétablir promp-

tement un pouvoir fort, revient à la monarchie traditionnelle...

« Notre devise est : Catholiques avec le pape ; royalistes avec le roi...

« Le souverain pontife, étant infail-  
libile, ajoute le Cahier, ne saurait nous  
égarer. Pour Henri V, nous avons pour  
garant de sa foi le recueil de ses let-  
tres, justification lumineuse et non  
interrompue de ce principe ancien de  
notre droit public : *Lex fit consensu po-  
puli et constitutione regis.*

« La formule qui précède s'impose  
d'elle-même, autant pour couper court  
aux erreurs doctrinales en matière  
théologique, point si important, que  
pour prévenir les effets désastreux du  
doctrinarisme politique dont les perni-  
cieuses cabales ne sont un mystère  
pour personne...

« Si, par esprit d'égoïsme, si, par éga-  
rement, et refusant de voir la vérité,  
manifeste comme le soleil, l'Assem-  
blée, trop longtemps travaillée par le  
radicalisme et le parlementarisme, ne  
donnait pas la majorité au rétablisse-  
ment de la monarchie d'Henri V, la

même proposition réclamerait un nouveau et immédiat scrutin, pour déclarer l'Assemblée dissoute, et pour fixer son renouvellement à un mois. »

Peut-on s'abuser à ce point, ou bien espérer qu'on trompera le pays aussi grossièrement ?

Les légitimistes, dans ce document, écartent avec raison l'idée d'un coup d'État. Tout d'abord, ces choses-là ne s'avouent guère. Mais il est une autre raison, c'est que, pour un coup d'État, il faut un général, que la légitimité n'en a pas, et que le général ou maréchal duc d'Aumale entend bien réserver ses intérêts personnels.

L'Assemblée n'a pas reçu mission de statuer sur la forme du gouvernement. Il n'existe aujourd'hui aucune des conditions qui, en 1830, permirent aux Deux-cent-vingt et un de donner la couronne à Louis-Philippe ! Que devient l'assertion des royalistes qui, dédaignant de sortir de la légalité pour rentrer dans le droit, prétendent qu'ils rentreront dans ce qu'ils appellent le

droit sans sortir de la légalité? Singulier spectacle, en outre, qu'un roi traditionnel recevant le trône par un vote d'une Assemblée élue suivant la loi révolutionnaire de 1849, en vertu d'un décret révolutionnaire du 4 septembre, et quand aucun de ses membres ne s'est, au moment des élections, déclaré légitimiste.

Il n'est pas douteux que de nouvelles élections donneraient à la république une majorité considérable. En demandant la dissolution, les légitimistes semblent faire une imprudente fanfaronnade. Mais, peut-être, les partisans du droit divin sont-ils irrémissiblement frappés de l'esprit de vertige qui précède les grandes catastrophes.

N'est-ce pas assez de révolutions? La monarchie ne répond à aucun intérêt, et elle les menace tous. Si les royalistes n'ont rien appris, la France n'a rien oublié.

Ce n'est pas de la forme républicaine qu'il s'agit seulement, c'est de la base même de notre société. Plus d'équivo-

que! Une fois pour toutes, et sous peine de décadence immédiate, il faut choisir entre les apôtres de Loyola et les hommes de la Révolution, « entre les bienfaits du droit divin et le bourbier des utopies modernes, » entre la suprématie d'un chef irresponsable et les libres destinées d'un peuple souverain.

La France ne se laissera plus envelopper dans le réseau des insanités monarchiques, ni des convoitises cléricales. Elle ne veut plus d'empereurs, ni de rois, ni de sauveurs de rencontre, ni de tuteurs officieux, ni de béneisseurs de profession. Elle a l'âge de la majorité, et elle entend désormais se gouverner elle-même. Les fictions théocratiques et monarchiques ont fait leur temps; le mystère de l'État, comme disait Retz, est dévoilé; une restauration ne se recommence pas après trois dynasties écroulées et quatre-vingts ans de révolution.

« Si j'avais été gouverneur du jeune prince, dit Châteaubriand dans ses

*Mémoires d'outre-tombe*, je me serais efforcé de gagner sa confiance. Que s'il eût recouvré sa couronne, je ne lui aurais conseillé de la porter que pour la déposer au temps venu. J'eusse voulu voir les Capets disparaître d'une façon digne de leur grandeur. Quel beau, quel illustre jour que celui où mon élève eût dit à la nation solennellement convoquée :

« Français ! mes ancêtres ont élevé et formé la France à travers la barbarie ; maintenant, la marche des siècles, le progrès de la civilisation ne permettent plus que vous ayez un tuteur. Je descends du trône : je confirme tous les bienfaits de mes pères en vous déliant de vos serments à la monarchie.

« Dites si cette fin n'aurait pas surpassé ce qu'il y a eu de plus merveilleux dans cette race ? Dites si jamais temple assez magnifique aurait pu être élevé à sa mémoire ? Comparez-la, cette fin, à celle que feraient les fils décrépits de Henri IV obstinément accrochés à un trône submergé dans la

démocratie, essayant de conserver le pouvoir à l'aide des mesures de police, des moyens de violence, des voies de corruption, et trainant quelques instants une existence dégradée. »

### § 3

#### LE ROY

Par un vote de surprise ou par quelque coup de force, le comte de Chambord monte sur le trône. Tout est bien, à Versailles. Mais il reste à gouverner la France.

En vain a-t-on parlé de garanties constitutionnelles qui récompenseraient notre soumission.

Impossible de tenir une semblable promesse. De maître, on ne consent pas à devenir simple délégué. Il y aurait d'ailleurs danger à retomber sous le coup de l'effrayant syllogisme révolutionnaire :

« Qu'est-ce que le roi ?

« C'est le délégué de la souveraineté

nationale; c'est le mandataire du peuple.

« Si le roi est notre mandataire, il doit rendre des comptes.

« S'il doit rendre des comptes, il est sujet à contrôle.

« S'il peut être [contrôlé, il est responsable.

« S'il est responsable, il est punissable.

« S'il est punissable, il l'est selon ses mérites.

« S'il doit être puni selon ses mérites, il peut être puni de mort. »

A supposer que le comte de Chambord, par un miracle plus inoui que celui de Lourdes, se convertisse pour un jour à l'esprit moderne, ne conserverait-il pas la faculté de retirer le lendemain ce qu'il aurait accordé la veille?

Le droit divin implique une souveraineté indépendante de toute convention humaine. Quel contrat synallagmatique peut-il exister entre un roi, élu du Seigneur, et le peuple que ce roi reçoit de Dieu pour le gouver-

ner? Qui dit légitimité dit bon plaisir, c'est-à-dire le contraire de garantie.

Fût-il parfaitement intentionné, Henri V ne saurait pas plus échapper aux conséquences du droit divin que ne le purent les Stuarts et tous les Bourbons.

Pourquoi les supplices de Charles I<sup>er</sup> et de Louis XVI n'ont-ils point empêché les provocations de Jacques II et de Charles X?

Henri V ne peut gouverner avec le suffrage universel; donc, abolition du suffrage universel,

Henri V ne peut gouverner avec la liberté de la presse; donc, enchaînement de la presse.

Henri V ne peut gouverner avec la loi actuelle sur le jury; donc, réduction, épuration, suppression du jury.

Henri V ne peut gouverner avec la loi actuelle sur l'armée; parce que, prise dans l'universalité du pays, cette armée ne le protégerait pas contre la Révolution revendiquant les principes de la France moderne; donc, abolition

du service obligatoire et personnel, retour à l'ancien mode de formation des armées monarchiques.

Une fatalité pèse vraiment sur certaines races. En vain, le Napoléon de Sedan avait-il dit : l'Empire, c'est la paix ! il est condamné à des guerres incessantes. De même, tout Bourbon, confondant le spirituel et le temporel, regardant le dogme de la souveraineté nationale comme une hérésie, doit compromettre nécessairement le trône par l'autel, et l'autel par le trône, car il considère la royauté, non comme une magistrature civile élevée par la nation entière au-dessus des partis, mais comme une délégation divine chargée de faire ici-bas les affaires d'un parti et d'une Église.

Pendant ce temps, les princes d'Orléans reprennent leurs ténébreuses intrigues, fidèles à la politique séculaire de cette famille.

Les bonapartistes, puisqu'il y a encore des gens que ce nom seul ne fait

pas rougir, essaient par leurs moyens familiers d'agiter le pays.

Puis, tous les six mois, dans le peuple républicain, si nombreux, et qui repousse si vite, voilà qu'il faut faire de larges abattis, des saignées à blanc, des vides immenses, et que, sur les places publiques, pour remplacer les anciens arbres de la liberté, le droit divin fait sceller le poteau des exécutions sommaires, avec cette inscription : « Au nom de Dieu et du roi, ici on fusille. »

Qu'importe au souverain, assuré d'accomplir une mission divine ? Impassible, il continue son œuvre de réorganisation. « Nous reprendrons, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national de la fin du dernier siècle. » Les conservateurs éclairés parlent du progrès ; les républicains demandent des réformes sociales ; le monarque, conseillé par l'esprit saint, n'entend s'occuper que d'une reconstitution, c'est-à-dire d'un

retour plus ou moins complet au vieil ordre de choses !

« Je ne laisserai pas porter atteinte, après l'avoir conservé intact pendant quarante années, au principe monarchique, patrimoine de la France, dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés. »

« Rien n'ébranlera mes résolutions, rien ne lassera ma patience, et personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution. »

Pour être logique, le comte de Chambord, une fois sur le trône comme roy par la grâce de Dieu, il faut reconnaître, dans le respect religieux du droit monarchique, un principe juste. Par cela même, tout ce qui a été fait contre cette tradition sera déclaré détestable, criminel, funeste à la nation. Les conquêtes de la Révolution deviennent des vols, et le refus d'obéir aux Ordon-

nances équivaut à un acte de haute trahison.

Les communes sont dès lors replacées sous le joug de la grande propriété, les plus riches contribuables ayant seuls la gestion des intérêts locaux.

Sous le nom de liberté de tester, le droit de primogéniture est rétabli, en même temps que la faculté de dépouiller la famille au profit des congrégations de toutes couleurs.

Sous le nom de liberté d'enseignement, le clergé et surtout les jésuites sont autorisés à conférer dans leurs séminaires des grades au même titre que l'État.

La congrégation de l'Index fait la censure des opinions. Tout livre doit porter l'estampille de l'évêché. La police des familles est confiée à la société de Saint-Vincent-de-Paul.

Les registres de l'état civil? Rendus au clergé. La confession? Obligatoire. La libre-pensée? Exterminée par tous les moyens.

On avait pris, autrefois, des mesures

sévères contre les contempteurs du catholicisme.

En 630, l'Église dicte à Dagobert II une ordonnance portant que si un homme travaille le dimanche, il recevra cinquante coups de fouet; qu'en cas de récidive, il sera fait esclave; qu'à la troisième fois, on lui coupera la main pécheresse.

En 789, elle dicte à Charlemagne un capitulaire où il est dit que celui qui fera gras en carême sera puni de mort.

En 1181, elle dicte la loi de Philippe-Auguste par laquelle les nobles qui disent : *Coeur bleu, ventre bleu, tête bleue* sont condamnés à payer l'amende, et le *vilain*, à être noyé.

Puis vinrent les édits concernant les misérables qui n'appelaient pas un prêtre à leurs derniers moments.

« Voulons que tous les médecins de notre royaume soient tenus, *le second jour* qu'ils visiteront les malades atteints de fièvre ou autre maladie qui, par sa nature, peut avoir trait à sa mort, de *les avertir de se confesser*, et, en

cas que les malades ou leurs familles ne paraissent pas disposés à suivre cet avis, les médecins seront tenus d'avertir le curé de la paroisse et d'en retirer un certificat portant qu'ils ont été avertis par le médecin d'aller voir lesdits malades.

*« Défendons aux médecins de les visiter le troisième jour s'il ne leur paraît pas, par un certificat du confesseur, qu'ils ont été confessés... »*

« Voulons que les médecins qui auront contrevenu à notre présente déclaration soient condamnés, pour la première fois, à 300 livres d'amende; qu'ils soient interdits, pour la seconde fois, pendant trois mois; et, pour la troisième fois, déclarés déchus de leurs degrés, qu'ils soient rayés du tableau des docteurs et privés pour toujours du pouvoir d'exercer la médecine. »—  
(*Déclaration du 8 mars 1712.*)

« Enjoignons à tous curés, vicaires, et autres qui ont la charge des âmes, de visiter soigneusement les malades... »

« En cas qu'au mépris de leurs exhortations, lesdits malades refusent de

recevoir les sacrements, voulons que s'ils viennent à recouvrer la santé, le procès leur soit fait par nos baillis et sénéchaux et qu'ils soient condamnés au bannissement à perpétuité avec confiscation de leurs biens.

« Si, au contraire, ils meurent dans cette malheureuse disposition, nous ordonnons que le procès sera fait à leur mémoire, pour être leur dite mémoire condamnée avec confiscation de leurs biens. » — (*Ordonnance du 14 mai 1724.*)

Des dispositions analogues ne sembleraient sans doute que justes en présence du scandale permanent des enterrements civils ?

C'est, en un mot, le triomphe de la politique ultramontaine. Comment en douter, d'ailleurs ! Nous avons les déclarations du roi.

« La liberté de l'Église est la première condition de la paix des esprits et de l'ordre dans le monde.

« Protéger le Saint-Siège fut toujours l'honneur de notre patrie, et la

cause la plus incontestable de sa grandeur parmi les nations.

« Ce n'est qu'aux époques de ses plus grands malheurs que la France a abandonné ce glorieux patronage.

» Au fond, la France est catholique et monarchique ; c'est à nous qu'il appartient de la prémunir contre ses égarements, de lui signaler les écueils et de lui montrer le port.

» J'espère n'avoir jamais failli à ce devoir sacré, et nul n'aura le pouvoir de me faire dévier de mon chemin. »

La France devient ainsi une succursale du Vatican. Quelle plus complète abdication de la monarchie française épuisée, aux pieds de la papauté romaine expirante ? Ce n'est plus un roi de France qui parle, c'est un évêque aspirant au cardinalat.

Et après ? Comme on ne s'arrête pas dans l'absurde, et sous peine de se voir discuter, ce roi de la contre-révolution économique et politique est

bientôt condamné à se faire proclamer infailible. Et après ?

Ah ! s'il était encore temps de réfléchir ! On vous disait honnête, monsieur, et pour un prince c'est beaucoup ; tâchez de rester bon français. On prétendait, il y a un an, qu'au fond de votre conscience vous ne désiriez pas régner. Un trône, en effet, cette planche de sapin recouverte d'un lambeau de velours, vaut-il les larmes qu'il coûte, la fange qui l'entoure, et, vous le savez par notre histoire, le sang dont il faut le rougir ?

Un dernier mot, monsieur le comte, car il ne s'agit pas seulement d'une révolution dans un bénitier. Les Tuileries sont brûlées. Un empereur d'Allemagne a bombardé la nécropole de vos ancêtres. Les guerres aujourd'hui, et surtout les guerres civiles, sont horribles.

Et peut-être avez-vous entendu déjà dans la nuit une voix étrange, comme un rugissement populaire, une voix prophétique vous crier : « Monsieur de

Chambord, pitié pour Henri V ! » Car, au jour d'une tentative contre la République, nous aurions le droit, sire, le droit et le devoir de châtier en vous un grand criminel.

---

## IV

## L'ARMÉE DE HENRI V (1)

§ 1<sup>er</sup>

## LE CLERGÉ ET LA NOBLESSE

Certes, le droit divin compte des partisans d'une fidélité à toute épreuve.

On pourrait même dire qu'il a ses

---

(1) « C'est la clergie qui a fait le clergé. Aujourd'hui nous sommes tous clercs, car nous savons tous lire.

« Si ce n'est pas comme clercs, comme lettrés, que les ecclésiastiques prétendent être un ordre à part, un premier ordre, ce n'est pas non plus comme ministres de la religion. La religion veut, au contraire, qu'ils aient le dernier rang. Le cahier de la ville d'Étain, après avoir cité une foule de textes : *que leur règne n'est pas de ce monde, que s'ils veulent être les premiers dans l'autre, il faut qu'ils soient les derniers dans celui-ci, etc.*, leur fait ce dilemme admirable : si vous croyez à votre Évangile, mettez-vous donc à la dernière place, qu'il vous assigne; soyez du moins nos égaux; ou si vous ne croyez pas un mot de ce que vous dites, vous êtes donc des hypocrites et des fripons; et

fanatiques, pauvres gens qui croient toucher à la conclusion de la Révolution, et qui ne voient pas qu'ils la recommencent.

Mais le parti légitimiste, le plus téméraire et le plus inconsistant qu'on ait vu dans l'histoire, compte en même temps parmi ses chefs d'implacables ambitieux et de terribles exploitateurs, complices de tous les coups d'État, valets-nés de toutes les tyrannies.

---

nous vous donnons, très révérendissime père en Dieu, Monseigneur l'archevêque de Paris, six cent mille livres de rente pour vous moquer de nous : *quidquid dixeris argumentabor.*

« Les prêtres, en voyant la contradiction entre leurs mœurs et leur morale ne point dessiller les yeux, et la facilité qu'ils ont partout de tromper les peuples et d'attirer leur argent, ont dû se dire : Quels imbéciles nous environnent ! Certainement nous sommes le premier ordre. Il est naturel que l'ordre des dupes passe après. Par quel autre raisonnement un abbé M...,

Dans la chaire chrétien, dans le fauteuil athée, pourrait-il se persuader que l'ordre de ses pareils est le premier ?

« Je délie qu'on me montre dans la société rien de

Quels sont ces ducs qui, ne pouvant porter le nom d'une victoire, se contentent de l'appellation d'un colombier ou d'un moulin? Ducs sans duchés, sans les seize quartiers de noblesse, et qui ne sont autre chose que des parvenus méprisant leur origine. Voilà pourtant les ducs de fabrique nouvelle, les ducs à combinaisons qui, prenant la tête des troupes légitimistes et cléricales, prétendent commander à des hobereaux parmi les quels certains paladins de la vieille

---

plus méprisable que ce qu'on appelle un abbé. Qui est-ce, parmi eux, qui n'a pas pris la soutane, cette livrée d'un maître dont il se moque intérieurement, pour vivre grasement et ne rien faire? Y a-t-il rien de plus vil que le métier de religion, le métier de continence, un métier de mensonge et de charlatanisme continuel? Quelles différences y a-t-il entre notre clergé et celui de Cybèle, ces Galles si méprisés, qui se mutilent pour vivre? Du moins il y avait, en faveur de ces prêtres de la déesse de Syrie, une forte présomption qu'ils ne se jouaient pas de la crédulité du peuple. Certes, un grand sacrifice prouvait leur foi, au lieu que la castration spirituelle de l'abbé M... ne l'a pas empêché, l'année dernière, comme tout le monde le sait, de violer physiquement une femme.

«Chose étrange! un prêtre est cunuque de droit,

roche se font encore appeler sans rire vidames !

En sous ordre, des médiocrités administratives dont le véritable titre est de haïr le peuple ; des prélats visionnaires, qui se croient possédés de l'esprit de saint Louis ou de Charles IX ; une multitude de petites vanités s'enfarinant d'aristocratie pour obtenir la faveur d'être admises dans la haute intrigue ; enfin des publicistes à la tâche, prêchant le mépris de la nation, exal-

et s'il l'est de fait, on le répute irrégulier et inhabile à la prêtrise. On en demandait à l'un d'eux la raison, qui semble difficile à donner. Il fit une réponse applaudie à jamais de toute l'Eglise : c'est bien la moindre chose que ceux qui peuvent faire un Dieu puissent faire un enfant : mais cela n'est pas de mon sujet.

Puisque j'ai parlé de ses ministres, je dirai un mot de la religion elle-même.

On traite l'athéisme de délire, et avec raison. Oui, il y a un Dieu, nous le voyons bien, en jetant les yeux sur l'univers ; mais nous le voyons comme ces enfants infortunés, qui, ayant été exposés par leurs parents, voient qu'ils ont un père : il faut bien qu'ils en aient un ; mais ce père, c'est en vain qu'ils l'appellent, il ne se montre point.

» C'est en vain que je cherche quel culte lui est

tant les coups d'autorité, préparant ingénieusement une guerre civile, dans l'espoir que le cataclysme accouchera d'un traitement, mais bien résolu à la fuite si, poussé par l'indignation, le pays prenait enfin les armes.

Lors des défaites de la France, ces souteneurs du droit divin n'ont songé qu'à spéculer sur tant de ruines.

Ils comptèrent d'abord sur l'étranger pour nous imposer leur monar-

---

plus agréable; il ne le manifeste par aucun signe, et sa foudre renverse aussi bien nos églises que les mosquées. Ce n'est pas Dieu qui a besoin de religion, ce sont les hommes. Dieu n'a pas besoin d'encens, de processions et de prières; mais nous avons besoin d'espérance, de consolation et d'un rémunérateur. Dans cette indifférence de toutes les religions devant ses yeux, ne pourrait-on nous donner une religion nationale?

» Au lieu d'une religion gaie, amie des délices, des femmes, de la population et de la liberté; d'une religion où la danse, les spectacles et les fêtes soient une partie du culte, comme était celle des Grecs et des Romains; nous avons une religion triste, austère, amie de l'inquisition, des rois, des moines et du cilice; une religion qui veut qu'on soit pauvre, non-seulement de bien, mais encore d'esprit, enne-

chie. Puis ils risquèrent de compromettre l'emprunt de notre rançon pour obtenir des portefeuilles. Enfin ils se mirent soigneusement à ranimer les haines, à provoquer les inquiétudes, à fomenter les discordes, conspirant sans pudeur le jour où ces intrigues étaient un crime national.

En ce moment encore, pour une croix, pour un ministère ou un bureau de tabac, pour une clé de chambellan, la majeure partie de ces hommes s'apprête à jouer le sort de la France.

mie des riches et des plus doux penchants de la nature; qui réproûve la joie; qui veut qu'on marche les talons au rebours, comme les Carmélites; qu'on vive en vrai hibou, comme les Antoine, les Paul et les Hilarion; qui ne promet ses récompenses qu'à la pauvreté et à la douleur; qui n'est bonne, en un mot, que pour des hôpitaux. Peut-on souffrir sa maxime anti-nationale? « Obéissez aux tyrans. » *Subditi estote non tantum bonis et modestis sed etiam dyscolis.* Le paganisme avait tout pour lui, excepté la raison; mais la raison n'est guère plus contente de notre théologie; et folie pour folie, j'aime mieux Hercule tuant le sanglier d'Hermanthe, que Jésus à Nazareth noyant deux mille cochons.

» Il est à remarquer que les dévots furent, en général, les pères de nos rois. On verra, dans un moment, que depuis François 1<sup>er</sup> nous n'en avons pas

Espèrent-ils que la fièvre de cour, plus rapide que le typhus, plus contagieuse que le choléra, va gagner les populations ? Ils savent bien que le pays n'est pas avec eux ; mais ils veulent le pouvoir à tout prix ! En vain leur dit-on que leurs exagérations religieuses perdent le catholicisme, et que faire un peuple valet aujourd'hui, c'est demain rendre ce peuple régicide. Rien ne peut faire renoncer ces imprudents à leurs espérances décrépite, à leurs ressenti-

---

eu un seul, excepté Henri IV, dont la religion n'ait pas été un des crimes de son règne, comme la débauche chez Henri III. La cruauté chez Louis XI était convertie de scapulaires et de reliques. Ce Tibère de la France fut très-dévoit, grand faiseur de pèlerinages et de neuvaines, et qui fit gravement une loi de l'*Angelus*, bien et dûment enregistré. De quoi nous sert une telle religion et notre clergé ? Du moins la voix de l'Hierophante fit trembler Néron, et le repoussa des mystères des initiés, lorsqu'il osa s'y présenter. Il respecta la voix du crieur qui disait ces paroles : « Loin d'ici les homicides, les scélérats, les impies, les Epicuriens ! » Qu'on nous donne une religion courageuse et bonne à l'État, si l'on veut que ses ministres en soient le premier ordre ! »

« Menenius, dans son apologie, comparait le corps

ments craquelés, à leurs ambitions en délâbre.

Mais déjà se manifeste, paraît-il, un désaccord profond entre les chefs si différents de cette monarchie de Tantale. Le parti du roi, les légitimistes du dogme, continuent de s'en remettre avec une aveugle confiance aux décisions du comte de Chambord. Le parti de la royauté quand même, les légitimistes de l'expédient, assoiffés d'emplois lucratifs et d'honneurs, accusent tout bas Henri V de perdre leur avenir

politique au corps humain, et les nobles à l'estomac. La pensée de cet auteur, qui vient de les comparer à ces tumeurs, à ces loupes qui, sans être parties intégrantes de nous-mêmes, ne s'enflent et ne se nourrissent qu'aux dépens du corps, est bien plus juste.

« La noblesse, dit Bélisaire, n'est autre chose que des avances que la patrie fait sur la parole de nos ancêtres, en attendant que nous soyons capables de faire honneur à nos garants.

« Voilà tant de siècles que la patrie perd ses avances ! Encore si elle pouvait avoir son recours contre la caution ! Nous ne voulons plus faire d'avances sur la garantie des morts. C'est une insolvabilité trop notoire.

« Les Grecs sont, sans contredit, chez les Anciens, le peuple qui a le mieux connu la liberté ; mais

par ses exigences, et menacent d'accepter tout ou partie de l'orfèvrerie libérale des princes d'Orléans.

Sceptiques jusque dans leur avilissement, ce qui caractérise la majeure partie de ces royalistes intéressés, c'est le sang-froid de leurs calomnies, la placidité de leurs violences, la bonne humeur presque égrillarde de leur dévotion, toutes bassesses commises dans le seul espoir de se plonger dans toutes les corruptions.

---

veut-on savoir en quoi ils la faisaient consister?  
 Dans l'égalité des conditions.

» Point de satrapes, point de mages, point de dignités, point d'offices héréditaires. Les aréopagites, les Prytanes, les Archontes, les éphores, n'étaient point des nobles, ni les amphyctions des milords. On était ou fourbisseur, ou sculpteur, ou laboureur, ou médecin, ou commerçant, ou orateur, ou artiste, ou péripatéticien, c'est-à-dire promeneur; on était fort ou faible, riche ou pauvre, courageux ou timide, bien ou mal fait, sot ou homme d'esprit, honnête homme ou fripon. On était d'Athènes ou de Mégare, du Péloponèse ou de la Phocide; on était citoyen, on était Grec; mais je n'aurais pas conseillé à Alcibiade de se dire gentilhomme ou marquis; je n'aurais pas conseillé aux initiés ou aux prêtres de Minerve de se dire du premier ordre. Qu'est-ce

C'est naturellement dans le clergé et la noblesse que se recrute le gros de l'armée de Henri V.

Le mot d'ordre vient du Vatican, et l'obéissance des cléricaux est passive.

Quant au véritable drapeau, c'est le *Syllabus*, cette audacieuse négation de tous les progrès de l'esprit humain, de toutes les conquêtes de la science.

Henri V sur le trône, le catholicisme monte sur le pavois; derrière le

qu'un premier ordre? aurait dit un Athénien. Sachez qu'il n'y a qu'un ordre dans une nation, l'ordre de ceux qui la composent. Ce n'est qu'à Sparte qu'il y en a deux : l'ordre des Lacédémoniens et celui des Ilotes, c'est-à-dire l'ordre des maîtres et celui des valets. On a dit cela ailleurs; il est bon de le répéter.

» Si la noblesse est un aiguillon pour imiter les exemples des ancêtres, ce sera un aiguillon bien plus puissant quand les enfants seront tout par eux-mêmes, et rien par leurs pères. Toute la nation a pris acte de l'aveu du vicomte d'Entragues : « *La noblesse est le plus grand fléau qu'il y ait sur la terre.* » Eux-mêmes ont porté leur arrêt. Qu'on ne connaisse plus en France que la noblesse personnelle. Est-ce que les talents et les qualités sont héréditaires? Il n'y eut jamais une famille dans l'uni-

manteau fleurdelysé des Bourbons apparaît toujours la robe noire du général des Jésuites.

Pas de royauté non plus sans une noblesse, pour laquelle l'inégalité sociale est le dogme fondamental. En réalité, comment une caste vivrait-elle sans privilèges? Si la vertu du sang opère dans les familles royales, le même miracle peut bien se reproduire en faveur des hauts dignitaires de la Couronne et des grands officiers du Palais.

---

vers où la vertu et le génie se soient transmis du père aux enfants, et pas un secrétaire du roi qui ne croie avoir la noblesse transmissible. Qu'est-ce donc que la noblesse, stupides que nous sommes! Ils ont beau savonner, la barbe recroit. Chers concitoyens, anéantissez cette distinction absurde autant qu'onéreuse.

Pour les nobles, toutes les grâces ;  
 Pour toi, peuple, tous les travaux,  
 L'homme est estimé par les races  
 Comme les chiens et les chevaux.

» Montrons que nous sommes des hommes, et non pas des chiens et des chevaux.

» Et vous, généreux patriciens, en qui la voix de la raison a été plus forte que celle de l'intérêt et que les préjugés germaniques; vous qui, en nous reconnaissant pour vos frères, en vous empressant

Les moines prétendent qu'on leur doit la conservation des arts et des lettres pendant les invasions barbares. Les mutilations, les destructions que le catholicisme, si longtemps grossier et inculte, a infligées à tant de chefs-d'œuvre écrits, peints ou sculptés, démentent cette assertion. Le merveilleux mouvement de la Renaissance se produisit en dehors de l'action ecclésiastique, et l'Église ne fit qu'en profiter.

L'influence civilisatrice du clergé,

---

de vous réunir avec nous, pour coopérer à rendre le nom français plus honorable que celui de gentilhomme, venez de vous ennoblir bien plus que n'avaient fait vos pères par un sacrifice pénible, ne craignez pas que nous l'oublions jamais. A Rome, lorsque le peuple eut forcé toutes les barrières qui lui fermaient l'entrée des charges et obtenu de pouvoir parvenir au consulat, il n'en abusa point et continua d'élever les patriciens aux premières dignités. Il en est aussi une foule parmi vous que nous saurons toujours distinguer, et dont nous pourrons placer à la tête des armées les noms redoutables à l'ennemi, et nul n'aura plus illustré ces noms que ceux d'entre vous qui ont voulu généreusement renoncer à toutes les prérogatives qu'ils donnaient, et recommencer leur noblesse. » — (*La France libre*, par Camille Desmoulins.

dont toutes les maximes de morale sont empruntées aux philosophes de l'antiquité, a été beaucoup exagérée. Humble avec le fort, despote avec le faible, il a surtout poursuivi un but à travers les siècles, l'intérêt de sa caste. Pour triompher tout lui est bon, Jacques Clément ou le père Lachaise qui fouille les déjections du roi, Ravillac ou le légat du Saint-Père se faisant honneur, au petit lever de la Du Barry, de lui présenter ses pantouffles. Pas une conquête intellectuelle à laquelle le clergé ait contribué, ou plutôt pas une manifestation du génie humain qu'il n'ait opiniâtement combattue.

Les gens d'église étaient les plus impitoyables pour leurs serfs. Et le Code noir ? C'est dans l'Espagne très-catholique que l'esclavage est encore debout.

Le patriotisme du clergé français n'a pas toujours été, pendant nos derniers désastres, à la hauteur de sa mission. C'est que toute victoire devait profiter à la République, et qu'à force de re-

garder Rome, on doit nécessairement oublier la France.

La politique semblé être aujourd'hui la principale préoccupation des prêtres. « Sauvez Rome et la France ! » Pas un pèlerinage qui ne soit une manifestation ! Ce n'est pas tout à fait la mission d'apaisement, de charité, de consolation que ces ministres du culte disent tenir de Jésus-Christ.

En réalité, le fanatisme des ultramontains est au comble. « Notre rêve, s'écriait l'an dernier un missionnaire à la conjuration de Notre-Dame de Rochefort, notre rêve, c'est Henri V avec la Sainte-Vierge pour régente ! » Pourquoi pas l'église votive de Montmartre bâtie avec les pierres de la Bibliothèque nationale, et une chapelle à saint Joseph s'élevant à la place de l'Institut ?...

La noblesse a toujours vécu aux dépens du pays. De la reconnaissance pour sa bravoure ? Les manants qui n'avaient souvent pour toute arme qu'un bâton ferré combattaient aussi,

et, dès lors, ne faisaient pas preuve d'un moindre courage.

L'origine des plus altières familles est aujourd'hui connue. Les Montmorency ont pour ancêtre un baron de grand chemin. Les Noailles descendent de Pierre Roger, valet chez les Montmorin. Les Larochefoucauld sont nés du boucher Georges Vert. C'est le plus souvent une félonie, un assassinat, une prostitution que récompensèrent des lettres de noblesse.

Inutile de rappeler les anciens droits que la noblesse s'était arrogés. Elle battait d'abord contre l'autonomie de la France, et dans ces guerres, jamais elle n'hésita à faire cause commune avec l'étranger. Puis elle vendit son épée à Henri IV, sa conscience à Louis XIV, ses femmes, ses filles et ses sœurs à Louis XV. Elle renia les enthousiastes de la nuit du 4 août; elle abandonna Louis XVI au moment fatal; elle combattit avec fureur la France dans les rangs de la coalition; elle rentra derrière les Cosaques, commit les plus sanglantes représailles, et

devant le peuple affamé se partagea le milliard des émigrés. La noblesse se symbolise au début par Burchard le Barbu, à la fin par le beau Lauzun et l'ignoble de Sade.

Napoléon I<sup>er</sup> créa une noblesse militaire ; Louis-Philippe une noblesse de finances ; Napoléon III une noblesse de police et de proxénétisme. Aujourd'hui ce singulier amalgame nobiliaire maquignonne, presque sans exception, fait banqueroute au besoin, passe des coulisses d'un théâtricule aux coulisses de la Bourse, et quelque matin, comme pour un rendez-vous d'affaires, sort du club et se rend à la police correctionnelle.

Pendant l'invasion, il est vrai qu'un certain nombre de jeunes gens portant de vieux noms historiques ont pris les armes. Le noyau de cette petite troupe, qui fit preuve de courage, avait été formé par des zouaves du pape. Mais ces volontaires aristocratiques avaient choisi pour ralliement le drapeau pontifical, et, dès lors, il sembla qu'il s'agissait de ca-

tholiques combattant des protestants, bien plus que de Français défendant leur patrie contre l'Allemagne.

Le véritable trait d'union entre le clergé et la noblesse, ce fut toujours un sentiment commun de servile cupidité.

« Les courtisans sont comme des laquais, a dit Bayle, parlant entre eux de leurs gages et de leurs profits, se plaignant et médissant de leurs maîtres. »

« Il est dit, dans les *Mémoires de Madame Campan*, femme de chambre, qu'une fille de garde-robe avait dix-huit mille francs de traitement : c'est trente-six mille aujourd'hui. Aussi tout le monde voulait être de la garde-robe. Que de gens encore, ajoute Paul-Louis, passent la vie à espérer de tels emplois ! Montaigne, quelque part, se moque de ceux qui, de son temps, s'adonnaient à l'agriculture et à ce qu'il appelle ménage domestique. « Allez, disait-il, chez les rois, si

« vous voulez vous enrichir. » Et Démosthène : « Les rois, dit-il, font  
« l'homme riche en un mot, et d'un  
« seul mot ; chez vous, Athéniens, cela  
« ne se peut, il faut travailler ou hé-  
« riter. » Qu'on mette à Genève un roi  
avec un gros budget, chacun quittera  
l'horlogerie pour la garde-robe ; et  
comme les valets du prince ont des  
valets, qui eux-mêmes en ont d'autres,  
un peuple se fait laquais. De là l'oisiveté,  
la bassesse, tous les vices, et  
une charmante société. »

En présence de leur histoire, il faut  
vraiment au clergé et à la noblesse  
une infatuation toute providentielle  
pour prétendre encore non-seulement  
à la suprématie religieuse, mais à la  
domination civile. Ces deux castes ne  
vivent déjà que du travail de la  
France ! Mais ce n'est pas assez, et le  
clergé, et la noblesse ont cette audace  
de vouloir diriger nos esprits, scruter  
nos consciences, disposer de nos intel-  
ligences.

## § 2

LA BOURGEOISIE; LA MAGISTRATURE,  
L'ARMÉE

La bourgeoisie n'a pas fait la Révolution pour en revenir aux États-Généraux et n'a pas oublié les théories royalistes de 1815 à 1830, théories qui, d'ailleurs, sont restées les mêmes.

« Le peuple ne doit avoir aucune participation à l'autorité. Le peuple n'a qu'un droit, disait en 1816 M. de Saint-Roman, celui d'exprimer ses doléances et ses vœux lorsque le monarque veut bien le consulter, et la Chambre établie elle-même ne peut être envisagée que comme un conseil.

« Le peuple ne peut pas vouloir ce qui n'est pas conforme à ses besoins, disait en 1817 M. de Vatimesnil, et le souverain seul est le juge suprême des besoins de la nation.

« Il faut au gouvernement royal des

appuis qui soient, comme lui, uniformes et invariables. » Et M. de Peyronnet ajoutait, dans l'exposé des motifs de la loi de 1826 : « Où les trouver, si ce n'est dans une constitution de la famille qui prévienne le morcellement des propriétés ? La propriété foncière favorise la monarchie... Que la règle des successions soit l'égalité dans la République, cela se conçoit. Dans les monarchies, *rien n'est plus certain, ce doit être l'inégalité.* »

« La France de l'ancien régime, a écrit de Montlosier dans sa brochure intitulée : *De la Monarchie française*, avait huit ou dix constitutions entre lesquelles chacun restait maître de faire un choix. Est-ce le despotisme qu'on préférerait ? il est préconisé partout. Est-ce une monarchie tempérée ? Le roi est dans l'heureuse impossibilité de toucher aux lois fondamentales. Craint-on l'autorité d'un sénat ? Le roi est seul législateur : *si veut le roi, si veut la loi.* Au contraire, veut-on un corps intermédiaire entre le roi et le

peuple? On n'a qu'à choisir entre le Parlement, les États-Généraux et la cour des pairs. »

Rien n'est donc moins clair que ce mot : *La monarchie traditionnelle*, rien n'est moins simple ni moins précis.

La bourgeoisie, arrachée au scepticisme impérial qui l'avait un instant gangrenée, comprend enfin ses véritables intérêts. Elle est prête à faire cause commune avec le peuple, à l'initier, à l'émanciper, à lui prouver sa bonne foi, à proclamer hautement la république. Contre une semblable alliance, que peut le parti légitimiste, et, dans ce jeu terrible des catastrophes nationales auquel il paraît se complaire, lequel préfère-t-il, une fin misérable ou une fin tragique?

On sait ce que la Restauration fit des premières magistratures.

Pendant les Cent-Jours, Travot avait été chargé de contenir la Vendée.

« La modération ne fut pas une des armes les moins redoutables entre ses

mains; la clémence elle-même fut un de ses moyens de succès! »

Ainsi parle l'acte d'accusation du général, qui, traduit par les royalistes devant une cour prévôtale, accusé d'avoir été modéré et coupable de s'être montré clément, fut condamné à mort.

M. Piet, un des chefs de la Congrégation, dit à la tribune, à propos de la loi sur l'érection du drapeau tricolore :

« Je propose l'adoption du projet de loi tel qu'il nous est soumis, avec une légère modification, toutefois : *la substitution de la peine de mort à celle de la déportation...* Le changement, comme vous voyez, est de peu de chose. »

A cette adorable plaisanterie, la Chambre royaliste éclata de rire.

Et aussitôt le prince de Broglie d'ajouter, en rappelant les Introuvables au sérieux de leur mandat : « Eh quoi! on ne punirait pas de mort l'érection de ce drapeau abominable que je ne

nommerai pas, tant son nom me répugne à prononcer et me révolte ! »

« Un jour, raconte Vaulabelle, qu'il était question à la Chambre de modifier l'instrument de supplice et de renoncer à la guillotine pour revenir au bon vieux gibet de l'ancien temps, dans le bureau chargé de l'étude de la question, un député, avocat général près d'une des cours royales du Midi, demanda la parole, et, le visage souriant, l'accent calme, il annonça de sa voix la plus douce qu'il allait soumettre à ses collègues le résultat de son examen :

« Dans des temps comme ceux où nous sommes, dit-il, il faut frapper fort rapidement, et sur le plus de points possibles à la fois ; or, une pareille répression est difficile avec la guillotine, instrument fort compliqué, d'un volume énorme, que l'on n'édifie qu'avec beaucoup de peine et qu'il est presque impossible de transporter. L'ancien mode n'offre aucun de ces inconvénients. Où ne trouve-t-on pas

un morceau de corde, une simple ficelle ?

« *Chacun d'ailleurs peut en porter dans sa poche, et partout il existe un clou, une poutre ou une branche d'arbre où l'on peut les attacher.* Je suis donc d'avis que l'on abandonne la guillotine pour revenir à la vieille méthode. »

Un commentaire affaiblirait de pareilles citations.

Quant à l'armée, les légitimistes ne peuvent lui offrir que la protection des aumôniers militaires, la superbe des officiers nobles accaparant aussitôt les hauts grades au préjudice des officiers de fortune, et la guerre civile à courte échéance.

« Où est le roi, là est la France. »

Après les dernières défaites de Louis XIV, les courtisans disaient encore : « Le roi se porte bien, c'est le principal. » La maxime est restée la même : « Périssent la France, et sauvons la monarchie. »

« La fidélité au sol de la patrie, s'é-

criait, en 1822, M. Delalot, aux applaudissements de toute la droite, n'est qu'une fidélité grossière et intéressée. Le véritable patriotisme consiste dans l'attachement le plus constant à la personne du roi, seul dépositaire du pouvoir. »

« S'il importe, disait M. de Laurencin, en 1824, que l'armée soit nationale par ses soldats, il importe bien plus qu'elle le soit par le corps de ses officiers et *qu'on les choisisse comme une Chambre des députés dans les familles qui ont le plus d'intérêt à la conservation de la monarchie !... »*

Nous sommes en 1814. Le nouveau gouvernement est plein de sollicitude pour l'armée. Voici ce que dit à ce propos M. de Vaulabelle, l'historien de la Restauration :

« Nombre de courtisans se virent transformés du jour au lendemain, par le ministre de la guerre, en lieutenants généraux ou en maréchaux de camp.

« A défaut de titres personnels à un

grade quel qu'il fût, ils sollicitaient, et le ministre leur accordait *le grade qu'avait eu leur père ou leur aïeul*.

« Le général Dupont ne se bornait pas à signer des deux mains ces promotions incroyables, il allait au-devant des demandes : *Quel grade désirez-vous ?* disait-il aux courtisans. Cette débauche dura de longs mois ; elle eut pour résultat la création de près de *quatre cents* officiers généraux et de plusieurs milliers d'officiers supérieurs ou subalternes.

« En même temps, près de 14,000 jeunes et braves officiers de l'armée impériale étaient renvoyés dans leurs foyers avec une demi-solde. »

Le désintéressement des légitimistes mérite bien aussi deux citations.

« Voulez-vous qu'il y ait beaucoup d'hommes vertueux, disait le *Drapeau blanc*, beaucoup de sujets fidèles, faites qu'il y ait *avantage* dans sa fidélité et dans sa vertu. »

« Ministres du roi, s'écriait la *Foudre*, voulez-vous tuer la Révolution ?

*chassez-la de toutes les places.* Quand on verra toutes les carrières fermées aux libéraux, personne ne voudra plus être libéral. »

Et cet extrait d'une instruction de 1831, envoyée de Londres :

« Que l'on s'attache par dessus toute chose à ne représenter ce qui existe que comme provisoire. Établissez cette opinion que rien n'est fini. Que le Midi peigne le Nord en insurrection ; que le Nord peigne le Midi insurgé.

« Les journaux que le roi a payés doivent encore le servir, mais autant que possible sans le compromettre.

« Si la nation croyait à la stabilité du nouvel ordre de choses, tout serait compromis. Agitez ! agitez ! vous seriez perdus par le repos. »

C'est M. de Montalivet qui lut à la tribune ce factum rédigé par le comité directeur légitimiste.

L'armée, en 1851, subissait le prestige du nom de Napoléon. Toutefois, malgré les moyens de séduction mis en œuvre, malgré ce respect de la dis-

cipline qui l'empêcha de résister à des ordres criminels, aurait-elle consenti à cette effroyable responsabilité s'il avait fallu faire violence à l'opinion générale du pays, chaque jour plus énergiquement exprimée? Or, les répulsions contre la conspiration royaliste, aujourd'hui, sont presque unanimes, et nul doute ne peut être permis à cet égard! Un coup d'État ne se recommence pas à si peu de distance, et Sedan, conséquence fatale du Deux-Décembre, doit prémunir à jamais officiers et soldats contre les aventures de ce genre. L'armée française, en 1874, est et veut rester exclusivement l'armée de la France.

### § 3

#### LES OUVRIERS ET LES PAYSANS

L'ouvrier connaît à peine le comte de Chambord, et le paysan a horreur de Henri V.

Au seul mot de royauté de droit di-

vin, l'artisan pense aux maîtrises et aux jurandes; le cultivateur voit apparaître la dîme et la corvée.

« C'est une calomnie, s'écrient les légitimistes, nous n'avons pas l'intention de faire revivre aucun de ces vieux usages. »

Avec ce bon sens qui trompe rarement les masses, le peuple se dit, lui, que si nobles et prêtres renoncent à de pareils privilèges, c'est contraints et forcés, et que le jour où ces deux castes pourraient recouvrer le plein exercice de leur omnipotence, ce jour là, jurandes, maîtrises, dîme, corvée, sous d'autres noms peut-être, ne tarderaient pas à renaître.

« Autrefois, dit Paul-Louis, on tuait un manant pour cinq sols parisis. C'était la loi. Tout noble ayant tué un vilain devait jeter cinq sous sur la fosse du mort. Mais les lois libérales ne s'exécutent guère, et la plupart du temps on nous tuait pour rien.

« Toutes choses ont leurs progrès.

Du temps de Montaigne, un vilain, son seigneur le voulant tuer, s'avisa de se défendre. Chacun en fut surpris, et le seigneur surtout, qui ne s'y attendait pas, et Montaigne qui le raconte. Ce manant devinait les droits de l'homme. Il fut pendu, cela devait être. Il ne faut pas devancer son siècle.

« Sous Louis XIV, on découvrit qu'un manant était un homme, ou plutôt cette découverte, faite depuis longtemps dans les cloîtres par de jeunes religieuses, alors seulement se répandit, et d'abord parut une rêverie de ces bonnes sœurs, comme nous l'apprend La Bruyère. »

La révolution de 1789 fut le signal de l'affranchissement. Comment serions-nous ingrats? De cette époque datent nos droits comme hommes, et nos devoirs comme citoyens.

Aujourd'hui les ouvriers et les paysans, ces deux piliers du suffrage universel, sont corps et âme à la république. En vain le comte de Chambord

leur offre-t-il une solution du problème social, revue et corrigée par la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Le prolétariat des villes comme le prolétariat des campagnes comprend que la république seule peut protéger impartialement et efficacement les droits du travail.

Sans remonter plus haut que 1825, voici ce que le *Mémorial catholique* imprimait à cette époque :

« Un bruit funeste vient assiéger les cœurs vraiment français. On dit que, sous prétexte de faciliter dans la Vendée les voies du commerce et d'y porter la civilisation, l'autorité va la sillonner de routes immenses; nous ne craignons pas de le dire : de pareils bienfaits seraient plus à craindre pour la Vendée que des persécutions. »

Pourrait-on assurer que cette manière de voir, l'*Univers*, la *Gazette de France*, l'*Union* ne la partagent pas en secret, et que ces organes attitrés du droit divin n'oseraient point la represen-

dre hautement au jour de leur triomphe?

Combien coûtait à l'État, sous Louis XVIII et Charles X, l'instruction primaire? Cent mille francs. Un peu moins que la ménagerie du Jardin-des-Plantes!

« L'éducation primaire, disait alors Châteaubriand attristé, effraye les esprits enclins au passé ou antipathiques à l'avenir. Ils ne se représentent pas sans épouvante tout un peuple sachant lire et écrire. Selon eux, l'ouvrier a besoin d'ignorance pour accepter son sort et rester attaché à son ouvrage. Ainsi, l'on couvre les yeux du cheval condamné à rouler une meule dans un cercle. »

C'est encore, ce sera toujours la doctrine royaliste. Raisonner? Allons donc, obéir! La monarchie n'a jamais rien fait pour l'instruction du peuple, par cette raison que le droit divin est l'opposé du droit humain.

Tant que les ouvriers et les paysans

ne surent ni lire ni écrire, il fut possible de les tromper. La légitimité a toujours spéculé sur l'ignorance des masses. Mais tout est bien changé et, malgré les cercles catholiques pour les ouvriers des villes, malgré les prédications de missionnaires spéciaux parcourant les campagnes, c'est à peine si dans les provinces les plus arriérées, dans cette Bretagne, dans cette Normandie, dans ce Maine et dans cet Anjou où le comte de Chambord s'imagine peut-être, malgré l'expérience de 1832, que la guerre civile se ferait en sa faveur, c'est à peine si des candidats franchement légitimistes osent affronter le scrutin.

Par l'instruction, en effet, disparaîtra la plus grande des inégalités sociales.

Les prolétaires des villes et des campagnes le comprennent, et chaque jour ils recherchent davantage l'étude, qui permet au Tiers-État, d'inaugurer la Révolution française.

Bientôt, par la constance de leurs

efforts, ouvriers et paysans seront devenus les dignes citoyens d'un État où, contrairement aux traditions monarchiques, la vertu, la capacité, le dévouement, sans distinction de classes, seront les seuls titres aux fonctions publiques.

Après cette revue de l'armée de Henri V d'une part, et d'autre part de l'immense majorité des forces vives de la France, il est permis d'envisager plus tranquillement l'avenir.

La vieille tactique des légitimistes est trop connue : Recruter des hommes dressés au métier des armes, qui tuent ou se fassent tuer sans raisonner; moralement abêtir le peuple, et le maintenir physiquement dans un état de pauvreté qui, le forçant aux travaux les plus pénibles, ne lui permette pas de s'occuper des affaires publiques; s'attacher par des faveurs ou terrifier par des menaces les citoyens jouissant de quelque influence, et calomnier mortellement ceux qu'on ne

peut ébranler; entretenir avec soin les distinctions de castes, et par là même les haines qui en résultent; éternels procédés de toute réaction monarchique et cléricale!

« Si la Révolution n'a pu encore fonder le gouvernement qui convient à la société qu'elle a faite, a dit M. Guizot, elle a du moins fondé cette société elle-même. Ce fait seul, la seule existence de la France nouvelle, oppose à l'ancien régime les plus rudes obstacles.

« Quelque arrogant que se montre le parti de l'ancien régime, il n'est point confiant. Il a été battu de trop d'orages pour n'en pas être fatigué, et trop souvent vaincu pour garder en lui-même une foi puissante. Au fond, il se sent faible et doute de son avenir. Quel que soit l'aveuglement qui y règne, malgré l'opiniâtreté et l'audace qui s'y rencontrent, la pusillanimité politique n'y est point inconnue ni le découragement étranger... »

Le danger est donc médiocre. Sans

doute les croyants de l'huile épurée pour monarchie n'en sont plus à faire un peu de bruit pour prouver seulement qu'ils existent; ces fidèles de la burette merveilleuse veulent s'affirmer par tout le mal qu'ils pourront faire au pays, car, pour n'être pas ridicules, dans leur emportement qui tient du désespoir ils sont réduits à devenir odieux. Mais chaque nouvelle crise qu'ils provoquent les éloigne d'autant plus du pouvoir.

Si, pourtant, disent quelques timides, cette noblesse, ce clergé, se fortifiant encore d'une partie de la haute bourgeoisie, follement apeurée par le radicalisme, si cette « ligue de gens de bien » venait, même momentanément, à l'emporter?

« La fureur populaire, a écrit le comte de Ségur, violente comme un orage, n'en a que la durée.

« La multitude, n'étant pas organisée, ne peut former ni suivre aucun plan. Les excès commis par l'aristo-

cratie sont moins féroces, mais plus prolongés. Elle proscriit non par masses, mais par listes. Revêtue de formes plus légales, couverte du masque de l'honneur et de la justice, et se servant du mépris comme d'une arme empoisonnée, elle s'efforce de diffamer ceux qu'elle condamne, et de flétrir ceux qu'elle tue. L'esprit de corps qui l'anime la rend constante dans ses haines et veut conserver le mal qu'elle a fait.

« Le parti populaire ne se venge que sur les corps, le parti des grands attaque l'honneur ainsi que la vie. »

Il y a, en revanche, un mot de Carnot fait pour rassurer les plus prudents :

« Avec les royalistes, il suffit de montrer les bayonnettes ; il faut s'en servir, avec les républicains. »

## V

## LA MONARCHIE FRANÇAISE

## DEVANT L'EUROPE

§ 1<sup>er</sup>

## L'ORLÉANISME

Que pense de nous l'Europe? C'est une question pleine d'angoisses pour tout esprit patriote. Chose étrange, l'Europe est moins divisée que nous-mêmes sur notre compte.

Sans doute on y trouve la situation complexe, mais non pas insoluble, et encore moins désespérée.

On écarte de prime abord, à l'étranger, toute hypothèse bonapartiste. Waterloo a pu s'oublier, Sedan ne saurait s'expier. Par son origine comme par ses résultats, le Deux-Dé-

cembre a complété le Dix-huit Brumaire.

L'orléanisme, sauf en Angleterre peut-être, n'a pas beaucoup plus de sympathies.

« Je suis Anglais, disait Louis-Philippe, par principe, par mon opinion et par toutes mes habitudes. »

On reproche aux princes d'Orléans leur origine. On leur reproche surtout leur avarice. On leur reproche enfin la duplicité de leurs moyens et le manque de franchise de leurs ambitions.

On sait le mot de Louis XVIII. « Depuis sa rentrée, le duc d'Orléans est chef de parti, et il n'en fait mine. Son nom est un drapeau de menaces; son palais, un point de ralliement. Il ne se remue pas et pourtant je m'aperçois qu'il chemine. Cette activité sans mouvement m'inquiète. Comment s'y prendre pour empêcher de marcher un homme qui ne fait aucun pas? »

Le comte de Chambord pourrait dire la même chose de ses cousins.

Pour être orléaniste, les convictions ne sont pas nécessaires, un peu d'adresse suffit.

« La nature de nos opinions, répètent les coryphées du parti, fait que nous pouvons être la gauche de la royauté, ou la droite de la République. »

Ils oublient en cela une troisième forme de gouvernement, l'empire, qui n'eut pas de longues avances à leur faire, et dont ils ne dédaignèrent pas même l'argent.

Soyez voltairien dans l'intimité, mais en public suivez scrupuleusement les pratiques de l'Église romaine. Avant tout, la correction extérieure. Les orléanistes n'ont emprunté à l'Angleterre que l'hypocrisie qui couvre, comme les squammes d'un ulcère, les plaies sociales dont leur modèle est rongé.

Apparence de religion, apparences de libéralisme. Personne plus que les orléanistes ne parle d'indépendance, et personne n'a jamais été plus dur pour le peuple. La nation est assez libre, à

leurs yeux, quand le Parlement est souverain, et ils jugent les droits des citoyens sauvegardés tant que les honneurs et les profits ne sortent pas de leur petit cercle.

L'intérêt des orléanistes en s'alliant aux légitimistes est manifeste, mais la réciproque n'a pas la même évidence.

« Toujours dupe des hypocrites, des intrigants, des escrocs et des espions, a dit Châteaubriand, ce vieux et respectable parti passe sa vie dans de petites intrigues qu'il prend pour de grandes conspirations. »

En ce sens, la question du drapeau fut le premier piège astucieusement tendu à la loyauté du comte de Chambord, qui ne vit pas ou dédaigna cette manœuvre.

Jamais parti, du reste, ne poussa plus loin que les défenseurs du droit divin la faculté de méconnaître les réalités les plus frappantes.

On sait de quels services dans le

passé les d'Orléans payèrent envers la patrie une élévation prodigieuse.

Philippe de France, duc d'Orléans, fondateur de la famille : avarice native ; aucun rôle politique.

Philippe d'Orléans : avarice criminelle, car l'amour de l'or lui fait vendre à l'Angleterre l'honneur national. Nommer le Régent, c'est d'ailleurs évoquer tous les scandales, toutes les humiliations, tous les malheurs qui peuvent accabler une nation.

Louis d'Orléans : avarice extatique ; c'est à la fois un bénédictin, un halluciné, un monomane.

Le gros Philippe : avarice raisonnée ; il se contente d'être le prince des égoïstes, ne pouvant être le plus égoïste des rois.

Philippe-Égalité : avarice désordonnée, car il se ruine par des spéculations toujours destinées à décupler ses capitaux ; rôle politique absolument odieux.

Plus de six cents millions sués par le peuple, sans compter le règne de Louis-Philippe, telle est au bas mot la

somme que cette famille d'Orléans a coûtée à la France.

Le patriotisme, le désintéressement, le civisme des princes actuels n'a pas besoin d'être rappelé, toute cette noblesse ayant d'ailleurs si peu de sang français dans les veines que leur nationalité ne paraît plus être qu'une question de placement pour leurs capitaux.

Il y a quarante ans, l'orléanisme, à défaut d'une armée, qu'il n'a jamais eue et ne pourra jamais former, comptait du moins un état-major distingué. C'est même le sentiment exagéré de leurs ressources intellectuelles qui jetèrent en 1848 les chefs du parti dans des complaisances et des fautes si fatales au pays. Mais aujourd'hui la décadence est constante, irrémédiable. L'orléanisme n'ayant jamais été qu'une combinaison factice née de circonstances accidentelles, non-seulement les nouvelles générations ne lui ont plus fourni de recrues, mais encore le parti s'est scindé, et tout ce qui dans

ses rangs avait une valeur véritable s'est maintenant rallié à la République.

La doctrine officielle des orléanistes est facile à résumer.

La nation, à leurs yeux, est souveraine. Elle peut, dans son intérêt, établir un pouvoir exécutif héréditaire et lui donner le titre de royauté. Mais cette royauté, simple magistrature, ne tient ses pouvoirs que de la constitution votée exclusivement par les représentants du pays, et jurée par l'élu de ces délégués. D'autre part, la nation, en déléguant cette magistrature, n'abdique pas le droit de régler elle-même ses futures destinées. Le gouvernement appartient toujours, au moins indirectement, aux représentants du peuple. La responsabilité des ministres n'est pas seulement individuelle, mais collective; elle n'est pas seulement judiciaire, mais politique. Le roi les choisit, mais dans la majorité, et les laisse inspirer par elle; en d'autres termes, le roi règne, il ne gouverne pas.

Cette théorie, la Restauration l'a toujours regardée comme un attentat, et, en effet, elle est incompatible avec les traditions françaises du pouvoir monarchique. Louis-Philippe ne l'avait acceptée qu'avec l'espoir de la fausser. Cette théorie, par son caractère mixte ou plutôt contradictoire, aboutit tôt ou tard à un conflit entre le roi et la nation.

Il n'est pas une seule attaque contre la liberté, dans laquelle le conseil ou la main des orléanistes ne se retrouve.

Leur tactique, plus à craindre que les fanfaronnades bonapartistes et les franches hostilités des vrais légitimistes, leur tactique chemine toujours à couvert, et n'apparaît qu'au jour probable du succès; ce sont des adversaires qu'il faut démasquer avant de pouvoir les combattre, des ennemis rompus à toutes les ruses parlementaires, et qu'il ne faut pas un instant perdre des yeux.

La politique tortueuse de Philippe-

Égalité fit, certes, autant de mal au peuple qu'à la royauté.

Comment se comporta plus tard cette oligarchie dont l'impuissance et les tracasseries permirent le Dix-huit Brumaire ?

Sous le talon impérial, les orléanistes se firent humbles, puis ils relevèrent la tête sous la Restauration ; et lorsque vint 1830, pendant que le peuple versait son sang pour la liberté, ils s'empressaient de créer, à quelques-uns, au fond d'une Assemblée, une nouvelle royauté.

La révolution de 1848 ne les abattit pas. Écartés de la Constituante, ils rentrèrent en masse dans la Législative. Ce sont eux encore qui, par leurs mille intrigues réactionnaires, lassèrent à ce point le pays que le Deux-Décembre fut possible.

Ils sont nombreux et remuants dans l'Assemblée actuelle. Jamais il n'y eut de groupe plus acharné contre la république que le centre droit. Ce sont les orléanistes qui, ne se sentant plus

assez forts en face des deux gauches réunies par M. Thiers, allèrent sans vergogne tendre une main aux bonapartistes et l'autre aux légitimistes.

Pour obtenir cette dernière alliance, il fallait offrir quelque chose de prodigieux. Sans des conseils insidieux, les membres de la droite n'auraient jamais songé à une restauration; leur culte platonique pour le comte de Chambord suffirait encore à leur foi naïve. Mais on fit miroiter perfidement à leurs yeux la terre promise du droit divin. Les propositions perfides du centre droit ont depuis lors ravivé chez les légitimistes des ambitions qui peuvent les pousser aux plus criminelles folies.

Le premier acte de la coalition a été le renversement de M. Grévy. Un membre de la droite en fut l'instrument; un membre du centre droit en a profité ! L'élévation de M. Buffet à la présidence fut un triomphe pour les orléanistes, car elle leur permit de tenir ainsi dans leurs mains tous les fils de l'intrigue du 24 mai, jour du renverse-

ment de M. Thiers comme président de la République.

Aussitôt les orléanistes, en dépit de leurs alliés, aux dépens surtout des légitimistes, se sont fait dans toutes les positions une part prépondérante. Il était déjà trop tard le lendemain pour réclamer. On jeta quelques préfectures, quelques croix, quelques recettes aux déceptions trop bruyantes, mais le maniement général des affaires appartient dès lors à l'orléanisme.

Le jour où se poserait devant l'Assemblée la question : Monarchie ou République, la tactique des orléanistes est toute indiquée.

Sous prétexte de procéder avec ordre et méthode, ils tâcheront d'obtenir d'abord le vote sur la question capitale, toute de principe, quasi-philosophique, dégagée des mesquines considérations de personnes : la restauration de la monarchie.

Sur cette question, les légitimistes naïfs et illusionnés devront voter avec les orléanistes, quelques bonapartistes

et certains conservateurs auxquels on aura donné préalablement de bons arguments, et qui auront quelque raison d'espérer les faveurs du nouveau régime.

On espère donc obtenir sur ce point la majorité. Quand le principe sera proclamé, le fait accompli d'une façon irrémédiable, il restera à désigner le monarque. C'est alors que sera simulée une dernière tentative près du comte de Chambord, mais dans des conditions aussi inacceptables pour lui que pour le pays.

Le comte de Chambord refusant, la couronne ne peut revenir qu'au comte de Paris. Les légitimistes indignés protestent en vain : les voix perdues de ce côté sont retrouvées dans le centre gauche et même dans une partie de la gauche modérée, qui, ne pouvant infirmer le fait accompli, le principe proclamé, choisiront ce qu'il y a de meilleur dans le mauvais, comme c'est l'habitude des Parlements.

Ainsi calculent les orléanistes, décidés à ne pas tenir compte de la voix

de la France ; car ce qu'ils veulent avant tout, ces sauveteurs privilégiés de la société en péril, c'est sauver leur position.

Un prince d'Orléans maître du pouvoir, sous quelque titre que ce soit, roi, stathouder, et même président d'une République dérisoire, ne saurait être un gage de tranquillité pour l'Europe.

On objectera la politique obstinément pacifique de Louis-Philippe. Les temps sont tout autres. Il est impossible aujourd'hui qu'un membre de famille royale gouverne la France sans rêver des triomphes militaires qui relèveraient son prestige personnel, et tel est le motif principal de l'insistance, de l'apparat, de l'activité que mettent le duc d'Aumale, le prince de Joinville, les Chartres et les Alençons à s'emparer des hauts grades de l'armée.

Au résumé, toute la conduite de ce parti démontre ce que la France et l'Europe savaient déjà, que l'orléa-

nisme n'est ni un principe, vrai ou faux, comme la légitimité, ni un système, bon ou mauvais, comme le bonapartisme, mais seulement un ensemble d'intrigues au jour le jour, une agrégation hétérogène d'ambitieux sans valeur personnelle, une faction sans honneur, une coterie sans dignité.

## § 2

### LA FUSION

On avait dit : la fusion est faite. Les petits-fils de Philippe-Égalité auraient-ils donc abdicqué sincèrement la royauté constitutionnelle entre les mains du petit-fils de Louis XVI, monarque de droit divin ? La pudeur publique refusa toujours de croire à cette apostasie.

Il est vrai qu'en France, assure-t-on, tout arrive : lors de la naissance du duc de Bordeaux, quelques légitimistes regrettèrent que l'enfant du miracle ne fût pas une fille, car on l'aurait mariée à un fils de Louis-Philippe, et

cette combinaison eût évité bien des orages.

Certains outrages, quoi qu'on fasse, ne peuvent s'oublier. D'abord l'échafaud du 21 janvier. La protestation contre la naissance du duc de Bordeaux. La trahison, l'usurpation de 1830. Et enfin le déshonneur officiel de la duchesse de Berry. N'importe ! Des royalistes continuaient à prétendre que les deux branches s'étaient donné le baiser Lamourette.

Il y eut en réalité un rapprochement momentané de famille, et cela pour des causes singulièrement mesquines, mais une association politique sérieuse ne put jamais aboutir.

Les deux familles étaient en pleine hostilité quand le bruit se répandit tout à coup que, déçu dans ses rêves, malade, chagrin de ne pouvoir goûter les joies de la paternité, le comte de Chambord songeait à adopter un enfant. Quel pouvait être cet héritier des espérances apoplectiques que donne le

dernier Bourbon? Était-ce un infant d'Espagne, ou le duc de Parme, ou même le prince impérial comme filleul du pape? Les d'Orléans ne devaient-ils pas s'assurer la succession pécuniaire du parent, abstraction faite de la succession politique du roi? Chantilly envoya d'abord des photographies à Frohsdorff, puis on risqua une lettre, puis on fit une visite incognito, puis on annonça la démarche officielle. On pleura, on mentit au passé comme à l'avenir. Privé du grand bonheur de chérir un être né de soi, le comte de Chambord a probablement été sincère, lui, dans le premier moment d'effusion, en voyant se grouper autour de lui des enfants bien stylés à leur rôle d'affectueux respect. Puis l'écho de ces baisers s'est vite éteint dans le bruit des fanfares de Chantilly et dans le murmure des cantiques psalmodiés à Frohsdorff. Un testament est dans tous les cas et toujours révocable. Dès aujourd'hui, que reste-t-il d'une tentative qui a compromis inutilement les deux partis?

Non, la fusion n'existe pas; la comédie du 5 août, à Frohsdorff, est en vain descendue jusqu'à la parade commémorative du 6 janvier, à Paris.

« Entre les Bourbons et les d'Orléans, a dit Royer-Collard, il y a de l'ineffaçable. »

Il est bon, toutefois, que la tentative ait été faite. Et par qui? Par ces prétendus libéraux qui, grâce à une répudiation théâtrale des doctrines de la branche aînée, pouvaient tromper encore quelques esprits crédules.

Les dernières illusions sont tombées. Le comte de Paris, qui affirmait n'être qu'un simple citoyen lorsqu'il s'agissait de rentrer en France, est allé à Frohsdorff faire acte de prétendant; le comte de Paris a demandé pardon pour la mémoire de son aïeul, et humblement plaidé les circonstances atténuantes en faveur de son grand-père; le comte de Paris est allé, devant l'Europe stupéfaite, déchirer aux pieds du comte de Chambord le testament

de son père, ce testament dans lequel il est dit : « Que le comte de Paris règne ou qu'il soit l'un de ces instruments brisés avant d'avoir servi, qu'il soit toujours le serviteur passionné de la France et de la RÉVOLUTION. » La leçon, cette fois, est bien complète.

Grâce à l'étude, à la philosophie, à la Révolution, la morale n'est plus seulement un idéal individuel : c'est la première des vertus politiques, c'est par excellence la force sociale. Les petits calculs qui la dédaignent ou qui la bravent sont condamnés à l'impuissance finale. Il faut désormais, sous peine d'ineptie, de forfaiture ou d'insanité, tenir compte de cette grande donnée de tous les problèmes contemporains : la conscience publique.

Qu'importent à la France ces haines et ces réconciliations? La question est plus haute. Il s'agit de savoir si nous sommes majeurs pour la liberté. La fusion est à l'avance vouée au ridi-

cule, sinon le poids de l'indignation publique l'aurait vite étouffée. Cette nation française, qui a jeté bas tant de rois, et qui s'entend marchander comme un bétail, et qui voit qu'on s'apprête sérieusement, le marché conclu, soit à l'enfermer dans l'étable, soit à la pousser vers l'abattoir! C'est du délire, si bien qu'en somme, un outrage si puénil, à force d'énormité, ne mérite guère que les sifflets du peuple. On parle de la monarchie à restaurer, et voilà comment les royalistes comprennent leur œuvre : on maquignonne les concessions, les garanties, le drapeau ; on chicane, on ruse ; c'est à qui, dans l'acte de vente, fera quelque fausse déclaration, introduira quelque sous-entendu, se ménagera quelque clause échappatoire pour mieux tromper son compère !

### § 3

#### LA LÉGITIMITÉ DEVANT L'EUROPE

C'est un sujet d'étonnement pour l'Europe qu'il se trouve des hommes

politiques assez audacieux pour songer à remplacer le petit-fils de Charles X sur le trône de France.

On se demande, à l'étranger, combien de ces parlementaires possèdent vraiment la foi monarchique et s'ils n'ont pas au contraire fait preuve pour la plupart d'un singulier scepticisme dans l'étrange comédie de la fusion. Mieux encore que Paris, Vienne, Pétersbourg et Londres voient tous les fils de l'intrigue. On a compris clairement, en dehors de France, que la majorité de ces ambitieux songeait avant tout à imposer ses prétentions au maître qu'elle daignera choisir pour la France, car la monarchie n'est à ses yeux qu'un expédient, et le seul mobile qui la pousse, c'est le désir de garder le pouvoir.

Nous sommes en paix avec tous nos voisins. Mais Henri V monte sur le trône ! Demain l'Europe peut être en feu.

Aucun peuple, en ce moment, n'a vraiment intérêt à nous provoquer, et

la République française, de son côté, satisfaite de ses conquêtes intellectuelles et morales, ne peut prendre les armes qu'au nom de la liberté et de la justice.

Il ne s'agit pas, avec le droit divin, de semblables considérations. Nous avons été prévenus depuis longtemps, par les pétitions papistes, par les mandements de nos évêques ultramontains, par les lettres du comte de Chambord, ce fils dévot du Souverain-Pontife. La monarchie traditionnelle, comme premier acte de joyeux avènement, s'est engagée à rendre au pape son pouvoir temporel.

« La France, disait il y a un mois l'*Echo du Vatican*, organe officiel du Souverain-Pontife, est responsable de l'âge d'or de la prospérité en Europe, de cette époque antérieure à 1789, lorsque tous les États étaient gouvernés selon les prescriptions de la cour de Rome, lorsque la paix profonde régnait en Europe, lorsque les princes étaient aimés et respectés de leurs peuples, »

« La France, aux entrailles rongées par les remords, répétait à l'envie toute la presse légitimiste, est tenue de réparer les maux qu'elle a causés, de relever les trônes et les autels agréables à Dieu qu'elle a renversés, de faire avant tout de la restauration monarchique une œuvre d'expiation nationale et de contrition catholique. »

Voici l'un des manifestes religieux et politiques qui, l'an dernier, eurent le plus de succès dans les cercles catholiques et légitimistes :

« Très-Saint Père,

« Rome et la France ne sauraient être séparées. En renouvelant la consécration de la France à Marie, les pèlerins de tous les sanctuaires pensent à leur Pontife et à leur Père.

» C'est parce que leur patrie a oublié sa mission qu'elle est humiliée, et c'est parce qu'elle a oublié sa mission que vous êtes captif.

» Nos crimes sont la cause de vos

souffrances, et nos malheurs sont liés aux vôtres. Votre triomphe sera notre triomphe.

» Vous seul pouvez nous montrer le chemin de la victoire. Continuez à éclairer notre marche par vos enseignements infailibles; dirigez - nous dans la voie tracée par le grand et glorieux *Syllabus*; présentez la France à Marie Immaculée; obtenez notre conversion et notre salut.

» Le salut de la France, c'est le triomphe de l'Église.

» Le salut de la France, c'est votre délivrance.

» A vous nos cœurs, à vous nos esprits, à vous la puissance de notre patrie, à vous le sang de nos enfants.

» *Ad multos annos! Vivat! Vivat!*

« Le 15 août, fête de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge. »

Enfin, une centaine de députés signaient dernièrement, à la suite des pèlerinages de Paray-le-Monial, de

Chartres et de Lourdes, l'adresse suivante au pape :

« Très-Saint Père,

» Les députés de l'Assemblée nationale de France, réunis il y a quelques jours à Chartres, puis à Paray-le-Monial, et ceux de leurs collègues qui, unis de cœur avec eux, n'ont pu accomplir ces pèlerinages, offrent à Votre Sainteté le témoignage de leur vénération et de leur dévouement.

» Profondément émus des maux de notre patrie et des douleurs de l'Église, nous espérons fermement que Dieu se laissera toucher par vos prières, Très-Saint Père, et par celles qui s'élèvent vers lui, en ce moment, de tous les points du monde, et surtout de la France.

» Nous n'avons pas de plus ardent désir que celui du triomphe de l'Église de Jésus-Christ, et notre patriotisme, d'accord avec les enseignements de l'histoire, nous inspire cet espoir que l'Église et la France, sa fille aînée, recouvreront ensemble, et l'une par

l'autre, la prospérité, la paix, la grandeur et la liberté.

» Comment désespérer, au moment où nous nous sentons entraînés par cet admirable et irrésistible élan qui pousse le peuple de France vers les sanctuaires où il plaît à Dieu de manifester sa miséricorde et sa toute-puissance ?

» Non, le salut ne sera pas refusé à cette nation si cruellement éprouvée et qui, éclairée enfin sur la cause de ses malheurs, revient à la vérité méconnue et se jette suppliante aux pieds de celui qui relève, quand il lui plaît, les nations humiliées et vaincues.

» Daignez bénir, Très-Saint Père, ces pieuses manifestations et ces heureux retours. Bénissez nos résolutions et nos travaux.

» Nous croyons tous ce que vous croyez, nous acceptons avec la plus entière soumission les enseignements du vicaire de Jésus-Christ, et nous ne saurions avoir de joie plus grande que celle de mettre à vos pieds nos cœurs de catholiques fidèles, et de nous dire

avec le respect le plus profond, de  
Votre Sainteté, les fils dévoués. »

Donc, la guerre, et qui plus est, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une guerre de religion ! Sanglants encore et mutilés, nous marcherions à notre ruine complète, ingrats pour nos pères, impies envers nous-mêmes, gardiens infidèles du bien de nos enfants. Mais la France, fille aînée de l'Église, n'est-elle pas le soldat armé de la papauté, et ne manque-t-elle pas à sa mission tant qu'elle ne rend pas aussi leurs couronnes aux Bourbons d'Espagne et d'Italie ?

Tous les autres États européens sont engagés précisément à l'heure présente dans une voie qui tend à consacrer la déchéance politique du catholicisme.

Il n'y a pas vingt ans, le catholicisme paraissait encore une puissance écoutée et à certains moments prépondérante dans les conseils de l'Europe. Le pape, roi. L'Italie, depuis Milan jusqu'à Naples, cou-

verte d'États à sa dévotion. L'Autriche, liée par le concordat le plus savamment combiné pour y établir le despotisme du clergé. En France, sous l'influence des lois réactionnaires de 1850, dans le silence et avec la faveur de l'empire, le clergé grandissait, s'enrichissait, poussait la sape dans toutes les directions, marchait à petit bruit à la domination.

Aujourd'hui, le pape est déchu ; l'Italie s'appartient ; l'Autriche a dû rompre, pour ne pas étouffer, les liens du concordat de 1855. L'incompatibilité de la domination catholique, non-seulement avec les idées qui ont prévalu chez tous les peuples, mais avec les garanties indispensables à une société industrielle et avec la sécurité des gouvernements, est un fait reconnu. La Suisse, la Prusse, la Russie, l'Espagne ont été obligées de prendre partout, à l'égard du catholicisme, une attitude défensive. Le catholicisme se sent menacé, s'il ne reconquiert la force, d'être dépouillé de tout pouvoir politique et selon lui dé-

gradé jusqu'à n'être plus qu'une religion.

Un Bourbon se trouve là, précisément, orgueilleuse épave du passé. Il a besoin, pour s'imposer, de toute la puissance dont dispose l'immense association cléricale. Le pape et sa milice ont à leur tour besoin de ce Bourbon, parce qu'ils ne peuvent rien sans la France. Seule, en effet, de tous les pays restés catholiques, la France est encore, même après ses défaites, assez forte, assez riche, assez influente pour servir de base d'opérations à la guerre que le cléricalisme déclare à l'Europe moderne. Voilà comment l'ambition bourbonnienne et l'ambition catholique se trouvent indissolublement associées, comment il n'y a pas une démonstration cléricale qui ne soit royaliste, ni de monarchiste qui ne soit cléricale. Le cléricalisme européen a les yeux fixés sur Frohsdorff et fait des vœux passionnés pour la restauration de Chambord, car cette restauration n'est pas un fait français, mais ultramontain.

Tel est le suprême espoir, tel doit être le dernier effort du catholicisme politique !

Et nos alliés, dans cette croisade insensée? L'archange saint Michel, ou peut-être le Saint-Esprit en personne. Nous reste-t-il trop d'hommes et trop d'argent? Avons-nous quelque nouvelle province à perdre? Faut-il que les vampires de l'Église romaine sucent notre France jusqu'à son dernier râle?

L'Europe, au début, ne pouvait croire à notre République; rois et peuples lui déclarèrent la guerre. Curieux changement, grande leçon! Le monde entier incline aujourd'hui vers cette forme de gouvernement; peuples et rois reconnaissent la République française. Non-seulement on ne redoute plus notre esprit révolutionnaire; mais l'étranger tremble maintenant qu'un coup d'État plus ou moins déguisé puisse amener en France le triomphe, même temporaire, des idées rétrogrades.

Un coup terrible vient d'être, à la vérité, porté à la cause du droit divin, c'est l'échec de Don Carlos d'Espagne. Tous les monarchismes se tiennent : carlisme espagnol, légitimisme français, papisme italien; le désastre qui frappe l'un à mort blesse les autres grièvement. Quelle force aurait donné aux légitimistes de Versailles le triomphe du principe légitimiste au delà des Pyrénées! Quel écrasement des idées libérales! Quel prestige pour la bonne cause! Sans compter, au besoin, l'appui de cette épée victorieuse aidant à faire à Paris ce qu'elle avait pu réussir à Madrid. Mais toutes ces espérances se sont écroulées. Don Carlos n'est plus un prétendant, ni même un général; son rôle politique est à jamais terminé; il ne peut plus être qu'un chef de chouans, un batteur de proussailles, un grand d'Espagne de grand chemin. La défaite des carlistes est un événement européen.

Que la France le veuille donc, et bientôt elle aura raison de tous les

•

agissements légitimistes. L'Assemblée de Versailles fait des lois monarchiques; à la nation d'en tirer des éléments républicains. Avec du sang-froid, de l'esprit de suite, de l'énergie, on sort des situations fausses, on arrive aux solutions vraies; les combinaisons les plus captieuses d'un ministère de combat ne peuvent prévaloir contre l'unanimité des républicains revendiquant leur droit de vivre libres et honorés. Le Chambord d'Espagne est vaincu; en présence de l'indignation publique, peut-être le Carlos de France, au dernier moment, n'engagera-t-il pas même la bataille.

L'Europe fait heureusement la différence entre toutes ces intrigues et l'opinion de la France.

Les étrangers avaient déjà, pendant nos désastres de 1870-1871, démasqué les traîtres qui nous perdirent, et rendu justice au peuple héroïque qui du moins sauva son honneur.

L'Europe sait que l'immense majorité de la nation française répudie

toute royauté, sous quelque forme que ce soit, et que sa seule ambition, à l'ombre du drapeau républicain, est de travailler, économiser, se régénérer ; voilà pourquoi, malgré nos fautes passées, malgré la conduite si compromettante des monarchistes de Versailles, malgré les incertitudes de la politique actuelle, l'Europe nous crie : Bon courage et bon espoir !

---

## VI

## LE DROIT HUMAIN

§ 1<sup>er</sup>

## LA DOCTRINE DÉMOCRATIQUE

Aux prétentions du droit divin, la philosophie politique oppose les principes du droit démocratique et social, ou, pour tout dire, le droit humain.

Mais quelle est donc cette revendication si longtemps étouffée, si juste, que la réaction monarchique et cléricale ne veut ni comprendre ni admettre, et qui s'annonce cependant comme le nouvel évangile des peuples libres?

La formule en est simple : « L'homme est son maître, et sa conscience est son Dieu ! » C'est dire que les républicains remplacent la théorie de l'intervention providentielle dans les faits

sociaux, par l'affirmation de la responsabilité humaine.

Le droit divin exige l'obéissance au nom de son bon plaisir.

Le droit humain ordonne le respect des lois, mais des lois égales pour tous les citoyens.

Le droit divin dit : Soyez ignorants pour rester crédules, pauvres pour être serviles, lâches au besoin pour devenir cruels à l'occasion, — et cela fait, misérable troupeau, souffre en silence, broute l'herbe du chemin, et meurs dans une résignation toute catholique !

Le droit humain répond : Instruisez-vous et vous chasserez toute superstition, combattez la misère afin de conquérir votre libre arbitre, montrez-vous toujours cléments si vous voulez mériter la victoire ; — en un mot, travailleurs et citoyens, formez un peuple ardent à la vérité, toujours vivace, reconnaissant un seul guide, la raison !

Le droit divin ajoute : Payez mes courtisans, mes favorites, payez mes

gabelous, mes censeurs et mes gens de police, payez mes confesseurs, payez mon Pape, payez mes révérends Pères Jésuites.

Le droit humain riposte : Tout au mérite, par le concours. Ne faites pas de la femme un instrument de plaisir, mais un idéal pour votre perfection. Plus de limites à la pensée, ni de barrières à la production. Ayez des magistrats de la cité, élus, vénérés, conscients et consciencieux, à la place d'un ramas de gueux mal convertis, chargés d'espionner, de provoquer, de calomnier, sous prétexte d'ordre public. Rejetez toute influence cléricale, en dehors de l'église indépendante de l'État, soit que cette funeste ingérence vienne audacieusement et pompeusement de Rome, soit qu'elle sorte louche et rampante du confessionnal le plus proche.

Eh quoi! subvenir incessamment aux caprices d'un roi, à l'oisiveté de ses valets, aux vices précoces de ses bâtards ! Elevons d'abord nos enfants,

vivons dans le juste bien-être qui doit couronner toute existence laborieuse ; donnons avant tout à nos vieillards le feu, le pain, un logis honorable ; et que les mendiants couronnés, mitrés, blasonnés se le persuadent : l'humanité ne veut plus être leur dupe ! L'impôt proportionnel ne doit avoir pour emploi que l'intérêt commun : Ecoles, bibliothèques, académies, hôpitaux, musées, invalides civils, tout ce qui assure le progrès intellectuel et la prospérité matérielle d'une nation.

Comment la France, fille de ses œuvres et majeure, pourrait-elle hésiter dans son choix entre le droit divin et le droit humain ?

## § 2

### DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMOCRATIE

« Dans un pays libre, il n'existe de force réelle que celle de la nation même.

« Les pouvoirs établis par elle et

pour elle ne peuvent avoir que la force qui naît de la confiance du peuple et de son respect pour la loi.

« Quand l'égalité règne, il faut bien peu de force pour contraindre les individus à l'obéissance, et l'intérêt de toutes les parties de l'empire est qu'aucune d'elles ne puisse se soustraire à l'examen des lois que les autres ont reconnues.

« Il a existé des abus, des dangers contre lesquels l'existence d'un roi était utile : et sans cela y aurait-il eu jamais de rois ? Les institutions humaines les plus vicieuses sont-elles autre chose que des remèdes maladroitement appliquée à des maux imaginaires ou réels ? Croit-on que des hommes se soient jamais fait du mal pour le plaisir de le souffrir ? Croit-on que leur soumission, toujours volontaire dans l'origine, n'ait pas toujours eu pour motif une utilité présente ?

« C'est, au contraire, l'existence d'un chef héréditaire qui ôte au pouvoir exécutif toute la force utile, en armant contre lui la défiance des amis

de la liberté, en obligeant à lui donner des entraves qui embarrassent et retardent ses mouvements. La force que l'existence d'un roi pourrait donner au pouvoir exécutif ne serait que honteuse et nuisible : elle ne pourrait être que celle de la corruption.

« Nous ne sommes plus au temps où l'on osait compter parmi les moyens d'assurer la puissance des lois cette superstition impie qui faisait d'un homme une espèce de divinité.

« Sans doute, nous ne croyons plus qu'il faut, pour gouverner les hommes, frapper leur imagination par un faste puéril, et que le peuple sera tenté de mépriser les lois, si leur suprême exécutif n'a pas un grand-maitre de la garde-robe.

« Quelques hommes qui se souviennent des événements de l'histoire, mais qui ne connaissent pas l'histoire, sont effrayés des tumultes, des injustices, de la corruption de quelques républiques anciennes.

« Mais qu'ils examinent ces républiques, ils y verront toujours un peuple

souverain et des peuples sujets; ils y verront dès lors de grands moyens pour corrompre ce peuple et un grand intérêt de le séduire.

« Or, ni cet intérêt ni ces moyens n'existent quand l'égalité est entière non-seulement entre les citoyens, mais entre tous les habitants de l'empire.

« Quant à ces motifs si rebattus d'un pouvoir héréditaire, de l'unité, de l'activité du pouvoir exécutif (privilege exclusif de la monarchie), de la nécessité, quand les mœurs sont corrompues, de conserver l'institution la plus propre à les corrompre davantage, et de l'impossibilité de constituer une grande république; quant à ces honteuses et perfides insinuations qu'il est de l'intérêt particulier de la capitale de conserver un roi et une liste civile, à cette opposition qu'on cherche à faire naître entre la capitale et la province, comme si la liberté et l'égalité n'étaient pas aujourd'hui le premier de leurs vœux et de leurs besoins, nous ne ferons pas à ces objections l'honneur de les réfuter.

« Bien moins encore répondrons-nous à ces lâches calomnies que répandent contre nous cette foule de parleurs ou d'écrivains mercenaires, qui ont de si bonnes raisons pour trouver qu'il ne peut y avoir de bon gouvernement sans liste civile, et nous leur permettrons de traiter de fous ceux qui ont le malheur de penser comme les sages de tous les temps et de toutes les nations. »

Ainsi s'exprime Condorcet, analysant en véritable philosophe les progrès de l'esprit humain.

De son côté, Alexis de Tocqueville, à propos du développement de la démocratie dans les nations modernes par l'établissement graduel de l'égalité des conditions, a dit ces éclatantes vérités :

« Une grande révolution démocratique s'opère parmi nous ; tous la voient, mais tous ne la jugent point de la même manière. Les uns la considèrent comme une chose nouvelle, et, la prenant pour un accident, ils espè-

rent pouvoir encore l'arrêter; tandis que d'autres la jugent irrésistible, parce qu'elle leur semble le fait le plus continu, le plus ancien et le plus permanent que l'on connaisse dans l'histoire.

« Et ceci n'est pas seulement particulier à la France. De quelque côté que nous jetions nos regards, nous apercevons la même révolution qui se continue dans tout l'univers chrétien.

« Partout on a vu les divers incidents de la vie des peuples tourner au profit de la Démocratie; tous les hommes l'ont aidée de leurs efforts: ceux qui avaient envie de concourir à ses succès et ceux qui ne songeaient point à la servir; ceux qui ont combattu pour elle et ceux qui se sont déclarés ses ennemis: tous ont été poussés pêle-mêle dans la même voie, et tous ont travaillé en commun, les uns malgré eux, les autres à leur insu, aveugles instruments dans les mains de Dieu.

« Le développement graduel de l'égalité des conditions est donc un fait providentiel, il en a les principaux ca-

ractères : il est universel, il est durable, il échappe chaque jour à la puissance humaine ; tous les événements, comme tous les hommes, servent à son développement.

« Serait-il sage de croire qu'un mouvement social qui vient de loin pourra être suspendu par les efforts d'une génération ? Pense-t-on qu'après avoir détruit la féodalité et vaincu les rois, la Démocratie reculera devant les bourgeois et les riches ? S'arrêtera-t-elle maintenant qu'elle est devenue si forte et ses adversaires si faibles ?...

« Il n'est pas nécessaire que Dieu parle lui-même pour que nous découvririons des signes certains de sa volonté ; il suffit d'examiner quelle est la marche habituelle de la nature et la tendance continue des événements ; je sais, sans que le Créateur élève la voix, que les astres suivent dans l'espace les courbes que son doigt a tracées.

« Si de longues observations et des méditations sincères amenaient les hommes de nos jours à reconnaître

que le développement graduel et progressif de l'égalité est à la fois le passé et l'avenir de leur histoire, cette seule découverte donnerait à ce développement le caractère sacré de la volonté du souverain Maître. Vouloir arrêter la Démocratie paraîtrait alors lutter contre Dieu même, et il ne resterait aux nations qu'à s'accommoder à l'état social que leur impose la Providence...

« Il faut une science politique nouvelle à un monde tout nouveau.

« Mais c'est à quoi nous ne songeons guère : placés au milieu d'un fleuve rapide, nous fixons obstinément les yeux vers quelques débris qu'on aperçoit encore sur le rivage, tandis que le courant nous entraîne et nous pousse à reculons vers les abîmes.

« Il n'y a pas de peuples de l'Europe chez lesquels la grande révolution sociale que je viens de décrire ait fait de plus rapides progrès que parmi nous ; mais elle y a toujours marché au hasard.

« Jamais les chefs de l'État n'ont pensé à rien préparer d'avance pour

elle ; elle s'est faite malgré eux et à leur insu. Les classes les plus puissantes, les plus intelligentes et les plus morales de la nation n'ont point cherché à s'emparer d'elle , afin de la diriger. La Démocratie a donc été abandonnée à ses instincts sauvages ; elle a grandi comme ces enfants, privés de soins paternels, qui s'élèvent d'eux-mêmes dans les rues de nos villes, et qui ne connaissent de la société que ses vices et ses misères. On semblait encore ignorer son existence, quand elle s'est emparée à l'improviste du pouvoir. Chacun alors s'est soumis avec servilité à ses moindres désirs ; on l'a adorée comme l'image de la force ; quand ensuite elle se fut affaiblie par ses propres excès, les législateurs conçurent le projet imprudent de la détruire, au lieu de chercher à l'instruire et à la corriger, et, sans vouloir lui apprendre à gouverner, ils ne songèrent qu'à la repousser du gouvernement. »

## § 3

## LA FRANCE EST UNE DÉMOCRATIE

Que la France soit une démocratie, qui donc peut sérieusement le contester aujourd'hui, et qu'il s'agisse d'une démocratie républicaine, comment le nier en présence des votes actuels, chaque fois plus significatifs?

En vain, entre la démocratie et la démagogie, voudrait-on établir une confusion perfide. Pas de désordre, pas de révolution possible avec le suffrage universel. Or, tout le monde vote, désormais, avec calme, avec un sentiment raisonné de la vertu de ce bulletin qui, déposé dans l'urne, doit à lui seul assurer le repos et le progrès, la tranquillité publique en même temps que les réformes nécessaires par lesquelles se manifeste et s'entretient la vie dans un grand peuple.

Le pays prend possession de ses affaires. Où est la démagogie dans cet acte régulier de propriété? Les démagogues sont-ils les ouvriers, ou ne seraient-ils pas les paysans? On rougit

vraiment d'avoir à combattre de pareils fantômes?

Montrez la démagogie en Suisse, dans cette république paisible et prospère dont on ne cesse à bon droit de vanter la sagesse! Montrez la démagogie aux États-Unis, dans cette autre république, riche, active et toute-puissante, dont l'Europe est réduite à envier la grandeur?

Il n'y a pas, il ne saurait y avoir de démagogie dans les républiques gouvernées républicainement; point de démagogues dans les républiques où l'égalité des droits de chacun est garantie par la liberté de tous. Il n'y a là que de vastes et fécondes démocraties, comme la France en veut être une, comme elle le serait depuis longtemps, si une poignée d'intrigants, de parjures et de traîtres n'accumulait point les obstacles sur sa route.

Voilà ce que comprend tout homme qui réfléchit. Le peuple, apprenant désormais à penser, aspire à la vie politique, parce que, après s'être comparé

à ses anciens maîtres, il se sent plus digne qu'eux. En effet, les classes précédemment dirigeantes se sont corrompues, épuisées, abandonnées. L'humanité ne saurait reculer. D'un côté le passé, l'erreur ou le mensonge, la nuit ! D'autre part l'avenir, le progrès et la vérité, l'aurore libératrice ! En avant, les défenseurs de la justice, les républicains ; en avant, les socialistes, les semeurs d'idées et de civilisation ! Le peuple sait maintenant de quel côté furent toujours ses bourreaux et de quel côté ses martyrs ; le peuple connaît aujourd'hui ses ennemis, et honore ses défenseurs,

Les revendications du droit humain sont clairement définies, et la netteté de ce programme n'est pas une des moindres forces de la démocratie.

Il faut rompre avec la tradition cléricale et universitaire, c'est-à-dire avec l'ignorance et la superstition de l'Église subventionnée par l'État.

Il faut secouer le joug de la servitude militaire, c'est-à-dire les compli-

cités d'une armée à la dévotion d'un gouvernement et non pas au service exclusif du pays.

Il faut rejeter l'impôt actuel, c'est-à-dire les obscurités et les injustices de la répartition des charges publiques ainsi qu'elles sont supportées aujourd'hui.

Il faut briser le système protectionniste, qui tend à se reconstituer; il faut briser le système judiciaire, qui continue à faire de la magistrature un instrument politique; il faut briser la centralisation administrative, qui paralyse l'initiative individuelle, et transforme le pays en une sorte de machine pneumatique aux mains des ministres.

Il faut en finir avec le régime soi-disant parlementaire, tel que nous le voyons fonctionner, dictature dernière qui chaque jour nous menace de faire suite aux trois dynasties écroulées, et qui ne tend à rien moins qu'au renversement des institutions démocratiques, en transformant le mandataire en maître irresponsable.

Suffrage universel, mandat impératif, révocabilité de l'élu par ses commettants; garantie de la liberté individuelle, abolition des privilèges ecclésiastiques et universitaires ainsi que des monopoles industriels et commerciaux, égalité devant la loi; liberté de conscience, droit de réunion et d'association; liberté de la presse, libertés municipales et publicité de toutes les délibérations administratives; instruction laïque, gratuite et obligatoire; gratuité de la justice, extension des attributions du jury aux crimes et délits de toute nature, magistrature élue; réforme des codes; droit de paix et de guerre laissé à la nation; abolition de la peine de mort; emplois publics donnés au concours, abolition des cumuls, réduction des gros traitements, responsabilité absolue de tous les fonctionnaires; exclusion, pour tout prince, ou représentant d'une ancienne dynastie, des fonctions de président de l'Assemblée nationale ou de président de la République.

Voilà ce que réclame la France, qui

sent bien qu'elle ne pourra se relever désormais qu'avec et par la République, en même temps amie de l'ordre et du progrès : de l'ordre, qui n'est pas une halte d'épuisement entre deux révolutions, mais qui représente la régularité dans la progression ; du progrès, qui dans une société perfectible doit en même temps respecter les intérêts légitimes et détruire impitoyablement les abus, remplacer le combat par la discussion, créer enfin sur les bases de la dignité personnelle et de la solidarité générale une nation fière, invincible, libre !

Mais ces réformes, précisément, la vieille société, affolée d'égoïsme, n'en veut à aucun prix et les repoussera jusqu'à la dernière heure.

Tel est le secret de tant de pèlerinages, de la propagande à outrance des cercles réactionnaires, des intrigues parlementaires, et de tout ce bruit que font des prélats brouillons, des généraux ambitieux, d'innombrables nullités bureaucratiques, des agioteurs dé-

sespérés, en un mot, une partie des classes soi-disant supérieures.

Non-seulement les trois dynasties cherchent à reprendre position; mais, en dehors des intérêts des prétendants, sur le terrain même de la septennalité dite républicaine qui nous gouverne, dans ce monde officiel toujours prêt à se rallier autour du budget, un groupe est déjà reformé, considérable et redoutable, un groupe qui se jure de défendre l'Église contre la séparation des cultes et de l'État; l'enseignement clérical contre l'enseignement laïque; l'armée recrutée contre le service personnel; la centralisation contre l'autonomie communale; la protection contre le libre-échange; le miracle contre l'examen; la réglementation du travail contre la libre discussion des intérêts; la dictature parlementaire contre le gouvernement démocratique; toutes les vieilles doctrines, en un mot, ingénieux système d'esclavage moral élevé sur les débris de la Bastille par d'hypocrites continuateurs de l'ancien régime.

Il existe ainsi deux sortes de conservateurs, qui portent le même titre, mais sont loin d'avoir le même point de départ, la même intelligence, les mêmes tendances.

Le véritable conservateur est l'homme de progrès, étudiant les manifestations de l'esprit de son siècle, et faisant avec bonheur la part de toute âme humaine. En ce sens, la France qui pense, qui produit, qui épargne, qui étudie, qui se sent vivre et veut marcher en avant, est profondément conservatrice. Le faux conservateur, pétri de routine, n'acceptant que les lieux communs, ne raisonnant qu'avec ses préjugés, les yeux fixés avec terreur sur la route déjà parcourue au lieu de songer virilement à l'avenir, ce conservateur à contre-temps est le pire des révolutionnaires, car c'est lui qui, méconnaissant les lois de nature, rend inéluctables et terribles les explosions populaires.

Reculer encore, retourner jusqu'à l'ancien régime, c'est se perdre irrévocablement. Voulez-vous, fossoyeurs

du droit divin, vous ensevelir en même temps que le royal cadavre ? Si non, il est temps d'entrer dans le mouvement qui entraîne la société moderne, et qui constitue l'évolution nécessaire de la grande bourgeoisie libérale.

Les conservateurs monarchiques sèment l'envie en bas, la peur en haut, afin de récolter la division indispensable pour dominer ; les conservateurs républicains, plaçant l'espérance chez le peuple et la confiance chez les riches, essaient de rapprocher les esprits, de concilier les intérêts, de rasséréner les cœurs. Les uns veulent éterniser des castes ; les autres veulent constituer enfin un peuple. Pour les conservateurs monarchiques, la force prime le droit ; pour les conservateurs républicains, la persuasion est seule digne de leur cause, de même qu'avec le suffrage universel leur seule arme doit être le bulletin de vote pacifique et légal.

La réaction monarchique et cléricalle prétend en vain représenter les

grands principes d'ordre, de propriété, de famille.

Qui donc a établi l'ordre dans la nation, en déclarant l'égalité de tous les citoyens, sinon la Révolution française?

Qui donc a créé la véritable propriété, en permettant à tous d'acquiescer, sinon la Révolution française?

Qui donc a resserré les liens de la famille, en lui donnant les droits civils et politiques avec la liberté, sinon la Révolution française?

La famille se déprave, en haut, par d'excessives jouissances; en bas, par une misère accablante. Quels sont, aujourd'hui, ses vrais défenseurs? Ce sont les républicains qui demandent la recherche de la paternité, qui combattent la prostitution en combattant la faim, et qui veulent arracher le mariage à l'esprit de spéculation qui le déshonore.

Personne, mieux qu'un ouvrier, ne peut honorer le labeur, et c'est pourquoi la Démocratie applaudit au bien-être, à la légitime propriété, qui doivent couronner pour tout travailleur une existence active et honorable,

La sagesse dans la liberté, la régularité dans le mouvement, la science appliquée au bonheur général, voilà l'ordre. Attaquez-vous au principe du désordre, disent les socialistes, et non pas à ses effets. L'ordre véritablement digne de ce nom remplace l'oppression et la répression par l'harmonie des intelligences et des cœurs, la lutte des intérêts par l'union des volontés, l'anarchie industrielle par l'association, l'antagonisme de toutes les forces de la nature par leur accord parfait.

#### § 4

##### NÉCESSITÉ DE LA RÉPUBLIQUE

Le gouvernement logique, nécessaire, inévitable, c'est la République.

Tous les hommes d'expérience et de bonne foi, de M. Guizot à M. Thiers, de M. Thiers à M. Grévy, sont d'accord à ce sujet. Pour gouverner la France, aujourd'hui, des gendarmes et des jésuites ne suffisent plus. Il faut avant tout s'incliner devant le seul droit légitime de notre temps, devant la souveraineté du peuple.

Les monarchies tirent leur prestige de l'individu qui les représente, tandis que les Républiques puisent leur force dans la généralité des intérêts qu'elles embrassent.

La proclamation de la République, en 1792, ne fut ni l'œuvre d'un parti triomphant par la force, ni le résultat d'une ruse parlementaire, ni la dernière défaillance d'une nation corrompue.

Elle exprima la volonté de tous, régulièrement manifestée par l'élection libre et raisonnée d'une Assemblée nationale ayant comme but l'union de tous les Français pour la défense à outrance du sol et de l'indépendance du pays.

Et dès lors, quel pouvoir peut se vanter d'avoir une origine aussi pure?

Assurément, ce ne sont pas les votes terrorisés qui précédèrent le guet-apens de brumaire; les intrigues avec l'étranger, d'où sortit la Restauration; les délibérations hâtives dans lesquelles quelques députés censitaires dépecèrent la charte octroyée pour en faire la charte consentie; les

plébiscites frauduleux et violents qui consacrerent Décembre et couronnèrent l'édifice impérial.

La révolution de 1830 ne put pas aboutir. Les orléanistes confisquèrent la République. Mais du moins le principe restait sauf.

Que disait-on, en 1848, après la victoire populaire ?

« La République est sans force, sans stabilité, sans chances de durée, parce que c'est un gouvernement de minorité. »

Observation à la fois vraie et fausse : vraie, parce que les républicains, en tant que parti organisé, n'étaient pas en effet très nombreux ; fausse, parce que les ouvriers des villes étaient déjà conquis aux idées républicaines.

Mais deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis l'improvisation de la République, et déjà celle-ci avait conquis les classes libérales, ainsi que l'ont prouvé les proscriptions de Décembre, de même qu'elle pouvait désormais compter sur une partie des campagnes,

comme l'ont prouvé par leur soulèvement contre le coup d'État les populations du Centre et du Midi.

Pendant l'empire, en dépit du despotisme césarien, un travail latent s'est continué, qui a fait pénétrer partout l'idée républicaine. Malgré les apparences, malgré le succès des candidatures officielles, malgré le plébiscite, chacun comprenait que la République était le seul gouvernement qui pût succéder à l'empire. Le suffrage universel était corrompu, adultéré par d'odieuses manœuvres, comprimé par une organisation tyrannique, falsifié par une armée de fonctionnaires; mais il restait, et c'était l'essentiel. Les paysans n'avaient pas encore appris à se servir de l'arme qu'ils avaient en main; mais l'arme était toujours en leur possession, et on pouvait prévoir le moment où ils s'uniraient aux ouvriers des villes pour fonder le régime démocratique.

La troisième République française, en 1870, a été voulue.

Elle naissait dans des circonstances extraordinaires, solennelles, lugubres. Le pays ne l'en accueillit que plus chaleureusement. Après la trahison de Bonaparte et devant le complet effacement des partis monarchiques, n'était-elle pas seule possible ?

Les élections de février 1871 ne furent pas un arrêt dans ce mouvement, qui emportait vers la République les populations des villes et des campagnes. La question de la forme du gouvernement n'était pas posée ; on votait sur la paix et sur la guerre. Les villes les plus riches, les plus commerçantes, votèrent pour les listes républicaines, c'est-à-dire pour la continuation de la guerre. Les campagnes, travaillées depuis quatre mois par une presse infâme, trompées par des comités occultes, acclamèrent les candidats de la paix. C'est ainsi que la majorité de l'Assemblée fut réactionnaire, et que deux cents royalistes environ, par une chance inespérée et qu'ils ne retrouveront pas, allèrent siéger à Bordeaux.

Mais les campagnes avaient si peu pensé émettre un vote sur la forme du gouvernement, qu'une fois la paix faite, les mêmes électeurs qui avaient nommé l'Assemblée de Février se jetèrent avec une force irrésistible dans le courant républicain. Même pendant la guerre civile, les élections municipales furent républicaines ; dans les conseils généraux, ce dernier asile des classes dirigeantes, les nouvelles couches sociales firent, à cette époque, entrer leurs représentants. Enfin, les élections de juillet affirmèrent définitivement l'opinion républicaine de la France, et depuis, on sait ce qui s'est passé ; d'un bout à l'autre du territoire, les électeurs ne laissèrent pas échapper une occasion de manifester leurs sentiments.

Bref, les républicains ont prouvé désormais qu'ils ne connaissent pas plus le découragement que l'impatience. N'est-ce donc pas à eux que doit revenir, selon l'expression de M. Thiers, ce prix de sagesse qui assurera l'avenir

du parti le plus patriote? Cela est si vrai que, stupéfiés et irrités par l'admirable discipline des républicains, leurs adversaires en arrivent à maudire tant de modération et de dévouement.

La France, disait-on il y a quarante ans, est une République qui se cherche.

Le point fixe dans le monde de ses idées, le peuple l'a enfin trouvé. Les générations du prolétariat, si rapides parce qu'elles sont si souvent moissonnées, apportent toutes désormais en naissant la même pensée : constituer la République. Pour elles, la foi républicaine n'est plus seulement un produit de la libre pensée, mais un devoir de patriotisme.

Ce qui soutient le peuple dans ses épreuves, ce qui éclaire sa route, ce qui fait sa force indomptable, c'est sa foi profonde dans la justice de la Révolution.

La France est aujourd'hui une République qui s'est retrouvée, qui chaque jour prend plus entière possession de ses droits, qui chaque jour

éprouve plus ardent ce noble et impérieux besoin de liberté, signe caractéristique de la dignité humaine.

La République est la forme scientifique du progrès, l'organisation naturelle des peuples parvenus à l'âge de la virilité. Elle est fille de la Renaissance et de la Philosophie. C'est pour nous la condition essentielle du travail, de la régénération et de la paix. La France républicaine réparera promptement ses désastres; la France démocratique aura bien vite repris son rang à la tête des nations!

FIN